

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 28 JANVIER 2014

VOLUME 163

ODETTE GAGNON et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité et M.
Michel Arsenault
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti
libéral du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
MICHEL ARSENAULT	8
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	8

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
114E-64 Me André Ryan s'engage à fournir la mission, les fonctions et pouvoirs du Comité de gestion intégré des risques au Fonds de solidarité de la FTQ	216

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
114P-1338 : Affidavit signé par Bernard Girard le 20 octobre 2010	56
114P-1339.1 : Écoute électronique 08-0459_2314 du 20 février 2009	67
114P-1339.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459_2314 du 20 février 2009	67
114P-1340.1: Messages laissés sur la boîte vocale de Michel Arsenault par Ken Pereira le 13 avril 2010, en liasse	116

114P-1340.2: (réservée pour la transcription à venir)	116
114P-1341.1: Message laissé sur la boîte vocale de Michel Arsenault par Ken Pereira le 16 avril 2010	119
114P-1341.2: (réservée pour la transcription à venir)	119
114P-1342.1 : Écoute électronique 08-0459_477 du 19 décembre 2008	185
114P-1342.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0459_477 du 19 décembre 2008	185
114P-1343.1: Écoute électronique 08-0459_3267 du 14 mars 2009	219
114P-1343.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_3267 du 14 mars 2009	219

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-huitième
2 (28ième) jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Arsenault. Bonjour à tous. Est-ce
8 que les avocats peuvent s'identifier, je vous prie?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité et
16 le témoin.

17 Me LAURENT THEMENS :

18 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
19 solidarité.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
22 du Québec.

23 Me MÉLISSA CHARLES :

24 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
25 construction du Québec.

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des

3 constructeurs de routes et grands travaux du

4 Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des

7 constructeurs de routes et grands travaux du

8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du

11 Québec.

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du

14 Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du

17 Québec.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

20 Me PIERRE POULIN :

21 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites

22 criminelles et pénales. Bonjour.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Monsieur Arsenault, si vous voulez vous lever

25 debout pour être assermenté.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-huitième
2 (28ième) jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL ARSENAULT, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 (09:33:59)

11 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1]** Alors, bon matin, Monsieur Arsenault.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Est-ce que vous avez souvenir d'une rencontre
15 qui a eu lieu avec monsieur Pereira au mois d'août,
16 peut-être fin août, début septembre? Monsieur
17 Pereira a situé la rencontre au dix-neuf (19) août
18 deux mille neuf (2009) - je pense qu'on était lors
19 de l'interrogatoire... le contre-interrogatoire de
20 maître Ryan - d'accord que cette rencontre avait eu
21 lieu à tout le moins potentiellement au début
22 septembre, concernant l'histoire des comptes de
23 dépenses de Jocelyn Dupuis.

24 R. Ça ne serait pas plutôt en deux mille huit (2008)?

25 Q. **[3]** Deux mille huit (2008), oui.

1 R. C'est parce que vous avez dit deux mille neuf
2 (2009).

3 Q. **[4]** J'ai dit deux mille neuf (2009), alors deux
4 mille huit (2008), effectivement, vous avez raison,
5 donc à la fin de l'été deux mille huit (2008),
6 début septembre deux mille huit (2008). Est-ce que
7 vous avez souvenir de cette rencontre-là?

8 R. Oui. Dans... ça peut être fin août ou le deux (2)
9 septembre, mais dans ces dates-là effectivement,
10 monsieur Pereira est venu à mon bureau.

11 Q. **[5]** O.K. Il s'est présenté une première fois seul,
12 je pense. Comment ça s'est passé l'histoire du
13 compte de... le début des factures, là, avec
14 monsieur Pereira?

15 R. Moi, ce que je me souviens, c'est que je l'ai
16 rencontré avec mon conseiller politique de l'époque
17 qui était Gilles Audette et il a étalé sur la table
18 les comptes de dépenses de Jocelyn Dupuis.

19 Q. **[6]** Donc, à votre connaissance, vous étiez en
20 compagnie de monsieur Audette, c'est exact?

21 R. De souvenir, oui.

22 Q. **[7]** Et le fait que monsieur Pereira mentionne qu'il
23 était seul avec vous, est-ce que c'est possible par
24 contre?

25 R. C'est possible.

1 Q. [8] C'est possible. O.K. Mais, vous vous souvenez
2 de la rencontre où monsieur Pereira étale les
3 factures, là, les comptes de dépenses.

4 R. Très bien.

5 Q. [9] Parfait. Et qu'est-ce qu'il attend de vous à ce
6 moment-là monsieur Pereira? Est-ce qu'il vous
7 explique pourquoi il vous rencontre vous?

8 R. Il m'a demandé de faire en sorte que Jocelyn
9 Dupuis, avec ces preuves-là, n'était plus digne
10 d'être le directeur général de la FTQ Construction
11 puis il dit : « J'aimerais ça que tu... tu
12 t'exécutes et que tu fasses en sorte que Dupuis
13 quitte son emploi. » Je lui ai expliqué à ce
14 moment-là ce que je vous ai expliqué hier sur les
15 pouvoirs du président de la FTQ, c'est-à-dire le
16 président de la FTQ a un pouvoir moral, mais que la
17 FTQ Construction, Jocelyn Dupuis était un élu,
18 employé de la FTQ Construction. Mais, je me suis
19 engagé à parler à Jean Lavallée de cette situation-
20 là qui, lui, était le président de la FTQ
21 Construction. Puis je leur ai expliqué que c'était
22 à eux à... à faire leur ménage, quoi. Et j'aurais
23 fait ça pour n'importe quel affilié de la FTQ. Je
24 peux pas, comme je vous ai expliqué hier,
25 m'ingérer, au point de vue hiérarchique, dans les

1 finances des affiliés. Les affiliés ont une
2 autonomie à cent pour cent (100 %).

3 Q. **[10]** Bon. Vous expliquez ça à monsieur Pereira
4 lorsqu'il étale, là, sur votre...

5 R. De mémoire, oui.

6 Q. **[11]** O.K.

7 R. Mais, je lui ai dit que je vais parler à Jean
8 Lavallée.

9 Q. **[12]** Bon. Donc, vous lui expliquez votre autorité
10 morale à ce moment-là. Est-ce qu'il vous explique
11 pourquoi il prend la peine de venir vous voir,
12 vous, et pas parce que ce sont des comptes de
13 dépenses qui concernent la FTQ Construction? Je
14 pense que monsieur Pereira étant issu du milieu
15 syndical est également au courant de l'autonomie et
16 l'indépendance des affiliés. Alors, pour quelle
17 raison il s'adresse pas à la FTQ Construction
18 particulièrement?

19 R. Monsieur Pereira prétend qu'il a pas une grande
20 écoute de la part de la FTQ Construction, qu'on est
21 allé le recruter, il était avant ça dans un
22 syndicat international qui est pas la même centrale
23 que nous, et qu'on lui avait promis de l'emploi
24 pour ses gens et que il était pas écouté puis qu'il
25 avait de la difficulté à placer ses... ses membres

1 et que Jocelyn Dupuis n'avait pas tenu parole avec
2 lui et il était scandalisé du train de vie de
3 Jocelyn Dupuis et qu'il trouvait inacceptable et...
4 que ces dépenses-là soient... soient effectuées. Et
5 de la façon aussi, comme je vous ai expliqué hier,
6 c'étaient des reçus faits à la main et c'était
7 toujours la même serveuse qui signait, Claudette,
8 matin, midi et soir dans des restaurants
9 différents. J'ai pas besoin de vous dire que j'ai
10 agréé avec lui immédiatement. Je veux dire, c'est
11 pas acceptable, ça pas de bon sens. »

12 Q. [13] Je comprends qu'à la face même des factures,
13 selon votre... votre première évaluation, là, puis
14 on en fait pas une évaluation très juridique à ce
15 moment-ci, là, mais à la face même, pour vous, les
16 factures démontraient un certain problème?

17 R. Bien, j'étais choqué de... de voir ça. Vous savez,
18 l'argent de nos membres, il faut... il faut
19 administrer ça avec encore plus de... de... de
20 rigueur que ta (sic) propre argent. C'est de
21 l'argent qui nous est confié pour défendre les
22 membres. C'est pas de l'argent qui nous est confié
23 pour dépenser à coup de... deux cent cinquante
24 mille piastres (250 000 \$) sur six mois, là, c'est
25 indéfendable, qu'est-ce que vous voulez que vous je

1 dise? C'est indéfendable. Et ça l'arrive, comme
2 permanent syndical, comme directeur syndical que tu
3 as des dépenses à faire, on a des règles du jeu,
4 des comptes de dépenses et c'est sûr que, quand tu
5 es sur la route, tout ça, ou quand tu vas dîner
6 avec des gens, tu peux être appelé à payer le
7 dîner. Mais, moi personnellement, j'ai toujours...
8 dans quarante (40) ans, j'ai toujours mis mes
9 dépenses sur une carte de crédit, marqué le nom des
10 gens en arrières de la carte, avec qui je mangeais,
11 et là ça se justifie, en tenant compte des règles
12 des différentes organisations que j'ai travaillé
13 pour. Puis c'est ce qu'on prêche dans notre
14 formation, que je vous parlais hier encore,
15 lorsqu'on donne de la formation à la FTQ sur la
16 tenue de livres dans les différents syndicats.

17 Q. **[14]** Vous souvenez-vous qu'à l'époque de cette
18 rencontre-là, monsieur Pereira vous a mentionné
19 qu'entre autres, une des raisons pour laquelle il
20 allait vous voir vous directement c'est qu'il
21 considérerait que tout le personnel, en tout cas,
22 tout l'exécutif de la FTQ Construction, y incluant
23 monsieur Lavallée, était dans le même bateau que
24 Jocelyn?

25 R. À cette époque-là, de mémoire, c'est sûr que

1 monsieur Pereira s'est plaint qu'il avait pas
2 l'attention nécessaire à la FTQ Construction. Je me
3 souviens pas qu'il m'ait dit... Parce que monsieur
4 Pereira était quand même assez près de monsieur
5 Lavallée à cette époque-là. Et moi, d'une façon ou
6 d'une autre, écoutez, j'avais pas d'autres choix
7 que d'aller voir Jean Lavallée qui, lui, était le
8 président puis lui dire : « Regarde, Jean, ça pas
9 de bon sens, il faut que vous faites de quoi. »
10 Q. [15] Je vais peut-être essayer de voir avec vous,
11 là, si on est capable... parce que je pense que,
12 selon le témoignage de monsieur Pereira, ça allait
13 au-delà du manque d'écoute de la FTQ Construction.
14 Monsieur Pereira a témoigné à l'effet qu'il vous
15 avait dit, là : « Je veux pas que tu les remettes à
16 monsieur Lavallée. Si tu les donnes à Jean Lavallée
17 tu vas me brûler, mentionne pas que ça vient de
18 moi. » Il dit : « Comme je l'ai expliqué, c'est
19 parce qu'ils sont tous dans le même bateau que
20 Jocelyn, il fallait que je voie une entité qui est
21 externe. C'est pour ça que je suis allé voir celui
22 qui était au plus haut de l'échelle de la FTQ. » Il
23 vous a demandé ce que vous alliez faire avec ça et
24 vous... ne vous a pas laissé les factures. Est-ce
25 que vous avez un souvenir du fait qu'il était

1 plus... c'était au-delà du manque d'écoute de la
2 FTQ, il était convaincu, lui, que tout le monde
3 était... à tout le moins, avait été extrêmement...
4 extrêmement permissif avec Jean Lavallée... pas
5 Jean Lavallée, avec Jocelyn Dupuis et qu'on avait
6 laissé passer ces factures-là?

7 R. Je me souviens pas de ça. Je me souviens d'avoir
8 alerté Jean Lavallée puis d'avoir dit à Jean
9 Lavallée également que c'était inacceptable. Et,
10 comme vous le savez, dans les semaines ou la
11 semaine qui a suivi, je suis aller déjeuner avec
12 Jocelyn Dupuis et... et, encore une fois, j'avais
13 pas d'autorité hiérarchique sur Jocelyn Dupuis.
14 J'ai dit : « Jocelyn, regarde, c'est inacceptable
15 puis, moi, j'aimerais ça que tu partes, si tu veux
16 avoir mon opinion. » Et c'est là qu'il m'a dit :
17 « D'une façon ou d'une autre, je partais le
18 printemps prochain, au prochain congrès, et je vais
19 réfléchir à tout ça. » Et, le dix-sept (17), de
20 mémoire, seize (16) ou dix-sept (17), je sais que
21 j'ai un communiqué dans mon dossier, le dix-huit
22 (18) septembre, la FTQ Construction annonçait que
23 Jocelyn Dupuis et Jean Lavallée partaient.

24 Donc, écoutez, avec le peu de pouvoir que
25 j'avais, Dupuis est parti dans les deux ou trois

1 semaines après que ça a été mis à ma connaissance.

2 À ma demande.

3 Q. [16] On a tous été un peu à même, à travers
4 l'écoute électronique, et naturellement c'est moi
5 qui le prétends, de constater le caractère
6 particulièrement fougueux de monsieur Dupuis. J'ai
7 un petit peu de difficulté, Monsieur Arsenault, à
8 concevoir que la conversation s'est passée de la
9 façon dont vous le mentionnez. Quelle a été sa
10 réaction, à monsieur Dupuis? Je veux dire, c'est
11 quelqu'un qui, de votre propre témoignage hier,
12 était en guerre de pouvoir avec monsieur Lavallée,
13 voulait prendre la... peut-être pas la présidence
14 mais, à tout le moins, faire changer la valeur du
15 directeur général à l'intérieur de la FTQ
16 Construction, vous appelle pour pousser un dossier.
17 On a entendu des conversations d'écoutes
18 électroniques où il est particulièrement agressif
19 avec vous, probablement parce qu'il pense, et on
20 l'a établi hier, selon votre témoignage, à tort que
21 vous aviez de l'influence au Fonds. J'ai un peu de
22 difficulté à penser qu'alors que vous étalez devant
23 lui des comptes ou, en tout cas, le principe de ses
24 comptes de dépenses, il réagisse de cette façon-là?

25 R. Je dois vous avouer que, ce matin-là, ce samedi

1 matin là, c'est un restaurant... de mémoire, là,
2 c'est un restaurant Mikes sur l'autoroute 40, dans
3 le coin de Pointe-aux-Trembles, là, pas loin des...
4 des compagnies de pétrole, il y a un Mikes du côté,
5 je dirais, nord. Et il a été... il a pas levé le
6 ton, il était cordial. J'ai dit : « Regarde, c'est
7 indéfendable, Jocelyn, je peux pas... je peux pas
8 cautionner ça », et il est parti. Qu'est-ce que
9 vous voulez que je vous dise de plus? Il est parti.

10 Q. **[17]** Bien, si ce matin-là vous lui dites que c'est
11 indéfendable et que vous pouvez pas cautionner...

12 R. Indéfendable.

13 Q. **[18]** Indéfendable et que vous êtes pas en mesure de
14 cautionner ça, pourquoi, par la suite, il est en
15 colère avec vous parce que vous l'avez pas défendu
16 sur la place publique et même demande à monsieur
17 Massé de vous rencontrer? Ça, ça ressemble peut-
18 être plus à monsieur Dupuis, non?

19 R. Monsieur Dupuis... je pense qu'il vit dans un autre
20 monde et... Je vais juste vous donner un exemple.
21 Au dernier congrès de la FTQ, il m'a appelé un mois
22 avant le dernier congrès de la FTQ pour avoir un
23 kiosque pour vendre son livre à lui puis à Richard
24 Goyette. Ce gars-là est complètement dans un autre
25 monde. J'ai dit : « Regarde, oublions ça, là. »

1 Cette fois-ci je l'ai amené au bureau pour être
2 sûr, là, parce qu'avec le temps que j'ai appris que
3 tout prendre sur mes épaules, j'ai amené ça au
4 bureau, voyons ça a pas de bon sens.

5 Jocelyn Dupuis en contrepartie sa défense
6 c'est toujours dire qu'il a négocié des bonnes
7 conventions collectives pour les travailleurs de la
8 construction. Ce qui est vrai, ce qui est vrai. Et
9 également sur sa... sur les années, sur les onze
10 ans, si je me trompe pas, qu'il a été directeur
11 général, le « membership » de la FTQ Construction a
12 augmenté.

13 Et lui quand on lui parlait, que ce soit
14 moi, vous allez trouver ça, vous allez sûrement
15 trouver ça de mémoire lorsqu'on s'est rencontré
16 dans une chambre d'hôtel et que ça a été filmé par
17 la Sûreté du Québec. Moi je me souviens qu'il
18 disait : « Bien, regarde, j'ai pas juste fait de la
19 merde à la FTQ, j'ai fait du bien, j'ai négocié des
20 bonnes conventions collectives, j'ai défendu nos
21 membres, j'ai agi comme un bon syndicaliste, vous
22 devriez me défendre sur la place publique. »

23 Moi j'ai essayé de lui expliquer :
24 « Regarde, Jocelyn, que tu as fait une bonne job
25 dans un grief, dans un arbitrage, même une

1 négociation de convention collective, je le
2 reconnais, mais tu as un problème au niveau de la
3 facturation de tes dépenses qui est indépendant. »

4 Q. **[19]** Qui contresignait les comptes de monsieur
5 Dupuis à votre connaissance, monsieur Lavallée
6 était un des signataires?

7 R. Aucune idée.

8 Q. **[20]** Aucune idée?

9 R. Non. Moi j'ai juste vu des factures.

10 Q. **[21]** Des factures?

11 R. Puis j'ai jamais... j'ai jamais mis mon nez
12 personnellement dans l'administration de la FTQ
13 Construction.

14 Q. **[22]** O.K. Donc, je comprends...

15 R. J'ai demandé comme j'ai dit, j'avais une entente
16 avec Richard Goyette tout de suite après les
17 élections que Gilles Audette pouvait y aller.
18 Effectivement hier soir j'ai repensé à ça, c'est
19 vrai que la lettre était antidatée, mais postdatée,
20 qu'est-ce c'est qu'on dit, antidatée ou, mais
21 l'entente était là avec Goyette le lendemain de son
22 élection et qu'on pouvait... Gilles Audette pouvait
23 aller vérifier les livres et qu'on aurait... qu'on
24 aurait droit à la vérification et qu'on partirait
25 du bon pied avec une formation de tenue de livres

1 pour les gens de la FTQ, la nouvelle FTQ
2 Construction qui venait de se faire élire.

3 Q. **[23]** Et tout ça découle de l'histoire des comptes
4 de monsieur Dupuis?

5 R. C'est clair, c'est clair.

6 Q. **[24]** O.K. Donc, je comprends, donc le matin de
7 votre conversation vous avez avec Jocelyn Dupuis
8 concernant les comptes de dépenses, une
9 conversation tout à fait cordiale avec lui et par
10 la suite il vous annonce que lui et Jean Lavallée
11 quittent. C'est comme ça que ça s'est passé?

12 R. C'est pas le même jour. Je dirais que c'est... si
13 j'avais mon calendrier, je pourrais...

14 Q. **[25]** Non, pas le jour de la rencontre, mais quelque
15 temps après?

16 R. Non, non, mais vous avez... vous avez tout ça,
17 Madame... Madame la Présidente, votre Commission
18 m'a demandé d'envoyer mes... mes ordres du jour de
19 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009). Et
20 un samedi matin après le deux (2) septembre où ça
21 doit être marqué à sept heures (7 h 00), huit
22 heures (8 h 00) du matin, Jocelyn Dupuis, je le
23 rencontrais là. D'ailleurs, je me souviens très
24 bien, dans il y a une rencontre il y a toujours des
25 choses qui te frappent.

1 Dans le même restaurant, il y avait Michel
2 Parent qui est président du local 301 des... des
3 cols bleus unifiés de la Ville de Montréal, il
4 était à une autre table, il est venu nous saluer.
5 Il était pas, il était avec son groupe j'imagine,
6 mais il était pas avec nous autres, il faisait pas
7 partie de la discussion. Mais je me souviens que
8 Michel Parent du 301, du SCFP est venu nous saluer
9 ce matin-là.

10 Et ça a pas été, ça a pas été une
11 discussion orageuse. Moi il m'a semblé sous
12 l'impression d'un gars que son idée était faite
13 puis il s'en allait.

14 Q. **[26]** De toute façon? Peu importe... peu importe les
15 comptes de dépenses, ce que vous avez eu comme
16 impression de Jocelyn Dupuis?

17 R. Non, il s'en allait... il s'en allait le printemps
18 d'après, mais, là, il m'a dit quelque chose :
19 « Regarde, je vais penser à ça, on va te revenir ».
20 Mais il m'a également dit : « Je partirai pas tout
21 seul, il va falloir que Johnny parte avec moi. »
22 J'ai dit : « Ça c'est votre patente, votre bébelle,
23 moi je pense que c'est indéfendable ces comptes-
24 là. »

25 Puis comme je vous dis, parce qu'il faut

1 pas oublier non plus que vous savez tout ça s'est
2 fait en deux mille huit (2008). Tout ça s'est fait,
3 moi je dirais, peut-être que votre date est bonne
4 le vingt (20) août, mais moi dans ma tête c'est le
5 deux (2) septembre, mais je peux me tromper.

6 Q. **[27]** On est pas...

7 R. Mais disons...

8 Q. **[28]** ... on est pas très loin.

9 R. ... disons que le dix-huit (18) il était parti. Il
10 faut pas oublier que toute cette histoire-là ça a
11 sorti sur la place publique seulement six, sept
12 mois après. Ça a sorti en deux mille neuf (2009)
13 seulement. Donc, en conscience, en âme et
14 conscience, je pense que j'ai fait mon travail, il
15 est parti et c'était pas sur la pression de
16 l'opinion publique que Jocelyn Dupuis était parti,
17 c'était sous ma pression comme nouveau président de
18 la FTQ que j'ai dit que c'était indéfendable. Je le
19 sais qu'après, on l'a vu hier, il a appelé Henri
20 Massé, Henri Massé lui a dit la même chose.

21 Q. **[29]** Compte tenu de ce que vous veniez d'apprendre,
22 les révélations de Ken Pereira, vous êtes-vous
23 inquiété auprès de la FTQ Construction si une
24 enquête allait être partie là-dessus, si on allait
25 porter plainte, êtes-vous... avez-vous essayé de

1 faire un suivi sur cette histoire-là?

2 R. Bah, écoutez, j'ai mandaté Gilles Audette de
3 regarder comment ça fonctionne et vous savez dans
4 la FTQ Ken Pereira représentait les mécaniciens de
5 chantier, il y a peut-être quinze cents (1500),
6 deux mille (2000) mécaniciens de chantier au
7 Québec, Pereira en avait quatre-vingts (80)
8 quelque. Les autres, l'Internationale avait la
9 majorité.

10 Et dans ce monde-là, vous savez un
11 travailleur de la construction, il a pas
12 d'ancienneté. Le travailleur de la construction,
13 là, change d'employeur en moyenne six fois par
14 année. Et l'employeur embauche qui il veut puis il
15 débauche qui il veut sans tenir compte de
16 l'ancienneté du travailleur, contrairement à
17 partout ailleurs quand tu es syndiqué ou à peu près
18 partout. Et c'est clair que les employeurs aimaient
19 mieux faire affaires avec le syndicat qui avait
20 quinze cents (1500) membres que lui qui en avait
21 cinquante-huit (58) ou soixante (60) ou soixante-
22 dix (70), je peux me tromper. Parce que quand un
23 employeur a besoin de cent cinquante (150), deux
24 cents (200) membres, bien, il fait affaire avec le
25 syndicat qui a le plus grand nombre de

1 travailleurs. Et on vit la même chose au niveau des
2 électriciens. Les électriciens dans la
3 construction, quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
4 sont dans la FIPOE, dix pour cent (10 %) sont dans
5 l'International.

6 Q. **[30]** Monsieur Arsenault, j'aimerais ça vous aider à
7 aller au coeur des choses, s'il vous plaît, pour
8 qu'on puisse avancer un peu plus rapidement. Ce
9 n'est pas ça ma question. Puis j'ai de la misère à
10 comprendre votre réponse. Ma question est la
11 suivante. Je vais la repréciser. Vous avez devant
12 vous des comptes de dépenses que vous qualifiez
13 vous-même d'indéfendables concernant Jocelyn
14 Dupuis. On va sortir de Ken Pereira. Il est le
15 messager. Ça ne change pas le coeur du problème.
16 Avez-vous fait un suivi sur les actions par rapport
17 à ces comptes de dépenses là? Avez-vous pris des
18 actions? Vous êtes-vous informé si des actions
19 allaient être prises? Vous nous expliquez même que
20 vous, selon votre témoignage, une entente verbale
21 avec monsieur Goyette dès le lendemain des
22 élections, de la formation sur la tenue de livres.
23 C'est parfait. Au niveau des comptes de dépenses
24 que vous venez vous-même de qualifier
25 d'indéfendables, avez-vous assuré un suivi sur

1 cette histoire-là?

2 R. Écoutez, je vais, je suis obligé de me répéter.

3 Moi, la FTQ Construction est totalement autonome de
4 ses finances, de son administration.

5 (9:51:17)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[31]** Alors, la réponse c'est non?

8 R. Non, non, la réponse ce n'est pas non. La réponse,
9 c'est la suivante. Moi, j'ai toujours... Et hier
10 quand vous regardez l'entretien que j'ai avec Louis
11 Bolduc, j'ai fait des pressions sur la FTQ
12 Construction pour que Dupuis rende cet argent-là ou
13 au moins qu'il la justifie, parce qu'il y avait
14 peut-être des comptes justifiables là-dessus. Et
15 j'ai été horrifié également de voir qu'on lui
16 donnait une prime de séparation et qu'en plus, on
17 ne lui demandait pas des comptes détaillés de ces
18 comptes de dépenses là.

19 Maintenant, je vous le répète, chaque fois
20 qu'il y a un syndicat affilié à la FTQ qui a un
21 problème de gouvernance, dans la majorité des cas,
22 je ne suis pas appelé. Et j'ai dans ma carrière
23 réglé à maintes reprises des problèmes où les
24 employés étaient aux prises avec des comptes de
25 dépenses questionnables ou des vols. N'ayons pas

1 peur des mots! Et dans bien des cas, je veux dire,
2 n'importe quelle institution, n'importe quelle
3 entreprise, quand tu es aux prises avec un problème
4 de même, tu ne fais pas une conférence de presse,
5 tu ne fais pas venir la police.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[32]** Pour quelle raison on ne fait pas venir la
8 police? Je comprends la conférence de presse, mais
9 la police.

10 R. Dans ce cas-ci, Madame, la police avait tout ça
11 dans les mains une semaine avant moi.

12 Q. **[33]** Et vous l'avez su quand?

13 R. Et je vous ferai remarquer que la police n'a rien
14 fait tant que ça n'a pas été rendu public.

15 Q. **[34]** O.K. Vous...

16 R. Ça fait que ceci dit, ceci dit, moi, je vous dis
17 que j'ai réglé des cas semblables avec des
18 employeurs. Et on avait plus souvent qu'autrement
19 des... Puis dans le vrai monde, là, c'est de même
20 que ça marche. Dans le vrai monde, c'est de même
21 que ça marche. Quand quelqu'un se fait prendre à
22 chaparder son employeur, la plupart du temps, on a
23 une entente... que souvent, c'est un employé avec
24 de l'ancienneté, tout ça, puis on met dans la
25 balance les bons services qu'il a rendus puis les

1 erreurs qu'il a faites. Et ce qu'on fait, c'est
2 qu'on a une entente. Souvent, on va convertir le
3 congédiement en une démission pour donner la chance
4 à cet individu-là de se trouver une job ailleurs et
5 lui donner une seconde chance. C'est de même que ça
6 marche dans le vrai monde.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Non, Monsieur Arsenault, j'ai connu un cas dans le
9 vrai monde, mais ce n'est pas ça qui a été fait.
10 L'employeur a appelé la police, puis l'employé a
11 été attrapé, puis il a fait de la prison. Donc,
12 c'est dans le vrai monde ça aussi dans mon cas à
13 moi.

14 PAR LE TÉMOIN :

15 R. Mais respectueusement, Monsieur Lachance, j'ai
16 connu pas mal plus de cas où lorsqu'un employé se
17 fait prendre les mains dans le « cookie jar »,
18 c'est qu'on a une entente à l'amiable, puis il
19 disparaît.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 La différence, là, c'est que quand on est dans une
22 entreprise privée, vous pouvez bien décider de
23 faire ce que vous voulez. Mais quand c'est des
24 fonds publics, c'est autre chose.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [35] Vous avez parlé de l'argent des travailleurs
3 tantôt, Monsieur Arsenault.

4 R. C'était la responsabilité à eux et non la mienne.

5 Q. [36] Parfait. Alors, je répète ma question. Avez-
6 vous, vous êtes-vous assuré d'un suivi? Je
7 comprends, là, de votre réponse que, peu importe si
8 la police avait ça entre les mains ou non, je
9 comprends de votre réponse que, vous personnelle-
10 ment, vous n'aviez pas l'intention de faire de
11 conférence de presse ou d'appeler la police? C'est
12 ce que je comprends de votre réponse. Maintenant...

13 R. Le président de la FTQ n'appellera pas la police
14 pour se plaindre d'un de ses officiers. Voyons
15 donc! Le président de la FTQ, quand il a un dilemme
16 avec un affilié, excusez-moi...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Monsieur Arsenault!

19 R. ... va appeler la police?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Monsieur Arsenault, la personne, elle, qui reçoit
22 des confidences comme celles-là, qui reçoit des
23 preuves, elle, est justifié de porter une action.

24 R. Bien, c'est votre opinion, Madame, et je la
25 respecte. Mais lorsque j'ai eu à faire, moi, à des

1 employés qui chapardaient leurs employeurs, de
2 toute ma carrière, on s'est assis avec l'employeur
3 puis on a essayé de trouver un règlement.
4 L'employeur ce qu'il cherche à ce moment-là...
5 Parce que la confiance n'est plus là. Et vous
6 savez, en relations de travail, le congédiement,
7 c'est la peine capitale. C'est ça que c'est. Et
8 quand tu perds ta job, tu perds pas mal. Tu perds
9 beaucoup dans bien des cas. Et, moi, je fais
10 partie, peut-être à tort, Madame, je ne suis pas un
11 juriste, je suis un syndicaliste, je ne suis pas
12 parfait, mais je vous dis, chaque fois que j'ai été
13 confronté à un cas de vol ou soupçon de vol avec
14 des employés, on a toujours réglé avec l'employeur,
15 convertis ça à un congédiement, puis bonjour la
16 visite... Convertis ça à une démission. Excusez-
17 moi! Bonjour la visite. C'est le monde dans lequel
18 j'ai grandi, Madame, puis j'ai appris ça d'autres
19 avant. Puis j'ai pratiqué ça tout le temps que
20 j'étais syndicaliste.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. [37] Est-ce que je comprends aussi de votre
23 réponse, Monsieur Arsenault, que le fait que
24 monsieur... donc le fait que monsieur Dupuis
25 quitte, le fait que monsieur Lavallée quitte, pour

1 vous, au niveau des comptes de dépenses, à votre
2 niveau à vous, ça terminait l'affaire?

3 R. Ça terminait pas l'affaire et j'ai eu une longue
4 discussion à un moment donné avec Richard Goyette
5 pour lui faire part de mon insatisfaction puis ça a
6 pas de bon sens que vous arrêtez ça là. Mais encore
7 une fois, eux ils ont leur pleine autonomie.

8 Q. [38] Donc vous avez fait un suivi avec monsieur
9 Goyette. Est-ce que vous avez fait un suivi avec
10 monsieur Goyette lui demandant qu'est-ce qui se
11 passait avec l'argent, essayer de le récupérer?

12 R. J'ai dit à monsieur Goyette que mon conseil était
13 de récupérer l'argent puis il l'a pas fait.

14 Q. [39] O.K. Et ce que vous nous expliquez également
15 c'est qu'en vertu de vos pouvoirs de président,
16 vous n'aviez pas l'autorité d'agir ou de faire quoi
17 que ce soit outre le fait de conseiller à monsieur
18 Goyette d'agir, c'est exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. [40] O.K. Si monsieur Goyette décide de ne pas
21 agir, compte tenu de ce que vous avez, avez-vous le
22 pouvoir de mettre la FTQ Construction en tutelle?

23 R. Non.

24 Q. [41] Avez-vous ce pouvoir-là de mettre la FTQ
25 Construction en tutelle pour n'importe quel...

1 R. Non.

2 Q. [42] C'est pas un pouvoir qui existe pour la FTQ?

3 R. Non.

4 Q. [43] C'est impossible?

5 R. Non.

6 Q. [44] Dans aucun cas de figure?

7 R. Pas dans nos statuts.

8 Q. [45] Si je reviens à la rencontre que vous avez eue
9 avec monsieur Pereira, Bernard Girard, Jean
10 Lavallée qu'on situe avec vous au deux (2)
11 septembre mais on va s'entendre pour la fin de
12 l'été deux mille huit (2008) si vous permettez, là,
13 cette rencontre-là fait suite à votre première
14 rencontre avec monsieur Pereira dans votre bureau?

15 R. Je me souviens pas de quoi vous parlez mais...

16 Q. [46] O.K. Je vais vous...

17 R. ... c'est possi... écoutez, c'est possible, là.

18 Q. [47] Je vais vous resituer Monsieur...

19 R. Avez-vous une idée combien je peux avoir de
20 rencontres par jour?

21 Q. [48] Monsieur Lav... Monsieur...

22 R. Combien d'heures par jour je peux passer au
23 téléphone? Je le sais pas.

24 9:57:34

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [49] Oui mais écoutez, écoutez, on va situer...

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. [50] On va situer.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [51] ... pour comprendre, pour vous donner le plus
7 d'information possible pour rafraîchir votre
8 mémoire.

9 R. O.K.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [52] On va situer. On a situé tantôt une rencontre
12 entre monsieur Pereira et vous, la rencontre
13 pendant laquelle il étale les comptes de dépenses.
14 Ça vous va?

15 R. Oui.

16 Q. [53] On va... On s'enfargera pas dans les dates,
17 Monsieur Arsenault, mais on s'entend tous les deux
18 que c'est à la fin de l'été deux mille huit (2008)?
19 Fin août, début septembre.

20 R. C'est exact.

21 Q. [54] Parfait. Par la suite, vous contactez monsieur
22 Lavallée?

23 R. C'est exact.

24 Q. [55] Parfait. Est-ce qu'il y a une autre rencontre
25 qui est initiée, soit par vous, soit par monsieur

1 Lavallée, concernant ces factures-là? Avant votre
2 déjeuner avec monsieur Dupuis?

3 R. C'est possible.

4 Q. [56] C'est possible. Vous souvenez-vous que dans la
5 foulée de ces rencontres-là, il y en a eu une
6 impliquant vous, Jean Lavallée, Ken Pereira et
7 Bernard Girard, toujours sur le sujet des comptes
8 de dépenses?

9 R. C'est possible.

10 Q. [57] C'est possible ou vous vous en souvenez?

11 R. Donnez-moi plus de détails, là. Là je m'en souviens
12 pas mais c'est pas impossible, là.

13 Q. [58] O.K. Selon Ken Pereira, cette rencontre-là
14 aurait été fixée au lendemain de votre rencontre
15 avec Ken Pereira dans votre bureau, selon son
16 témoignage, la rencontre pendant laquelle il étale
17 les factures sur votre table de conférence. Au
18 lendemain de cette rencontre-là, il dit que vingt-
19 quatre (24) heures après, il a reçu un téléphone de
20 Jean Lavallée, à votre demande, pour le rencontrer
21 seul à seul. Est-ce que vous avez un souvenir de ça
22 d'avoir demandé à Jean Lavallée de régler cette
23 situation-là avec Ken?

24 R. Le souvenir que j'ai c'est d'avoir dit à Jean
25 Lavallée, regarde fais le ménage dans ta cabane,

1 là, ça a pas de bon sens.

2 Q. [59] O.K. Vous souvenez-vous d'avoir dit lors de
3 rencontre-là à Ken, écoute Ken, donne-moi le temps
4 d'y penser. Donne-moi vingt-quatre (24) heures puis
5 je vais faire quelque chose et de le rappeler deux,
6 trois heures plus tard pour lui dire, tu vas
7 rencontrer Jean Lavallée seul à seul puis il y a
8 pas de problème, j'ai parlé à Jean puis il va te
9 rencontrer. Est-ce que vous vous souvenez de ça?

10 R. C'est fort possible. C'est fort possible.

11 Q. [60] C'est fort possible. Suite à cette rencontre-
12 là, monsieur Pereira témoigne à l'effet que Jean
13 Lavallée lui a dit : ce serait peut-être une bonne
14 affaire d'avoir une autre rencontre avec Michel
15 Arsenault voir ce qu'on peut faire et que Bernard
16 Girard va rentrer, là, dans le portrait à ce
17 moment-là. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir
18 cette rencontre-là suite à la démarche...

19 R. Je me souviens pas mais c'est fort possible.

20 Q. [61] Donc une rencontre entre Michel Arsenault,
21 Jean Lavallée, Ken Pereira, Bernard Girard dans
22 votre bureau. Selon Ken Pereira, elle se situe au
23 dix-neuf (19) août deux mille huit (2008),
24 possiblement début septembre selon le contre-
25 interrogatoire de maître Ryan, et cette rencontre-

1 là aurait eu pour but de voir comment on allait
2 organiser ou « dealer » si vous voulez avec
3 l'histoire des comptes de dépenses de Jocelyn
4 Dupuis. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir eu
5 cette rencontre stratégique là si on peut...
6 « Brain storming » pour savoir qu'est-ce qu'on fait
7 avec ces comptes de dépenses là?

8 R. Ce que je me souviens c'est Ken Pereira voulait à
9 tout prix la peau de Jocelyn Dupuis et ça, il était
10 intransigeant là-dessus. Ken Pereira disait,
11 écoute, ça a pas de bon sens, c'est intolérable,
12 t'es le président de la FTQ, gna gna gna et... Ça
13 fait que moi j'ai dit à tout ce monde-là, écoutez
14 je vais le rencontrer Jocelyn Dupuis. Je vais le
15 rencontrer et je vais lui dire ma façon de penser
16 tranquillement. C'est ce que j'ai fait et une
17 semaine et demie après, il partait. C'est ça qui
18 est arrivé.

19 Maintenant les menus détails, j'ai-tu parlé
20 à un puis à l'autre avant, je me souviens pas. Mais
21 je nierai pas ça. C'est possible j'ai consulté.
22 J'ai certainement consulté Gilles Audette, mon
23 conseiller politique. J'en ai certainement parlé
24 avec Bernard Girard, Jean Lavallée puis Ken Pereira
25 certainement avant de rencontrer Jocelyn.

1 Q. [62] Si suite à votre rencontre avec monsieur
2 Dupuis au restaurant, il avait refusé de partir,
3 s'était accroché à son poste, s'était représenté
4 aux élections, là on refait l'histoire trente (30)
5 secondes, là, quelles auraient été vos options?

6 R. Écoutez, je comprends que je suis dans une
7 Commission d'enquête, là, mais je suis pas du genre
8 à répondre à des questions hypothétiques, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [63] C'est pas ça. C'est ce que... Ce que la
11 procureure essaie d'établir, c'est quelles auraient
12 été vos options en vertu des pouvoirs que vous
13 avez. En fait, ce qu'elle vous demande, là, c'est
14 quoi vos options en étant président de la FTQ.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. [64] Exactement.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [65] Quand un problème comme celui-là se pose.
19 Parce que si vous considérez que vous ...

20 R. Mon... O.K. Je comprends, là. Je comprends, là.

21 Q. [66] O.K.

22 R. Merci, Madame la Présidente. Mon option c'est de...
23 de parler... Jean Lavallée était non seulement le
24 directeur... le président de la FTQ Construction,
25 il était également vice-président de la FTQ. Puis

1 mon option, là, je vous l'ai dit en entrée de jeu
2 hier, les options que j'ai c'est de convaincre. Et
3 j'ai fait ma carrière là-dessus. J'aurais...
4 j'aurais travaillé, j'aurais frappé sur le clou
5 jusqu'à tant qu'il rentre, parce que je trouvais
6 ça, personnellement, inacceptable. Mais j'ai pas eu
7 à... j'ai pas eu besoin d'un plan B, Jocelyn Dupuis
8 a décidé de partir.

9 Q. [67] Alors, ce qu'on veut savoir, c'est quoi le
10 plan B que vous auriez pu utiliser si le plan A
11 avait pas marché?

12 R. J'en ai pas, Madame, de plan B à utiliser. C'est de
13 convaincre. Je peux pas... Je vais donner un
14 exemple. Si, demain matin, il y a une fraude dans
15 n'importe quel affilié de la FTQ, ils ont leur
16 propre autonomie. Si je suis mis au courant, j'ai
17 une autorité morale, je peux faire des pressions
18 mais je peux pas, demain matin, moi, aller
19 « enligner » les livres, par exemple, du SFP ou des
20 métallos puis dire : « Vous allez faire ci, ça de
21 même et de même. » C'est gens-là sont régis par des
22 constitutions, c'est des gens élus pour administrer
23 ça et ils doivent se rapporter aux membres. Et, à
24 ce moment-là, il faut user de... de conviction et
25 de patience. C'est ça la FTQ.

1 Sans exagérer, c'est un peu comme si un
2 membre du conseil du patronat aurait... il y aurait
3 une fraude, est-ce que Yves Thomas Dorval, peut
4 arriver chez son membre puis dire : « Bien, là vous
5 allez ouvrir vos livres, vous allez faire ci, vous
6 allez faire ça », il peut pas faire ça. Un affilié
7 de la FTQ est chez nous sur une base volontaire
8 puis à pleine autonomie de son administration.

9 Maintenant, quand tu es membre chez nous,
10 c'est clair que j'avais... en tout cas, moi, avec
11 ma conscience à moi, c'était inacceptable ce qui
12 s'est passé et, finalement, monsieur Dupuis est
13 parti.

14 (10:04:02)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. [68] Écoutez, je peux très bien comprendre, là, je
17 comprends un peu le système de fédération de vos
18 affiliés puis je comprends que c'était à monsieur
19 Lavallée à réagir, je comprends bien ça. Mais, vous
20 savez, toute cette histoire-là, quand même, a eu
21 des effets sur la FTQ pas seulement la FTQ
22 Construction. Vous êtes pas ici devant... devant
23 nous, c'est pas pour rien. Est-ce que ça invite
24 pas, justement, les gens à la FTQ à réfléchir que,
25 dans une telle situation, le central, FTQ centrale

1 peut quand même imposer certaines choses à un
2 affilié dans des situations très particulières,
3 comme on a eues avec monsieur Dupuis? Parce que,
4 dans les faits...

5 R. J'aurais... j'aurais...

6 Q. [69] ... vous êtes ici, devant nous, en partie à
7 cause de ça, là?

8 R. J'aurais désiré, Monsieur Lachance, avoir ces...
9 ces pouvoirs-là. Mais, vous savez, pour avoir ces
10 pouvoirs-là il faut amender les statuts de la FTQ
11 et, ça, ça se fait aux congrès, aux trois ans. Et
12 c'est les délégués, au prorata des affiliés, qui
13 décident. Et, moi, je me suis fait dire souvent,
14 comme président de la FTQ : « Notre régie interne,
15 mêle-toi de tes affaires. Toi, tu fais les mandats
16 qu'on te donne. » Et les mandats qu'on me donne
17 c'est faire du lobby au... au nom de nos affiliés
18 puis c'est tout ce qui... les points rassembleurs,
19 comme je disais hier. Par exemple, une campagne sur
20 la Régie des rentes du Québec, une campagne sur
21 notre assurance maladie, campagne pour améliorer le
22 Code du travail, et caetera. Mais, encore une fois,
23 je ne crois pas que nos affiliés seraient prêts à
24 nous donner un droit de veto sur leur
25 administration. Parce que, vous savez, les affiliés

1 de la FTQ, il y en a qui sont... qui sont sous
2 différentes... différents statuts ou différentes
3 constitutions.

4 Je donne un exemple. Le syndicat des
5 métallos sont régis au niveau international, le
6 syndicat d'où je proviens, et ils ont des règles du
7 jeu au niveau de leurs finances et lorsqu'il y a...
8 ils ont, eux, des mécanismes qui fait (sic) en
9 sorte que si un événement de même se produit, là tu
10 peux avoir une commission d'enquête sur pied puis
11 tout ça. FTQ Construction, j'ai malheureusement pas
12 trouvé ça. Et j'aurais certainement rêvé, à cette
13 époque-là, d'avoir un mécanisme à la FTQ
14 Construction comme on a au syndicat des métallos,
15 comme il existe au syndicat canadien de la fonction
16 publique, comme il existe chez Unifor puis nos
17 autres affiliés. Eux ont des mécanismes, si un
18 membre est lésé, par exemple, il peut faire une
19 plainte et là il y a une commission d'enquête
20 interne qui se met sur pied puis c'est des gens de
21 l'extérieur du Québec qui vont venir faire
22 l'enquête pour pas interférer... Mais,
23 malheureusement, ce mécanisme-là, à ma
24 connaissance, n'existait pas la FTQ Construction.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [70] J'ai une petite question là-dessus, Monsieur
3 Arsenault, justement. Tout ça se passe fin... à la
4 fin de l'été deux mille huit (2008), on s'entend.
5 L'explosion médiatique concernant la FTQ
6 Construction, la FTQ, le Fonds de solidarité, se
7 passe au printemps deux mille neuf (2009).

8 R. Hum hum.

9 Q. [71] Et vous avez eu un congrès en deux mille dix
10 (2010). Je me souviens vous avoir entendu... lors
11 d'une entrevue que vous avez données à Paul Arcand,
12 au mois septembre deux mille treize (2013), vous
13 avez mentionné que vous avez été réélu en deux
14 mille dix (2010) mais que vous avez été sermonné et
15 qu'à ce moment-là, la FTQ avait adopté un code
16 d'éthique. Ça vous a pas tenté à ce moment-là d'en
17 faire une proposition de modification de statut?

18 R. Le président de la FTQ c'est pas lui qui amène les
19 modifications aux statuts de la FTQ ce sont les
20 affiliés. Effectivement, mes aventures sur le Touch
21 ont fait en sorte que j'ai été sermonné par mes
22 gens publiquement, individuellement et en congrès.
23 Et ça a amené à la FTQ un code d'éthique. Il y a
24 des affiliés de la FTQ qui ont consulté... et ça
25 s'est fait également avec ma conseillère politique,

1 parce que Gilles Audette a pris sa retraite, j'ai
2 demandé à Johanne Deschamps devenir conseillère
3 politique pour la direction. Puis madame Deschamps
4 avec des spécialistes en éthique ont... et un
5 comité des différents affiliés ont effectivement
6 pondu, si vous voulez, un code d'éthique qui a été
7 discuté au congrès de deux mille dix (2010), puis
8 qui a été adopté.

9 Q. [72] Je comprends, Monsieur Arsenault, que c'est
10 les pouvoirs de l'assemblée, et je comprends que
11 pour une modification de statuts je comprends le
12 mécanisme. On est en deux mille dix (2010),
13 maintenant rétrospectivement à cette époque-là vous
14 êtes en mesure de voir de quelle façon le fait que
15 vous n'avez qu'un pouvoir moral ou un pouvoir de
16 recommandation a affecté la réputation ou a affecté
17 la FTQ.

18 C'est la FTQ qui a été sur la sellette et
19 le Fonds de solidarité de la FTQ qui a été sur la
20 sellette pendant plusieurs mois et c'est vous qui
21 avez été pris portant les deux chapeaux pour
22 défendre tout ça. Êtes-vous en train de me dire que
23 même en tant que président de la FTQ, que ce soit
24 sortant ou qui se représente, vous avez même pas le
25 pouvoir de faire une proposition d'amendement des

1 statuts qui sera soumise au vote, là?

2 R. Les affiliés de la FTQ n'accepteront pas que la FTQ
3 ait le nez dans leurs finances.

4 Q. **[73]** Avez-vous tenté la chance?

5 R. J'ai été trente (30) ans au Syndicat des métallos
6 et je savais très bien que nos affiliés donneront
7 pas un pouvoir à la FTQ de se mettre le nez dans
8 leurs finances. Malheureusement c'est de même que
9 ça fonctionne. Le Syndicat des métallos
10 n'accepterait pas que la FTQ ait une autorité
11 quelconque sur leurs finances, le SCFP non plus et
12 tous les autres.

13 (10:09:23)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[74]** Alors, ça veut dire, Monsieur Arsenault, que
16 si... je suis quand même surprise, ça veut dire que
17 si vous apprenez que des gens fraudent dans leur
18 centrale respective ou que des gens acceptent des
19 pots-de-vin ou que des gens agissent de façon
20 malhonnête toujours en lien avec l'argent détenu
21 par... par vous, par vos organismes, vous avez
22 aucun pouvoir d'agir pour faire en sorte que ça
23 cesse ou de tirer des... de lever des drapeaux
24 rouges, vous avez aucun pouvoir? C'est ce que vous
25 nous dites. En fait, est-ce que c'est que vous avez

1 aucun pouvoir ou vous voulez laver votre linge sale
2 en famille?

3 R. La réponse c'est que j'ai aucun pouvoir. Et
4 l'administration appartient à nos affiliés. Nos
5 affiliés ont une autonomie totale.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[75]** Donc, vous avez aucun pouvoir à titre de
8 président de la FTQ d'agir dans ce genre de
9 circonstance, là?

10 R. J'ai le devoir d'aviser la direction syndicale
11 qu'il y a des « fling-flang ». J'ai le devoir de
12 faire ça.

13 Q. **[76]** La direction du syndicat concerné?

14 R. C'est ça ou de l'affilié concerné.

15 Q. **[77]** De l'affilié concerné?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[78]** Parfait. Donc, vous avez aucun pouvoir à titre
18 de président de la FTQ d'agir si vous constatez ce
19 genre de malversation et vous avez aucun pouvoir à
20 titre de président du Fonds de solidarité de
21 bloquer des dossiers si vous constatez que le crime
22 organisé est impliqué. Est-ce que c'est ce que je
23 dois comprendre, là, de votre témoignage depuis
24 hier?

25 R. Le Fonds de solidarité c'est une autre histoire. Le

1 Fonds de solidarité si le crime organisé si moi
2 j'ai des preuves, j'entends dire que tel dossier le
3 crime organisé est dedans, à ce moment-là, j'avise
4 le PDG du Fonds et lui parle aux... aux équipes
5 multidisciplinaires et ça va arrêter immédiatement.
6 Maintenant, le passé est peut-être garant de
7 l'avenir, je sais pas qu'est-ce que c'est que vous
8 allez recommander.

9 Je peux vous dire que quoi, par exemple, il
10 y a eu deux dossiers où le crime organisé était
11 dedans. Et encore une fois, nous ne les avons pas
12 fait avec les mécanismes actuels. Le premier
13 dossier c'est Carboneutre. Le deuxième dossier
14 c'est Paul Sauvé. C'est deux dossiers qu'on a pas
15 fait.

16 Est-ce qu'on est à l'abri au Fonds de
17 solidarité de se faire faire des avances par le...
18 par le crime organisé? La réponse va toujours être
19 non. Comme toute institution financière. On sait
20 très bien, Madame la Présidente, Monsieur Lachance,
21 que tous les truands de ce monde ont des comptes de
22 banque, tous les truands de ce monde font affaire
23 ou à peu près tous avec des banques.

24 Et le Fonds de solidarité n'est pas à
25 l'abri de ça. On sait doter de boucliers dans un

1 processus d'amélioration continue qu'on a commencé
2 en dix-neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et au
3 mois de mai avec la tempête médiatique et avec tout
4 ce qui circulait, on a renforcé notre bouclier une
5 fois de plus, comme je vous ai expliqué hier.

6 Q. [79] O.K. Je vais revenir à la rencontre qui a eu
7 lieu entre monsieur Pereira, vous, Bernard Girard
8 et Jean Lavallée. À l'occasion de cette rencontre,
9 Madame Blanchette, est-ce que vous avez la pièce
10 830.1 l'audio? Oui. Alors, je vais vous demander de
11 faire... donnez-moi trente (30) secondes, on va
12 écouter quelque chose qui a déjà été produit
13 pendant le témoignage de Ken Pereira, c'est un
14 enregistrement qui a été réalisé par lui au courant
15 de l'été deux mille dix (2010) qui implique
16 monsieur Bernard Girard et lui. Il y a la
17 transcription également qui pourrait apparaître à
18 l'écran, s'il vous plaît. Elle a été ajoutée je
19 pense dans vos onglets, à l'onglet 33, je crois,
20 Madame la Présidente, mais on va vous le mettre à
21 l'écran ça a déjà été produit sous la pièce 830.1.
22 Allez-y.

23

24 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [80] Le point qui m'intéresse plus particulièrement
3 dans cette conversation-là, vous allez le
4 comprendre, Monsieur Arsenault, c'est le suivant :
5 Lors de son témoignage le sept (7) octobre deux
6 mille treize (2013), monsieur Pereira a témoigné,
7 entre autres, que lors de la rencontre qui, bon,
8 qui a pris place entre vous, Bernard Girard, Jean
9 Lavallée et lui, vous étiez les quatre présents,
10 rencontre qui avait comme objectif principal de
11 discuter de l'histoire des comptes de dépenses de
12 Jocelyn Dupuis. Lors de cette rencontre-là, vous
13 lui avez montré, vous leur avez montré les pots de
14 terre que vous aviez dans votre bureau, qu'on a
15 établi que vous avez gardé jusqu'à votre sortie. Et
16 monsieur Pereira nous explique, et je lis les
17 transcriptions de la page 36 à 41, un extrait.

18 Il nous explique, il dit : Écoutez...
19 il explique, en parlant de vous, au moment où vous
20 lui montrez les pots de terre, il nous dit :

21 Écoutez, moi le mois passé Jocelyn est
22 rentré ici avec un Italien, il a
23 "crissé" trois cent mille piastres
24 (300 000 \$) sur la table pour faire
25 passer ce dossier-là. Moi, j'ai

1 beaucoup ce dossier-là, je pense qu'il
2 a un potentiel, je pense que c'est une
3 bonne compagnie...

4 jusque-là ça va, jusque-là ça correspond à votre
5 témoignage, au niveau du potentiel et de la bonne
6 compagnie,

7 ... mais je sais qui qui est en
8 arrière de ça.

9 Et il lui dit... Et, là, à la question où monsieur
10 Pereira semble un peu indigné parce que, justement,
11 vous avez cette information-là sur Jocelyn Dupuis,
12 il nous dit :

13 Tu veux quoi, moi puis Bernard Girard,
14 on se débarrasse de Jocelyn par
15 l'intermédiaire de tout l'exécutif
16 quand, toi, t'as un Italien, avec
17 trois cent mille (300 000 \$) qui vient
18 icitte sur la table puis tu fermes ta
19 gueule. Puis tu dis pas un mot. T'as
20 toutes les preuves [...].

21 « Et tu dis pas un mot. » Est-ce que cette offre de
22 trois cent mille dollars (300 000 \$) a existé,
23 Monsieur Arsenault?

24 R. Madame la Présidente, Monsieur Lachance, je n'ai
25 jamais, jamais, jamais eu une offre de pot-de-vin

1 dans toutes mes années à la présidence de la FTQ.
2 Je n'ai jamais eu une offre de pot-de-vin de
3 monsieur Arcuri, de Jocelyn Dupuis ou de qui que ce
4 soit. Ça serait plus facile pour moi ce matin venir
5 vous dire : j'ai eu une offre puis je l'ai refusée.
6 Ce serait beaucoup plus facile. Mais je ne mentirai
7 pas devant votre commission.

8 Ma souvenance, c'est la suivante. On était
9 dans le bureau et on parlait justement de « fast-
10 track ». Et, de mémoire, j'ai probablement dit :
11 « Même si quelqu'un arriverait avec trois cent
12 mille piastres (300 000 \$) sur mon bureau, c'est
13 impossible pour le président de la FTQ d'aller
14 l'autre bord puis de passer un dossier directement
15 au conseil d'administration. » Ça se peut que j'ai
16 échappé ça. Mais je vous jure que je n'ai jamais eu
17 une offre de pot-de-vin de ces gens-là, jamais,
18 jamais, jamais. Et tous les enregistrements
19 corroborent ça. Moi, là... Et d'ailleurs, votre
20 enquêteur Michel Comeau l'a dit clairement dans son
21 témoignage. Je n'ai rien à foutre avec le crime
22 organisé. Puis quand je l'ai su, j'ai agi. Ça,
23 c'est votre enquêteur qui est venu témoigner de ça
24 ici. Puis c'est ça que l'enquête révèle. Ken
25 Pereira, il a un problème entre les deux oreilles.

1 Et moi je sais pas si vous l'avez, mais j'ai une
2 diskette que Pereira a enregistré, avec la musique
3 du Parrain. Il déteste Jocelyn Dupuis avec une
4 passion incroyable et moi je soupçonne Ken Pereira
5 de vouloir détruire la FTQ puis la FTQ
6 Construction. Et dans cette même période-là,
7 Pereira m'appelait pour me menacer, pour me dire
8 qu'il allait me faire la peau, pour me dire qu'il
9 avait ménagé mais qu'à l'avenir il allait... Et
10 vous avez Madame, respectueusement, votre
11 Commission a ces enregistrements-là. Et si vous
12 voulez, si vous l'avez pas l'enregistrement de la
13 diskette de Pereira, ça va me faire plaisir de vous
14 la faire parvenir.

15 Q. [81] Monsieur Arsenault, vous connaissez bien les
16 enregistrements. Dans aucun enregistrement, dans
17 tous les enregistrements on mentionne que Jocelyn
18 Dupuis et un italien vous auraient offerts un pot-
19 de-vin. Jamais monsieur Arcuri est prononcé.
20 Pourquoi ce nom-là sort, là?

21 R. Parce que Ken Pereira...

22 Q. [82] Pourquoi pas Bertolo?

23 R. Pardon?

24 Q. [83] Pourquoi pas Bertolo?

25 R. Non, c'est pas... C'est Pereira qui m'a dit à moi,

1 tu m'as déjà dit que Arcuri t'avait offert de
2 l'argent. J'ai dit Arcuri, j'ai jamais été tout
3 seul avec, ni Bertolo. Ni Bertolo, ni un ni
4 l'autre.

5 Q. [84] Dans tous les enregistrements et témoignages
6 de Pereira, monsieur Pereira dit qu'il ne sait pas
7 c'est qui, c'est un italien.

8 R. Non, Pereira m'a dit personnellement, personnelle-
9 ment. Il m'a dit regarde, tu m'as déjà dit que
10 Arcuri t'avait offert de l'argent. J'ai dit non
11 Ken, je t'ai jamais dit ça. C'est pas vrai.

12 Q. [85] Lors de son témoignage devant la Commission
13 vous précédant...

14 R. Moi je vous relate une conversation que j'ai eue
15 avec Pereira. Pereira était en fusil après moi
16 parce que j'ai refusé de lui donner un emploi.
17 Parce que j'ai refusé de lui donner quatre cent
18 mille dollars (400 000 \$) qu'il nous demandait. Et
19 il me menace au téléphone et vous avez ces
20 enregistrements-là.

21 Q. [86] Vous êtes... Vous allez convenir avec moi que
22 l'histoire que monsieur Pereira relate et qui est,
23 qui apparaît également dans l'enregistrement qu'il
24 a fait avec Bernard Girard, il y a également un
25 enregistrement qui concerne le même type de

1 conversations avec Jean Lavallée qui confirme
2 s'être fait raconter cette histoire-là, vous
3 conviendrez avec moi que ce que monsieur Pereira
4 relate, c'est que vous avez refusé le pot-de-vin.

5 R. C'est ce que je vous dis, Madame la Présidente. Ça
6 serait plus facile pour moi ce matin de venir dire
7 que j'ai tout refusé ça mais je viendrai pas ici
8 dire que quelqu'un, un italien, que ce soit
9 Pereira, que ce soit...

10 Q. [87] Arcuri.

11 R. ... Arcuri, Pereira m'a dit personnellement aussi
12 que Arcuri t'a offert de l'argent, que ce soit
13 monsieur Bertolo ou n'importe quel d'entre eux, ça
14 n'a pas arrivé. J'ai jamais eu d'offre de pot-de-
15 vin, pardonnez-moi, de ces gens-là.

16 Q. [88] O.K.

17 R. J'en ai pas eu.

18 Q. [89] Lors de son témoignage, monsieur Lavallée qui
19 était présent également lors de la rencontre
20 pendant laquelle monsieur Pereira affirme que cette
21 conversation-là a eu lieu, donc devant lui,
22 Lavallée et Bernard Girard, monsieur Lavallée, en
23 date du vingt et un (21) janvier deux mille
24 quatorze (2014) confirme que vous lui avez relaté
25 cette histoire-là. Pourquoi monsieur Lavallée?

1 Pourquoi monsieur Girard confirmerait ça sur
2 l'enregistrement et pourquoi monsieur Lavallée le
3 confirmerait devant la Commission selon vous? Parce
4 que là on parle de, vous parlez de monsieur Pereira
5 qui a une vengeance contre Jocelyn Dupuis. Dans
6 cette histoire-là, c'est pas Jocelyn Dupuis qui est
7 au coeur de ça, là, c'est plus vous, là. Alors
8 pourquoi monsieur Lavallée le confirmerait?
9 Pourquoi monsieur Bernard Girard le confirmerait
10 son enregistrement...

11 R. Je ne mentirai pas...

12 Q. [90] ... et pourquoi monsieur Pereira raconterait
13 une histoire où dans sa fabulation, vous refusez un
14 pot-de-vin, ce qui, quant à moi, est avantageux
15 pour vous, là, et votre probité?

16 R. Si c'était la vérité, je le dirais avec fierté, je
17 le dirais avec fierté. Regardez, ils m'ont offert
18 un pot-de-vin puis je l'ai refusé. Mais c'est pas
19 le cas. On m'a jamais offert de pot-de-vin.

20 Q. [91] C'est pas plutôt, Monsieur Arsenault, parce
21 que vous avez refusé effectivement ce pot-de-vin et
22 laissé le dossier cheminer malgré tout au Fonds de
23 solidarité?

24 R. D'aucune façon et si vous regardez les enregistre-
25 ments avec Gaétan Morin, c'est exactement le

1 contraire de l'affirmation que votre procureure
2 vient de faire.

3 Q. [92] Oui mais le che... les enregistrements avec
4 Gaétan Morin et les enregistrements avec Jocelyn
5 Dupuis démontrent que c'est plus vers la fin de
6 l'automne deux mille huit (2008) et le printemps
7 deux mille neuf (2009), quand vous apprenez que
8 monsieur Desjardins est dans le dossier, que vous
9 commencez à faire des pressions pour que ce
10 dossier-là ne soit pas accepté par le Fonds. Le
11 dossier a cheminé de mai à janvier deux mille neuf
12 (2009) sans heurts et par des encouragements de
13 votre part, étirer la sauce si vous voulez, et ça
14 malgré une offre potentielle de pot-de-vin refusée
15 au printemps deux mille huit (2008), dès la genèse
16 du dossier. Alors c'est pas plutôt parce que vous
17 avez justement refusé un pot-de-vin et... d'un
18 italien qui est mentionné nulle part, et que vous
19 nommez monsieur Arcuri ce matin, et que cette
20 notion-là...

21 R. Bien je nomme monsieur Arcuri parce que c'est
22 Pereira que dans une conversation, il me dit on
23 sait qu'Arcuri t'a offert un pot-de-vin, tu l'as
24 déjà dit. J'ai jamais dit ça.

25 Q. [93] Mais devant la Com... Mais pourquoi monsieur

1 Pereira, alors qu'il y a des enregistrements sur
2 tout, devant la Commission est venu témoigner que
3 c'est un italien et n'a jamais nommé, et ne nomme
4 jamais monsieur Arcuri quand il parle avec Bernard
5 Girard?

6 R. Mais là vous avez des choix, là. Vous croyez
7 monsieur Pereira, là, ou croyez-moi. Moi je vous
8 dis que c'est pas vrai et moi mon passé devrait
9 être garant de l'avenir.

10 Q. [94] O.K.

11 R. J'ai pas de passé criminel. J'ai pas deux
12 identités. J'ai négocié avec le gouvernement du
13 Québec, j'ai négocié avec les plus gros employeurs
14 du Québec, j'ai jamais demandé de pot-de-vin en
15 nulle part. J'ai une réputation de quarante quelque
16 (40) années de syndicalisme.

17 10:25:23

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [95] Mais il y a personne qui allègue, Monsieur
20 Arsenault, que vous avez demandé des pots-de-vin.
21 Il y a personne qui allègue ça.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. [96] Au contraire...

24 R. Madame Charbonneau, je suis désolé de décevoir
25 votre procureure mais j'en ai pas eu d'offre de

1 pot-de-vin. J'en ai pas eu. Je peux pas venir ici
2 ce matin puis dire que j'en ai eu. J'en ai pas eu.
3 Et si j'avais eu une offre de pot-de-vin, je serais
4 allé immédiatement au contentieux du Fonds de
5 solidarité. Je serais allé voir les avocats du
6 Fonds de solidarité puis dire, regardez, Jos Bleau
7 vient de m'offrir un pot-de-vin, là. C'est
8 inacceptable puis on arrête ça immédiatement.

9 Q. [97] O.K.

10 R. C'est ça que j'aurais fait.

11 Q. [98] Je vais vous demander Madame Blanchette s'il
12 vous plaît de produire la pièce qui est à l'onglet
13 33 du cahier de pièces. Il s'agit d'un affidavit
14 daté du vingt (20) octobre deux mille dix (2010).
15 Et je vais vous demander de la coter, Madame la
16 Greffière, sous la cote?

17 LA GREFFIÈRE :

18 1338.

19 Me SONIA LeBEL :

20 1338.

21

22 114P-1338 : Affidavit signé par Bernard Girard le
23 20 octobre 2010

24

25 Q. [99] Alors, vous allez m'expliquer, Monsieur... Il

1 s'agit d'un affidavit qui aurait été signé par
2 Bernard Girard en date du vingt (20) octobre deux
3 mille dix (2010), donc presque deux ans après les
4 événements, un an et demi, deux ans après les
5 événements, où on affirme qu'il a jamais entendu de
6 la bouche de Michel Arsenault, président de la FTQ,
7 qu'il aurait reçu une offre d'argent comptant pour
8 favoriser l'acceptation d'un dossier d'une
9 compagnie. Je dois avouer qu'en carrière, voir un
10 affidavit qui nie un non-événement qui est pas
11 arrivé, en tout cas, c'est assez particulier. Pour
12 quelle raison avez-vous demandé à monsieur Girard
13 de faire signer un tel affidavit?

14 R. Parce que j'ai demandé à...

15 Q. **[100]** Pour une offre de pot-de-vin refusé, là,
16 selon l'histoire, la légende.

17 R. Bien, j'ai dit à Bernard Girard : « Écoute, moi, je
18 vous ai jamais dit ça puis, puis je lui ai dit, tu
19 le sais que j'ai jamais dit ça puis es-tu prêt à
20 t'engager sous serment à dire que j'ai jamais dit
21 ça? » Il m'a dit : « Oui », il l'a signé.

22 (10:27:26)

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Q. **[101]** O.K. Mais, pourquoi avoir fait faire un
25 affidavit pour dire que vous aviez jamais dit telle

1 chose? Dans quel but? Dans quel but de faire...

2 R. Dans le but de me protéger, Madame. Dans le but de
3 me protéger.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[102]** De vous protéger d'avoir refusé une offre de
6 pot-de-vin?

7 R. De me protéger de Ken Pereira qui m'a menacé au
8 téléphone qu'il allait avoir ma peau.

9 Q. **[103]** Et pourquoi le vingt (20) octobre deux mille
10 dix (2010)? Ken Pereira, selon votre témoignage,
11 est vindicatif depuis... depuis la fin août, là.
12 Qu'est-ce qui... qu'est-ce qui, en octobre deux
13 mille dix (2010), a suscité le besoin d'avoir un
14 affidavit?

15 R. C'est que ça a sorti aux nouvelles, les... de
16 mémoire, ça a sorti dans les médias puis, dans ce
17 bas monde, quand de quoi sort dans les médias, t'es
18 immédiatement condamné et, moi, j'en ai pas eu.
19 J'ai demandé à Bernard Girard : « Écoute, j'en ai
20 pas eu, puis j'ai jamais dit ça. J'en ai pas eu...
21 j'ai pas eu d'offre et, moi, j'aimerais que tu
22 t'engages, si c'est ça que... que... » puis il m'a
23 dit : « C'est correct. »

24 Q. **[104]** Et pourquoi pas avoir fait signer...

25 R. Puis je le répète, (inaudible)

- 1 Q. **[105]** Est-ce que vous avez tenté de faire signer
2 également un affidavit...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[106]** ... à Jean Lavallée?
- 5 R. Oui, je l'ai envoyé à Jean Lavallée puis finalement
6 on a oublié ça parce que, la semaine d'après,
7 c'était plus dans les médias. Il me l'a jamais
8 renvoyé signé et on a passé à d'autres choses.
- 9 Q. **[107]** Et c'était pas pour vous protéger plutôt du
10 fait que vous aviez justement reçu une telle offre
11 et que vous n'aviez pas... et que vous aviez laissé
12 tout de même le dossier de Carboneutre cheminer
13 pendant un grand bout de temps.
- 14 R. Madame...
- 15 Q. **[108]** Et je comprends qu'il a été... qu'il n'a pas
16 été accepté au final.
- 17 R. Madame Charbonneau, Monsieur Lachance, j'ai jamais
18 eu d'offre de pot-de-vin, jamais, ni d'Arcuri, ni
19 de Jocelyn Dupuis, ni de Bertolo, ni de... de
20 personne.
- 21 Q. **[109]** Et si c'était pas pour vous protéger et
22 qu'on... est-ce que vous avez exhibé cet affidavit-
23 là aux gens... aux journalistes à ce moment-là, là?
24 Vous en êtes-vous servi?
- 25 R. Non, mais les...

1 Q. **[110]** L'avez-vous rendu public?

2 R. Non, mais les... Placez-vous en octobre deux mille
3 dix (2010), c'était deux mois avant le congrès de
4 la FTQ, puis j'étais candidat, puis je voulais
5 gagner mes élections, puis je voulais me protéger,
6 c'est... surtout me protéger contre des calomnies
7 puis des mensonges aussi odieux.

8 Q. **[111]** Si on passe peut-être à la SOLIM, le pouvoir
9 de surveillance de la SOLIM. C'est une entité qui
10 est un peu différente que de celle du Fonds, on
11 s'entend. C'est le bras immobilier, à l'époque, on
12 parle de la SOLIM pré-deux mille neuf (2009),
13 « pré » étant « avant » mai deux mille neuf (2009).
14 Quelle était la mission de la SOLIM à ce moment-là?
15 Est-ce que vous avez un souvenir, Monsieur
16 Arsenault?

17 R. C'est le bras immobilier, c'est une société en
18 commandite qui était le bras immobilier du Fonds.
19 SOLIM, de mémoire, avait été créé à l'époque où
20 j'étais en Ontario. Ça avait été créé pour
21 stimuler... stimuler le travail dans l'industrie de
22 la construction dans des années difficiles. On sait
23 tous que c'est cyclique la construction. Et lorsque
24 je suis arrivé au Fonds, on a eu des années
25 difficiles et SOLIM était... était très rentable à

1 l'époque, à comparer aux autres, là. On avait des
2 bons rendements, là, treize, quatorze pour cent
3 (13 %-14 %) par année, de mémoire.

4 Q. **[112]** Et quel type de reddition de compte la SOLIM
5 devait faire au Fonds, là? Quelle est ses
6 responsabilités? De quelle façon on fonctionne à
7 l'intérieur de la SOLIM?

8 R. Écoutez, comme président du conseil d'administra-
9 tion, la SOLIM, lorsqu'il y avait des dossiers en
10 haut de tant de millions, là, à la fin, c'était
11 cinq millions (5 M\$), mais au début, je pense,
12 c'était trois millions (3 M\$), il fallait qu'ils
13 viennent présenter leur dossier au conseil
14 d'administration. Quand c'était des moins de trois
15 millions (3 M\$), si ma mémoire est bonne, c'était
16 le conseil exécutif de SOLIM qui appuyait les... Et
17 bien sûr, lorsqu'on avait nos rapports financiers à
18 la fin de l'année, bien, là, c'était par secteur.
19 Puis, là, Michel Montbriand qui était en charge des
20 finances nous présentait « SOLIM rapporte tant par
21 année », un autre section moins, un autre plus, et
22 caetera.

23 Q. **[113]** Donc, je pense que monsieur Gionet, là, on
24 l'a compris, était... était... quel était son poste
25 à ce moment-là? J'ai un blanc de mémoire, là, c'est

1 moi qui l'ai.

2 R. PDG.

3 Q. **[114]** PDG, exactement.

4 R. Il a déjà...

5 Q. **[115]** Donc, quel était, là... est-ce qu'il avait,
6 là, quand même une pleine autonomie sur les
7 dossiers qui étaient... qui étaient accordés par la
8 SOLIM ou dans lesquels la SOLIM faisait des
9 investissements immobiliers ou est-ce qu'il avait
10 plutôt... outre un certain seuil monétaire, devait
11 quand même rendre compte à Yvon Bolduc ou au Fonds?

12 R. C'est ce que je viens de dire. Lorsque, au conseil
13 d'administration, en haut de... écoutez, je peux me
14 tromper, là, pendant une époque c'était trois après
15 ça cinq millions (5 M), il fallait que les dossiers
16 viennent au conseil d'administration. Lorsque
17 c'était des dossiers moindres, c'était réglé à
18 SOLIM. Et, sur le conseil d'administration de
19 SOLIM, le pdg du Fonds était sur le conseil
20 d'administration. C'était les yeux et les oreilles
21 du Fonds de solidarité sur le conseil
22 d'administration.

23 Q. **[116]** C'est quoi la constitution du conseil
24 d'administration de SOLIM? Le pdg du Fonds,
25 naturellement, qui en fait partie.

1 R. Oui, puis il y avait, à cette époque-là, Jean
2 Lavallée présidait, il y avait René Roy qui était
3 secrétaire général de la FTQ à l'époque, Louis
4 Bolduc qui était... qui était v.-p. à la FTQ et
5 directeur des TUAC au Québec.

6 Q. [117] Et on a compris, je pense, hier, là, que
7 contrairement au Fonds il y a pas de...

8 R. Et finalement... Est-ce que je peux finir ma
9 réponse, Madame, ou... C'est parce qu'on
10 m'interrompt.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [118] Oui, Monsieur Arsenault.

13 R. Je suis en train de... tu sais, puis...

14 Q. [119] Continuez, Monsieur Arsenault.

15 R. J'aimerais avoir le temps de répondre.

16 Q. [120] Continuez.

17 R. Et, finalement, il y avait des externes. Les
18 externes sont des spécialistes en... en immobilier,
19 sur lequel « we rely », comme on dit en anglais,
20 sur lesquels on se fie énormément. C'était ça la
21 composition de SOLIM quand, moi, je suis arrivé au
22 Fonds de solidarité.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. [121] Contrairement à ce qu'on a compris hier de
25 votre témoignage, contrairement au conseil

1 d'administration du Fonds lui-même, il y a pas de
2 composition prévue, là, par statut, est-ce que je
3 me trompe? À part un nombre, j'imagine, de
4 conseillers? Comment ça fonctionne au Fonds pour
5 établir qui... pas au Fonds, à la SOLIM pour
6 établir qui va faire partie du conseil
7 d'administration?

8 R. Je ne saurais vous le dire. Tout ce que je peux
9 vous dire c'est que, moi, j'ai demandé... lorsque
10 ça a venu le temps de... d'améliorer notre
11 processus de bonne gouvernance, au mois de mai on
12 s'est rencontrés une journée et demie, le conseil
13 d'administration, on avait eu un conseil exécutif
14 avant, on s'est rencontrés... de mémoire, c'était
15 sur le bord du Richelieu, au Manoir Rouville,
16 exactement, l'auberge du comédien Yvon Deschamps.
17 Et là on a décidé qu'à l'avenir SOLIM serait
18 rapatriée sous le même toit que le Fonds de
19 solidarité, parce que quand je suis arrivé, moi,
20 SOLIM était sur la rue St-Jacques, je crois. Et
21 qu'on changerait le nom de SOLIM pour le Fonds
22 immobilier du Québec... le Fonds immobilier du
23 Fonds de solidarité. Et qu'il y aurait une majorité
24 d'administrateurs à SOLIM, des spécialistes en
25 immobilier, qui seraient indépendants du Fonds et

1 de la FTQ et, finalement, il n'y aurait plus
2 personne de la FTQ Construction sur le conseil
3 d'administration de SOLIM. De... du Fonds
4 immobilier.

5 Q. **[122]** Ça, ça...

6 R. On a rebaptisé. On changeait de nom puis on l'a
7 amené sous notre toit.

8 Q. **[123]** O.K. Ça, ça a été décidé au moment où on a
9 fait les modifications, c'est ce que vous nous
10 dites? Avant ça...

11 R. De mémoire, ça a été décidé à la réunion
12 extraordinaire, réunion d'une journée et demie du
13 conseil d'administration, au mois de mai deux mille
14 neuf (2009), au Manoir Rouville.

15 Q. **[124]** O.K. Avant ça, avant que SOLIM soit
16 rapatriée, là, sous le giron du Fonds de façon
17 plus... plus claire à ce moment-là, avant ça, quels
18 étaient vos pouvoirs à titre de président du Fonds
19 par rapport à la SOLIM?

20 R. Mon pouvoir c'était d'animer puis de... de... de
21 présider le conseil d'administration... dans mes
22 tâches de président du conseil d'administration
23 c'était de... de présider lorsque SOLIM venait avec
24 des dossiers de plus de tant de millions de
25 dollars. Moi, j'ai jamais eu le hands on sur

1 l'administration du Fonds, il y a un pdg pour ça.
2 Et c'était la respon... SOLIM c'était la
3 responsabilité de... du pdg.

4 Q. **[125]** Madame Blanchette, est-ce qu'on peut aller à
5 l'onglet 27, s'il vous plaît.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste avant ou, en fait, pendant.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Oui, allez-y.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[126]** Et c'était quand SOLIM arrivait avec des
12 dossiers de combien de millions de dollars de plus,
13 vous avez dit?

14 R. Madame, je veux pas vous induire en erreur, il me
15 semble que c'était trois millions puis c'est devenu
16 cinq, à un moment donné.

17 Me ANDRÉ RYAN :

18 C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué le témoin Morin
19 lors de sa présentation, Madame la Présidente.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, mais, levez-vous quand vous vous adressez,
22 s'il vous plaît.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Je m'excuse, Madame. Le témoin, monsieur Morin, l'a
25 indiqué dans sa présentation, dont nous disposons.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Oui. Et je pense que la Commission dispose de ces
3 informations-là aussi, Maître Ryan. On apprécie
4 votre aide, sauf qu'on veut avoir la connaissance
5 de monsieur Arsenault, si vous permettez.

6 Q. **[127]** Alors, 27, l'onglet 27, on va produire une
7 conversation qui date du vingt (20) février deux
8 mille neuf (2009), entre vous, Monsieur Arsenault,
9 et Gilles Audet, qui prend place à dix-huit heures
10 quarante-trois (18 h 43). Madame la Greffière, on
11 va coter sous quelle cote?

12 LA GREFFIÈRE :

13 1339.1, 1339.2.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Merci.

16

17 114P-1339.1 : Écoute électronique 08-0459_2314
18 du 20 février 2009

19

20 114P-1339.2 : Transcription de l'écoute
21 électronique 08-0459_2314 du 20
22 février 2009

23

24 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [128] O.K. Alors, Madame la Présidente, je réalise
3 que j'ai pas la bonne version de la conversation,
4 c'est de ma faute, mais c'est pas grave, je vais
5 commencer par ouvrir une parenthèse après ça je
6 vais vous demander de suspendre pour qu'on puisse
7 faire la vérification, mais malgré tout, retenez la
8 cote, Madame la greffière, c'est la même
9 conversation, mais il y a des éléments qui ont été
10 enlevés dont j'ai besoin.

11 Par contre, je vais en profiter pour ouvrir
12 immédiatement une parenthèse, Monsieur Arsenault.
13 On parle du fait que monsieur Tony Accurso se
14 serait fait approcher par des gens, là, au début de
15 la conversation, pour que vous sachiez, qui ont
16 fait des pressions sur lui pour que vous perdiez
17 votre poste de président de la FTQ. Il semble, on
18 semble avoir dans la conversation, les extraits
19 qu'on a entendus, se dégage que ça vient de Jocelyn
20 Dupuis, peut-être du crime organisé. Qu'est-ce que
21 c'est au juste ça cette histoire-là?

22 R. Bien c'est la même conversation lorsque Pereira
23 appelle Gilles Audette aussi qui est passée à la
24 radio puis à la télévision. Moi on a attiré mon
25 attention que le crime organisé voulait rentrer au

1 Fonds. Et que vu que je voulais pas coopérer avec
2 eux, qu'ils allaient s'organiser pour me faire
3 sauter comme président de la FTQ. Comme je vous le
4 dis depuis deux jours, un, j'ai pas coopéré avec
5 eux et deux, je suis demeuré président de la FTQ.
6 On s'est tenu debout, ils sont arrivés avec deux
7 dossiers, on se souviendra, Carboneutre, on a
8 refusé et Sauvé également.

9 On sait aujourd'hui que ces gens-là étaient
10 dans le crime organisé dans le cas de Sauvé et
11 Carboneutre. Et moi j'ai... j'ai... ce que je dis à
12 Gilles Audette : « Regarde, je plierai pas devant
13 des menaces de qui que ce soit et si ça persiste on
14 ira voir les personnes, les autorités concernées. »

15 Maintenant ça s'est arrêté, là, j'ai jamais
16 eu d'autre indication que le crime organisé était
17 après moi, voulait me faire sauter comme président
18 de la FTQ et il peut y avoir bien du blabla là-
19 dedans également. Je le sais pas.

20 Personnellement j'ai pas pris ça au sérieux
21 plus qu'il faut, dans le sens que si j'avais pris
22 ça au sérieux j'aurais demandé, par exemple,
23 d'avoir une sécurité personnelle, j'aurais demandé
24 de... de... je me serais certainement plaint aux
25 autorités concernées. C'est venu comme ça et c'est

1 parti comme ça. C'est de quoi qui a pas duré.

2 Est-ce que c'est de la fabulation d'un peu
3 tout le monde? Est-ce que le crime organisé avait
4 l'intention de... de prendre le contrôle de la FTQ,
5 c'est possible. Mais avec les stratégies qu'on a
6 employées, je peux vous dire qu'ils ont pas pris...
7 ils ont pas pris le contrôle de la FTQ. Et la FTQ a
8 aucun moment, sous ma présidence, a été sous le
9 joug du crime organisé. Ça je peux vous garantir
10 ça.

11 Q. **[129]** Là, on voit, ce qui se dégage des extraits de
12 la conversation qu'on a entendue, là, c'est que ça
13 viendrait du côté de Jocelyn Dupuis. Moi ce qui
14 m'intrigue un peu dans cette conversation-là, c'est
15 quoi l'implication de Tony Accurso là-dedans et
16 c'est quoi les discussions que vous avez eues par
17 rapport à cette situation-là avec Tony Accurso? Et
18 pourquoi est-il impliqué?

19 R. Tony Accurso était très près de Jean Lavallée et, à
20 l'époque, de moi également, pour des raisons que
21 j'aurai certainement l'occasion de vous expliquer
22 d'ici la fin de mon témoignage. Et on s'est servi
23 de Tony Accurso pour me faire passer le message.

24 Q. **[130]** Qui « on »?

25 R. Bien, là-dedans, c'est de Jocelyn Dupuis, là.

1 Q. **[131]** Donc, à l'époque de la conversation alors
2 qu'il y a...

3 R. Je ne le sais pas. Je ne me souviens pas.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[132]** « Cayen », c'est Jocelyn Dupuis?

6 R. Oui. Jocelyn Dupuis est originaire de Havre-
7 Saint-Pierre. Et les gens de Havre-Saint-Pierre ont
8 un surnom. On les appelle les « Cayens » parce que
9 c'est des descendants d'Acadiens qui ont fondé le
10 village il y a cent soixante-quinze (175) ans.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[133]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que...

13 Est-ce que vous en avez un souvenir ou vous le
14 déduisez? Parce qu'à l'époque de la conversation,
15 moi, si je comprends bien...

16 R. Honnêtement, je ne me souviens pas.

17 Q. **[134]** ... il existe deux clans.

18 R. Je ne me souviens pas de cette conversation-là. Je
19 suis très honnête avec vous, je ne me souviens pas
20 de ça. La seule conversation que je me souviens qui
21 relatait le crime organisé puis les Italiens, c'est
22 Gilles Audette qui avait été, souvenons-nous,
23 enregistré par Ken Pereira, puis que ça avait passé
24 à une émission de Radio-Canada. Ça, je ne me
25 souviens pas de ça. Moi, je peux vous garantir que

1 je n'ai jamais en aucun moment, à part que, par
2 personne interposée, je n'ai jamais senti de
3 pression du crime organisé sur moi comme président
4 de la FTQ. Et si j'en avais senti, c'est sûr que
5 j'aurais avisé les autorités concernées. Je ne
6 fréquente pas le crime organisé. Je connais
7 personne du crime... à part que dans les journaux,
8 bien sûr.

9 Et tout ça, encore une fois, a été
10 corroboré par votre enquêteur monsieur Comeau.
11 Écoutez, je n'ai jamais fréquenté ce monde-là. Je
12 ne les connais pas. Mais vous savez, à la FTQ, je
13 l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui, il y a
14 bien du bla bla bla, t'sais. « Hey, le crime
15 organisé veut rentrer à la FTQ, puis il veut mettre
16 la main sur le Fonds. » J'ai protégé le Fonds de
17 solidarité et la FTQ durant mes six ans de
18 présidence comme la prunelle de mes yeux. Et encore
19 une fois, il n'y a pas eu de crime organisé au
20 Fonds de solidarité. Et à ma connaissance, il n'y a
21 jamais eu de crime organisé à la FTQ non plus.

22 Q. [135] Vous savez, Monsieur Arsenault, je pense que
23 depuis l'exercice d'hier, là, il n'y a pas personne
24 qui a la prétention ici que vous êtes une relation
25 du crime organisé. Au contraire. Ce qu'on essaie

1 d'explorer avec vous, c'est les tractations ou les
2 manipulations ou les manoeuvres du crime organisé
3 pour atteindre soit le Fonds de solidarité par le
4 biais de financement, par le biais de dirigeants de
5 la FTQ Construction qui semblent avoir servi de
6 passerelle directe au Fonds de solidarité ou à la
7 SOLIM, ou atteindre la tête du président de la FTQ.
8 J'ai ici une conversation où vous discutez avec
9 Gilles Audette du fait qu'il y a des informations
10 que le crime organisé, à travers Jocelyn Dupuis,
11 aurait le goût de faire sauter, non pas, on ne
12 parle pas physiquement, mais de vous faire perdre
13 votre poste de président, il me semble à moi,
14 respectueusement, Monsieur Arsenault, que ce n'est
15 pas juste du bla bla. Vous parlez même d'appeler la
16 police si ça ne se règle pas. Je pense que le but
17 de l'exercice, c'est d'explorer ça avec vous et de
18 pas faire en sorte que vous êtes relié. Qu'est-ce
19 que vous avez fait...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et j'ajoute que vous semblez tous les deux, et
22 j'ajoute que vous semblez tous les deux fort
23 inquiets de cette perspective-là.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [136] Oui. Et, moi, je veux savoir quelle a été la

1 suite de cette conversation-là? Vous parlez de
2 parler à Tony. Vous parlez du Cayen, qui est
3 Jocelyn Dupuis. Avez-vous... Vous êtes-vous
4 renseigné plus avant sur ces pressions-là, quelles
5 étaient ces pressions-là dont vous faites mention
6 dans la conversation?

7 R. Écoutez, on était dans une tourmente médiatique, et
8 cetera. De mémoire, c'est tombé à l'eau. Je n'ai
9 jamais réentendu parler. C'est clair que les
10 dossiers qui s'apparentaient au crime organisé,
11 entre parenthèses, on ne les a pas faits. Et,
12 finalement, quelques mois après ça, on a changé les
13 règles du jeu. Et depuis ce temps-là, à ma
14 connaissance, il y a personne du crime organisé qui
15 s'est pointé au Fonds de solidarité. Et, moi, pour
16 ma part, j'ai été réélu président de la FTQ, soyez-
17 en sûr, sans l'aide du crime organisé.

18 Q. [137] D'accord. Vous ment...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [138] Est-ce que c'est votre témoignage,
21 aujourd'hui, vous nous dites ça parce que vous
22 dites dans cette conversation-là que si ça se sait
23 ou que la perspective que le crime organisé soit
24 entré dans le Fonds, c'est sûr que le Fonds ne
25 passera pas à travers ça? Est-ce que c'est pour

1 protéger le Fonds que vous dites ça?

2 R. Écoutez, c'est clair dans mon esprit, puis
3 probablement à ce moment-là aussi, qu'une
4 institution financière... Une institution
5 financière, c'est basé sur la confiance, la
6 confiance et la confiance de ses actionnaires. Et
7 le pire drame qui pourrait arriver, c'est de voir
8 le crime organisé entrer au Fonds de solidarité.
9 Et, moi, c'est clair que, dans ma tête, Madame
10 Charbonneau, Madame la Présidente, je voulais
11 corriger le problème à la source sans ameuter
12 l'opinion publique. Ça, c'est très clair, très,
13 très clair. Et j'ai réussi. Il n'y a pas eu de
14 crime organisé au Fonds... Bien j'ai réussi! Nous
15 avons réussi, parce que c'est une grande équipe,
16 mais j'ai dirigé une grande équipe qui a réussi à
17 les bloquer. Bon. On a été...

18 Vous savez, le crime organisé, ce n'est pas
19 à vous que je vais apprendre ça, Madame, vous avez
20 passé votre vie là-dedans comme procureur, pas
21 comme acteur, le crime organisé, il y a une
22 tentacule partout, puis il essaie constamment de
23 rentrer partout. Moi, on m'avise comme président :
24 « Le crime organisé veut rentrer chez toi. » Moi,
25 je dis : « Non, il ne rentrera pas. » Maintenant,

1 si c'est trop grave, si ma vie est menacée, si ma
2 famille est menacée, c'est clair que je vais aller
3 voir la police. Mais si on peut faire en sorte que
4 ça se produise pas, sans faire une conférence de
5 presse, on va le faire de même.

6 Mais je suis convaincu que n'importe quelle
7 institution financière agirait de la même façon.
8 Maintenant je le répète, non je répéterai plus
9 parce que vous me l'avez dit. Je suis pas acoquiné
10 avec ces gens-là et ils sont pas rentrés chez nous.
11 Ça c'était fort important puis on a maintenu, on a
12 maintenu la confiance dans nos actionnaires. Vous
13 savez, quand je suis arrivé au Fonds de solidarité,
14 les actionnaires, il y en avait cinq cent soixante-
15 quinze mille (575 000). Quand je suis parti, il y
16 en avait six cent dix-sept mille (617 000). Les
17 avoirs du Fonds ont augmenté de cinquante pour cent
18 (50 %) sous ma présidence. L'action des
19 actionnaires a monté tout près de quarante pour
20 cent (40 %). C'est ça qu'on a fait au Fonds de
21 solidarité et lorsqu'on a senti qu'on avait le feu
22 aux fesses puis le crime organisé proche, on s'est
23 muni de règles encore plus sévères pour les
24 empêcher de rentrer.

25 Q. [139] Vous savez Monsieur Arsenault, je vais vous

1 rassurer tout de suite. Ça va peut-être vous
2 enlever un peu de pression. Il y a personne ici qui
3 considère que le Fonds n'est pas une bonne
4 institution.

5 R. Bien je vous remercie Madame puis je suis content
6 de vous l'entendre dire.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. [140] Peut-être dernière question avant la pause.
9 Ce qui soulève pour moi également un point
10 d'interrogation dans cette conversation-là est le
11 rôle de Tony Accurso. Le rôle de Tony Accurso
12 auprès de vous, particulièrement pour cette
13 situation-là et le rôle de messenger de ces
14 pressions du crime organisé là, de Tony Accurso.
15 Êtes-vous capable de nous éclairer un peu sur les
16 détails de ça par rapport à Tony Accurso?

17 R. Je vais probablement vous déplaire. Ma réponse est
18 assez longue. Voulez-vous l'avoir tout de suite ou
19 après?

20 Q. [141] Allez-y.

21 R. Bon écoutez. Moi j'ai... Tony Accurso d'abord c'est
22 un entrepreneur de mon âge. On est né la même
23 année. On a des épouses qui ont des points communs
24 et on a des enfants du même âge. Moi Tony Accurso
25 m'a été présenté en dix neuf cent quatre-vingt-onze

1 (1991) par Louis Laberge. En dix neuf cent quatre-
2 vingt-onze (1991) ou quatre-vingt-douze (1992), je
3 peux me tromper, on avait, bien c'était avant dix
4 neuf cent quatre-vingt-treize (1993) parce que là
5 je suis parti pour Québec. Avant dix neuf cent
6 quatre-vingt-treize (1993). Il y a une compagnie
7 qui s'appelait Canron qui avait des installations à
8 Trois-Rivières et à Ville d'Anjou et la compagnie
9 Canron un bon matin a fermé ses portes. Moi je
10 m'occupais de Trois-Rivières. Gilles Audette lui
11 s'occupait, de mémoire, de Ville d'Anjou. Et je
12 vous ai expliqué ça hier, ça crée des drames
13 énormes. Quand une compagnie ferme ses portes, on a
14 souvent des drames humains, des divorces,
15 quelquefois des suicides, des gens qui quittent
16 l'université parce que les parents... puis et
17 cetera. Vous connaissez, vous savez ce qui se
18 passe. On est allé voir Louis Laberge puis on a dit
19 à Louis Laberge, on est-tu de repartir ça avec le
20 Fonds de solidarité. À Trois-Rivières, on a
21 finalement rencontré le groupe GLV, monsieur
22 Laurent Verreault avec qui on est encore en
23 affaires aujourd'hui dans d'autres, un nouveau GLV,
24 son fils, et cetera, et on a réussi à repartir
25 l'usine. À Ville d'Anjou... puis c'était une usine

1 de fabrication mécanique. À Ville d'Anjou, c'était
2 une usine qui faisait des tuyaux de ciment armé et
3 là monsieur Accurso lui, il était propriétaire de
4 Hyprescon à St-Eustache. Louis Laberge nous l'a
5 présenté et monsieur Accurso à ce moment-là a pris
6 le carnet de commandes de Canron à Ville d'Anjou, a
7 respecté la convention collective, a maintenu les
8 emplois puis a amené tout ce monde-là à St-Eustache
9 et cette compagnie-là fonctionne encore. Donc il
10 nous a aidés. Bien sûr qu'on a fait un partenariat
11 puis il nous a aidé à...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [142] Partenariat avec Hyprescon?

14 R. Oui puis avec... regardez, ça peut être le groupe
15 Simard-Beaudry Hyprescon, mais en tout cas c'était
16 une compagnie... avec une compagnie de monsieur
17 Accurso qui a été rentable pour nos actionnaires et
18 qui nous a permis de sauver cent cinquante (150)
19 emplois, des bons emplois qui existent encore
20 aujourd'hui. Et c'est là que j'ai connu Tony
21 Accurso. Après ça, là je con...

22 Q. [143] En quelle année à peu près on se situe?

23 R. C'est avant quatre-vingt-treize (1993) Madame.
24 Parce que c'était au début des années quatre-vingt-
25 dix (1990) parce que comme je vous dis, moi j'ai

1 été à Québec de quatre-vingt-huit (1988)...

2 Q. [144] Mais votre association avec...

3 R. Bien j'étais avec les métallos.

4 Q. [145] ... cette compagnie-là?

5 R. Moi j'étais au syndicat des métallos. Les employés
6 étaient syndiqués au syndicat des métallos. Le
7 syndicat des métallos est membre de la FTQ et la
8 FTQ le Fonds de solidarité. Et là, ensuite, c'est
9 ça. C'est là qu'on s'est connu et on se voyait à
10 l'occasion. Dans le temps, on allait au hockey
11 ensemble puis, mais c'était pas... j'ai fait un
12 voyage avec, là, pas plusieurs et finalement, c'est
13 là que j'ai connu monsieur Accurso.

14 Ensuite, lorsque monsieur Accurso, lorsque
15 Simard et Beaudry était sur le point d'être vendue
16 à des Français, et moi j'étais pas au Fonds de
17 solidarité, l'histoire m'a été contée. Notre
18 philosophie au Fonds de solidarité c'est essayons
19 de garder nos jobs chez nous comme je vous ai dit
20 hier puis essayons d'avoir des employeurs
21 québécois. Et là le Fonds de solidarité a, avec
22 monsieur Accurso, fait l'acquisition de Simard et
23 Beaudry et à travers les années, Simard et Beaudry
24 est devenue le plus gros employeur de la
25 construction au Québec, le plus gros employeur de

1 la construction au Québec. En deux mille neuf
2 (2009), monsieur Accurso avait sur son « payroll »,
3 Simard et Beaudry et ses filiales, il avait trois
4 mille cinq cents (3 500) employés. C'était
5 quasiment autant que l'Alcan, quasiment autant que
6 l'Alcan. Et en deux mille neuf (2009), je peux vous
7 dire que, dans ces années-là, tout le monde faisait
8 affaire avec monsieur Accurso, pas juste la FTQ.
9 Les contrats de monsieur Accurso lui étaient
10 octroyés par l'Hydro-Québec, par le gouvernement
11 provincial, le gouvernement du Québec, le ministère
12 des Transports, le fédéral. Plusieurs
13 municipalités, plusieurs politiciens, comme vous le
14 savait... vous le savez, mangeaient à sa table et
15 monsieur Accurso est un homme d'affaires prospère,
16 respecté. Du côté des relations de travail,
17 monsieur Accurso avait une grande...

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Q. **[146]** Je m'excuse, je voudrais juste savoir :
20 quelle était la question déjà que vous lui posiez?
21 (10:56:39)

22 Me SONIA LeBEL :

23 Bien, je l'ai notée pour la retenir.

24 Q. **[147]** Monsieur Arsenault, tout ce que je veux
25 savoir à ce moment-ci, là, concernant les pressions

1 du crime organisé pour que vous perdiez votre poste
2 de président de la FTQ, quel a été le rôle que Tony
3 Accurso a joué? Est-ce qu'il vous a amené le
4 message? Est-ce qu'il vous a expliqué les
5 pressions? Est-ce que c'est lui qu'on est allé
6 voir? J'en suis juste là pour l'instant, Monsieur
7 Arsenault. Vous allez avoir l'occasion, on va avoir
8 l'occasion d'explorer...

9 R. Votre...

10 Q. **[148]** ... Tony Accurso à fond, vous allez voir.

11 R. Bien, votre question, c'est la suivante : comment
12 ça se fait que c'est Tony Accurso que... c'est ce
13 que j'ai compris de votre question.

14 Q. **[149]** Oui, mais je pense qu'on parle d'une
15 situation particulière.

16 R. Bien, c'est parce qu'on se... La raison, c'est
17 parce qu'on se connaissait puis parce que je
18 maintenais une relation avec parce qu'on avait
19 trois mille (3000) membres...

20 Q. **[150]** Bon.

21 R. ... qui travaillaient chez lui. Il respectait la
22 convention collective, puis il respectait la santé
23 et sécurité, puis il respectait nos membres.

24 Q. **[151]** Bon. Donc, la raison pour laquelle Tony...

25 R. Et lui, à un moment donné, après ça, il m'aurait

1 appelé puis dit : « Regarde, il y en a qui veulent
2 ta tête. »

3 Q. **[152]** Bon. Merci. Donc, compte tenu que vous
4 connaissez très bien monsieur Accurso pour les
5 raisons que vous venez de mentionner, monsieur
6 Accurso se sentait à l'aise de vous parler, c'est
7 ça?

8 R. Bien, il faudrait lui demander à lui, mais d'après
9 ça, c'est oui.

10 Q. **[153]** Oui. O.K.

11 R. T'sais, quelqu'un t'appelle, puis il dit « un
12 autre... un autre veut ta tête. »

13 Q. **[154]** Parfait. « Un autre veut ta tête », c'est
14 qui?

15 R. C'est parce que, lui, il aimerait que tu gardes ta
16 tête sur tes épaules, j'imagine.

17 Q. **[155]** Ça ressemble à ça, alors... Et c'est qui, là?
18 Qu'est-ce qu'il vous a dit monsieur Accurso?
19 Pourquoi lui est au courant que quelqu'un vous veut
20 la tête? Est-ce qu'il vous explique d'où il tient
21 cette information-là? C'est ça qui m'intrigue à ce
22 moment-ci dans la question.

23 R. Je me souviens pas, Madame.

24 Q. **[156]** Vous vous en souvenez pas.

25 R. Je me souviens pas, puis ça, là, ça a été ça, un

1 passage peut-être vingt-quatre, quarante-huit (24-
2 48) heures dans, ma vie. Moi, je me suis jamais
3 levé le matin, regarder en dessous de mon auto pour
4 voir s'il y avait pas une bombe puis... J'ai jamais
5 eu peur de ce monde-là parce que je prenais ça avec
6 un grain de sel. Mais, en même temps, Madame la
7 Présidente, comme vous dites, je disais, si jamais
8 ça s'avère vrai puis il y a d'autres choses, là
9 j'irai voir les autorités, c'est bien sûr. Mais, je
10 le répète, je me suis jamais senti menacé. C'était
11 mi-sérieux puis je me disais, bon, si ça devient
12 une boule de neige qui grossit, on fera de quoi et
13 en même temps, gardons ça mort pour préserver le
14 Fonds de solidarité, sa réputation puis la
15 confiance des actionnaires.

16 Q. **[157]** O.K. Donc, je comprends de votre réponse que
17 cette situation-là est morte dans l'oeuf
18 finalement.

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[158]** O.K.

21 R. J'ai été... et je pouvais avoir des écoutes. À un
22 moment donné, Paul Arcand m'avait questionné un
23 matin si je me sentais menacé, si j'ai des menaces,
24 c'est « non ».

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[159]** Je voudrais simplement vous dire, Monsieur
3 Arsenault, moi, je n'ai aucun problème avec la
4 longueur de vos réponses, mais c'est peut-être vous
5 qui allez avoir un problème pour votre voyage. Je
6 n'ai pas de problème, moi, avec la longueur de vos
7 réponses, mais c'est clair que c'est vous qui allez
8 décider si vous y allez ou pas en fonction de la
9 longueur de votre témoignage.

10 R. J'en prends bonne note, Madame.

11 Q. **[160]** Parfait.

12

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Arsenault, vous êtes toujours sous le même
17 serment.

18 R. Oui, Madame.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Alors, Madame la Présidente, vous avez devant, je
21 pense, sur... devant vous, la version de la
22 conversation du vingt (20) février deux mille neuf
23 (2009), la version de la session 2314 dans la ligne
24 08-0459. Ce matin, j'ai présenté... vous devriez
25 avoir en principe la nouvelle version. La nouvelle

1 version en ce qu'elle est maintenant intégrale.

2 Vous comprendrez qu'il y a beaucoup
3 d'heures d'écoute électronique et je pense qu'on a
4 vu déjà, au fil des conversations qui sont
5 produites, la Commission essaie d'aller, là, sur
6 les passages qui sont pertinents. Dans cette
7 conversation-là, il y a des passages pertinents
8 concernant la SOLIM. Alors, si vous permettez, on
9 va la réécouter de façon intégrale.

10 Q. [161] Je comprends qu'on va réentendre certains
11 passages de ce matin, Monsieur Arsenault, mais
12 l'objet de mon interrogatoire portera plus
13 précisément sur la SOLIM et votre pouvoir par
14 rapport à ça. Madame Blanchette... Madame la
15 Greffière, naturellement, la version de ce matin
16 qui a été cotée sous la cote 1339.1 et 1339.2, on
17 va lui substituer, là, pour fins d'enregistrement,
18 cette nouvelle version-là qui est la même
19 conversation.

20 (11:37:10)

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 (11:48:40)

25

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 Maître LeBel.
- 3 Me SONIA LeBEL :
- 4 Oui.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 Est-ce que...
- 7 Me SONIA LeBEL :
- 8 Je suis en train de vérifier s'il y avait un autre
- 9 bout dont j'avais besoin un peu plus loin, j'étais
- 10 en avance un peu sur vous, là.
- 11 R. Merci, Madame la Présidente, parce que je pense à
- 12 mes vacances, puis ce bout-là on l'a déjà eu.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 Je dirai rien.
- 15 Me SONIA LeBEL :
- 16 Q. **[162]** Alors, revenons sur certaines portions de
- 17 cette conversation-là, Monsieur Arsenault, ayant
- 18 toujours vos vacances en tête.
- 19 R. Hum, hum.
- 20 Q. **[163]** Si je vous ramène à l'essence de ma première
- 21 question qui a fait en sorte que cette
- 22 conversation-là a été mise en preuve au tout début
- 23 de l'avant-midi, je vous demandais si vous aviez
- 24 quelque pouvoir quelconque sur la SOLIM et de
- 25 nommer quelqu'un sur ce conseil d'administration-là

1 et vous m'avez répondu non. Il appert de la
2 conversation, à la ligne 82, aux lignes 82 à 96,
3 qu'à tout le moins dans votre conversation avec
4 Gilles Audette, c'est tout le contraire : « SOLIM
5 c'est moi qui décide, c'est ma décision. »

6 Alors, est-ce que c'est exact, quels sont
7 vos pouvoirs exactement par rapport à SOLIM,
8 Monsieur Arsenault?

9 R. C'est le mandat du PDG, mais je peux vous dire dans
10 les... dans les circonstances où on était, si
11 j'étais allé voir Yvon Bolduc pour lui dire que
12 Lavallée a pu d'affaire là, puis les gars de la FTQ
13 Construction, il aurait acquiescé à ça à deux cents
14 (200) milles à l'heure, ça aurait fait son grand
15 bonheur.

16 Q. **[164]** O.K. Là, je vais essayer de comprendre votre
17 réponse. Je veux faire une différence, Monsieur
18 Arsenault, entre les pouvoirs que vous détenez à
19 titre de président du Fonds de solidarité et la
20 façon dont vous exercez ces pouvoirs-là. Est-ce que
21 le président du Fonds a effectivement le pouvoir de
22 nommer et de décider qui fera partie du conseil
23 d'administration de la SOLIM? On parle de la SOLIM
24 au moment, telle qu'elle existait avant deux mille
25 neuf (2009), mai deux mille neuf (2009).

1 R. À ma connaissance, ça s'est fait, je l'ai expliqué
2 je pense ce matin, c'est le PDG qui... au niveau
3 des externes, c'est le PDG avec la banque qu'on a,
4 on a une banque de... de futurs administrateurs, si
5 vous voulez, les gens qui ont de l'expertise en
6 immobilier, par exemple, appliquent au Fonds de
7 solidarité. Le Fonds a ça dans une banque et quand
8 ça vient le temps de nommer un administrateur,
9 selon les différents conseils, on regarde ça, et le
10 PDG va toujours me parler en disant : « Regarde, je
11 mets tel, tel administrateur. »

12 Et, finalement, les administrateur sont
13 nommés par le conseil exécutif et ça vient
14 également au conseil d'administration les
15 administrateurs. Peut-être que je faisais le jar un
16 peu, là, je suis convaincu que si j'aurais voulu
17 mettre Raynald Desjardins sur le conseil de SOLIM,
18 Yvon Bolduc et le conseil exécutif auraient dit
19 non. Puis ça aurait été non. C'est clair que
20 j'avais une influence comme président sur les
21 nominations. Mais à la vaste majorité des cas, on
22 allait dans la banque, et je peux vous dire que
23 tous les administrateurs sont approuvés par le
24 conseil d'administration.

25 Et au conseil d'administration, on donne le

1 pedigree, le c.v. de la personne qu'on propose sur
2 le conseil d'administration. Et dans bien des cas,
3 ça donne l'opportunité aussi aux externes qui
4 viennent de ce milieu-là, le milieu de la finance,
5 et cetera, de vérifier, parce que les dossiers sont
6 envoyés avant le conseil d'administration. C'est de
7 même que ça se fait.

8 Q. **[165]** O.K. Donc, pas nécessairement le pouvoir, le
9 pouvoir dans les statuts, mais un pouvoir
10 d'influence suffisamment grand?

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[166]** Parfait.

13 R. T'sais, une conversation... J'aimerais juste faire
14 une petite parenthèse. Vous savez, quand t'es
15 président de la FTQ, t'es souvent seul. Puis « the
16 buck stops here » comme les Anglais disent. Et t'as
17 pas grand-monde à qui te confier. Puis le soir
18 quand tu viens de travailler, puis tu sais pas que
19 t'es sous écoute, bien sûr, t'appelles ton
20 conseiller politique, tu lui contes la journée,
21 puis de temps en temps tu fais le jar, tu dis :
22 « Bien, tabarnak! je vais le régler. » C'est des
23 discussions de « brainstorming » ça puis
24 d'enlignement. Puis souvent, tu te couches le soir
25 puis, le lendemain matin, bien, tu dis, regarde, ce

1 que j'ai dit hier soir, ça n'a pas de bon sens. On
2 se roule les manches, on se crache dans les mains
3 puis on recommence.

4 (11:52:22)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[167]** Est-ce qu'il y a quelque chose dans cette
7 conversation-là, qu'on vient d'entendre, que vous
8 considérez qui n'avait pas de bon sens, puis le
9 lendemain vous vous êtes réveillé puis vous vous
10 êtes dit « ça n'a pas de bon sens ce que je lui ai
11 dit »?

12 R. Dans cette conversation-là, il faudrait que je la
13 relise.

14 Q. **[168]** Non, mais spontanément?

15 R. Non, non, non, non. C'est clair que, moi, je
16 voulais, je voulais que, libérer la SOLIM de la FTQ
17 Construction. Seulement, comme je vous dis, c'est
18 une question de convaincre. Ça m'a pris quelques
19 mois à le faire. Rendu au mois de mai, c'était
20 fait. Et je l'ai fait par... un peu comme une main
21 de fer dans un gant de velours. Je peux pas...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[169]** Ça va m'amener à une autre question
24 justement, Monsieur Arsenault. Donc, effectivement,
25 aux lignes... à partir de la ligne 90 de la

1 conversation qu'on vient d'entendre, vous dites :

2 M'a t'dire un affaire y aura pu un
3 gars de la construction sur la SOLIM.
4 J'va mette un outsider c'est réglé.

5 96,

6 Y aura pu un gars de la construction
7 su SOLIM quand Johnny va partir, c'est
8 écrit dans l'ciel, pas pas sur... sous
9 ma présidence.

10 R. C'est là que je faisais le jar un peu. Mais je m'en
11 allais là de façon subtile en parlant à Yvon Bolduc
12 puis aux autres, que je savais que je n'aurais pas
13 de misère à convaincre, et encore moins le comité
14 exécutif et le conseil d'administration.

15 Q. [170] Je comprends, je comprends par rapport aux
16 événements, là on se situe au vingt (20) février
17 deux mille neuf (2009), je comprends par rapport
18 aux événements qui se sont situés, déroulés
19 précédemment à ça, par rapport à Jocelyn Dupuis,
20 par rapport à Johnny Lavallée, peut-être même par
21 rapport à l'époque, parce que vous exprimez ça dans
22 les conversations d'écoute, par rapport à Richard
23 Goyette. Mais ce n'est pas un petit peu jeter le
24 bébé avec l'eau du bain? Pourquoi écarter
25 complètement la FTQ Construction de la SOLIM?

1 Faites-vous la part des choses entre les individus
2 et la centrale?

3 R. L'apparence. L'apparence. Je voulais qu'il y ait
4 apparence de bonne gouvernance. Et j'en suis venu à
5 la conclusion qu'on était mieux de ne plus avoir
6 personne de la FTQ Construction avec toutes les
7 histoires qui circulaient sur la SOLIM. En même
8 temps, comme j'ai expliqué hier, Goyette marchait
9 les fesses serrées, puis j'ai même réussi à
10 l'amener à suggérer lui-même qu'il n'y aurait plus
11 personne de la FTQ Construction sur SOLIM à notre
12 réunion du mois de mai, réunion du conseil
13 d'administration d'une journée et demie.

14 Q. **[171]** Savez-vous comment c'est venu, ça, que la FTQ
15 Construction soit présente comme ça sur la SOLIM
16 traditionnellement...

17 R. Non.

18 Q. **[172]** ... pour quelle raison?

19 R. Quand je suis arrivé, c'était ça.

20 Q. **[173]** C'était déjà ça?

21 R. Oui.

22 Q. **[174]** Et pourquoi vous faites la différence entre
23 le conseil d'administration, puis on fait fi des
24 individus, on parle de postes attribués à une
25 institution, la FTQ Construction, quand on parle

1 d'un Jean Lavallée, d'un Richard Goyette, d'un
2 Jocelyn Dupuis, selon ce que vous dites dans
3 l'écoute électronique, vous avez des motivations
4 concernant les individus en particulier, mais
5 faites-vous une différence entre les personnes de
6 la FTQ Construction sur le « board » de la SOLIM et
7 les personnes de la FTQ sur le « board » du Fonds?
8 Quelle est la nuance que vous en faites? Pour
9 quelle raison plus personne de la FTQ Construction
10 là sur la SOLIM?

11 R. Parce que la FTQ Construction est directement
12 reliée à la construction. Tandis que sur le conseil
13 d'administration du Fonds, la FTQ Construction,
14 c'est un vote sur quinze (15). Et deuxièmement, on
15 fait rarement des dossiers de construction. Donc
16 c'est pas directement leur domaine et je voulais
17 qu'il y ait apparence, avec tout le commérage que
18 j'entendais, avec les critiques au niveau des
19 médias, j'en suis venu à la conclusion que... puis
20 comme je l'ai dit tantôt, SOLIM c'est comme le
21 Fonds de solidarité, la confiance, la confiance, la
22 confiance. J'ai dit si on veut garder la confiance
23 de nos actionnaires, garder la confiance de
24 l'opinion publique, il faut absolument que SOLIM
25 soit une majorité d'experts en immobilier et quand

1 même c'est important que les gens du Fonds de
2 solidarité soient... des gens de la FTQ soient là
3 aussi et Yvon Bolduc du Fonds de solidarité.

4 Q. [175] Au niveau du Fonds de solidarité, là, puis je
5 vous demande pas des chiffres précis, là, je vous
6 demande, à votre connaissance, quel est le
7 pourcentage du budget du Fonds de solidarité qui
8 est attribué au secteur de la construction?

9 R. SOLIM c'est quatre cent millions (400 M\$) sur huit,
10 c'est cinq pour cent (5 %). Quatre cent millions
11 (400 M\$) sur huit milliards (8 G\$), c'est cinq pour
12 cent (5 %) ?

13 Q. [176] O.K. Donc, quatre cent millions (400 M\$) sur
14 huit milliards (8 G\$)...

15 R. Je regarde monsieur Lachance, je sais qu'il est
16 comptable. C'est cinq (5 %) ou six pour cent (6 %).

17 Q. [177] O.K. Cinq (5 %) ou six pour cent (6 %) du
18 Fonds de... du budget du Fonds de solidarité qui
19 serait attribué ou disponible pour le secteur de la
20 construction?

21 R. Il est disponible, c'est exact.

22 Q. [178] Disponible et...

23 R. C'est de l'argent qu'on roule constamment, là. Je
24 veux dire, tu bâtis, tu vends, puis tu...

25 Q. [179] O.K.

1 R. C'est pour stimuler l'industrie de la construction
2 et l'immobilier, on va se le dire, c'est rentable
3 pour nos actionnaires, c'est intéressant puis moi
4 je suis fier. Fier de voir des terrains importants
5 au centre-ville de Montréal qui appartiennent au
6 Fonds de solidarité. Il y a vingt (20) ans de ça,
7 l'actualité titrait à qui appartient Montréal.
8 C'était tous des gens de Toronto puis de New-York.
9 Aujourd'hui ça appartient à six cent mille
10 (600 000) actionnaires du Fonds de solidarité,
11 bravo.

12 Q. [180] O.K. L'autre question qui, que je me pose,
13 Monsieur Arsenault à ce stade-ci, vous avez
14 témoigné hier dans le cours de la journée qu'une
15 des ententes que vous aviez eues, là, avec Richard
16 Goyette entre autres c'est que, bon malgré le fait
17 que monsieur Lavallée avait perdu son poste de
18 président ou avait quitté, ne s'était pas
19 représenté, on s'entend, vous aviez eu une entente
20 à l'effet que monsieur Lavallée garderait le poste
21 de SOLIM. C'est exact?

22 R. C'est exact.

23 Q. [181] Parfait. Alors qu'est-ce qui change le vingt
24 (20) février deux mille neuf (2009)? Pourquoi tout
25 à coup monsieur Lavallée, là, doit, devrait quitter

1 SOLIM de façon pressante? Est-ce que c'est juste
2 l'histoire du bateau?

3 R. Non. Il se conduit, il se conduit de façon à pas
4 faire la promotion de l'unité à l'intérieur de la
5 FTQ Construction, il va aux réunions, quitte dans
6 le milieu de la réunion. Moi j'avais demandé à
7 monsieur Lavallée de mettre les efforts nécessaires
8 pour qu'on fasse une paix à l'intérieur de ces deux
9 groupes-là. En retour, j'ai dit, regarde, là, on va
10 te garder à SOLIM puis les autres postes, tu les as
11 plus. Ça c'était le conseil d'administration de la
12 CSST, c'était le conseil d'administration du Fonds
13 de solidarité puis c'était le bureau de la FTQ puis
14 la CSST - est-ce que je l'ai nommée? Mais en tout
15 cas, c'était ces conseils-là...

16 Q. [182] CCQ?

17 R. ... et j'ai dit à Jean Lavallée, on va te garder
18 comme président de SOLIM et puis en retour je veux
19 la paix, la paix dans les deux groupes, il faut que
20 la chicane arrête. Et finalement, il se conduisait
21 comme un enfant gâté, là. Tu sais, c'est la vie, du
22 « give and take ». Il voulait tout avoir puis il
23 voulait rien laisser puis là Goyette se plaignait
24 puis à un moment j'ai dit, hey! c'est assez, là.

25 Q. [183] Là monsieur Goyette, au mois de février deux

1 mille neuf (2009), est-ce que monsieur Goyette
2 était en accord encore, toujours en accord avec le
3 fait que monsieur Lavallée reste sur la SOLIM à ce
4 moment-là?

5 R. Je peux pas répondre à ça mais je peux vous dire
6 que Goyette, il devenait de plus en plus exténué
7 puis il me grafignait constamment en me disant
8 écoute, on est supposé d'avoir la paix, je suis
9 supposé être capable diriger ça sans les problèmes
10 que j'ai actuellement puis si tu respectes pas ton
11 bout, je respecterai pas le mien dans la SOLIM pour
12 Lavallée.

13 Q. [184] O.K. On est le vingt (20) février deux mille
14 neuf (2009) toujours. Donc je comprends que vous,
15 bon vous dites que dans cette conversation-là,
16 quand vous dites que vous avez pleins pouvoirs ou
17 plein... mainmise sur le conseil d'administration
18 de la SOLIM au niveau des nominations, vous faites
19 le jar un peu, selon vos propres termes mais que
20 vous avez un certain pouvoir d'influence et ce que,
21 la question que je me pose c'est que bon, à la
22 ligne 108 de la conversation, monsieur Goyette dit
23 - on va y venir, vous allez la voir, l'occasion de
24 la voir - alors dans la discussion, bon je vais
25 paraphraser naturellement monsieur Audette, là, à

1 l'effet que monsieur Lavallée a peut-être pas un
2 comportement approprié. Vous dites : la démocratie
3 ça existe pas puis c'était comme si c'était sa
4 business. Concernant... sachant ce qu'on sait par
5 rapport à la SOLIM, sachant ce que vous saviez à
6 l'époque, sachant les allégations que monsieur
7 Lavallée prenait peut-être des pots-de-vin, sachant
8 également... et à la lumière de cette conversation-
9 là, moi ce que je me demande, là, et sachant votre
10 pouvoir d'influence, l'histoire nous a révélé par
11 la suite que monsieur Lavallée est resté encore
12 plusieurs semaines semaines à la SOLIM. Pour quelle
13 raison?

14 R. C'est parce que ça prenait le temps que ça prend...
15 pardonnez-moi, ça prenait le temps que ça prend. Je
16 vous l'ai dit, c'est pas en tirant sur les fleurs
17 qu'elles poussent plus vite. Et c'est mon pouvoir
18 de persuader puis de... de rassembler les gens qui
19 ont fait en sorte qu'il est parti.

20 Maintenant, vous savez, j'aimerais réagir,
21 si vous permettez. Moi, j'ai jamais eu de preuve
22 que Jean Lavallée prenait des pots-de-vin. Jamais,
23 jamais, jamais. J'ai entendu des histoires, là,
24 mais j'ai jamais eu de preuve.

25 Deuxièmement, quand Jean Lavallée parlait

1 de sa business, Jean, il avait comme épousé la
2 FIPOE puis... moi, quand j'étais aux métallos, je
3 me disais, nous autres, les métallos, on investit -
4 par exemple - dans un... un immeuble. Nous, les
5 métallos, on a fait ça. Lui, il disait : « J'ai »,
6 « J'ai », « J'ai » puis je disais, « Regarde, Jean,
7 c'est pas " J'ai ", c'est la FIPOE qui a fait ça. »
8 Et, en même temps, Jean Lavallée, moi, je crois
9 qu'il a fait beaucoup pour le monde syndical.
10 Beaucoup pour le monde syndical puis énormément
11 pour les travailleurs de la construction.

12 La seule place en Amérique du Nord que les
13 travailleurs de la construction sont syndiqués à
14 cent pour cent (100 %) c'est au Québec. La seule
15 place en Amérique du Nord que les travailleurs de
16 la construction ont un fonds de pension,
17 l'ensemble, c'est au Québec. La seule place que les
18 travailleurs de la construction ont un mot à dire
19 dans la formation professionnelle et ont également
20 des bénéfices marginaux, c'est au Québec. Puis tout
21 ça s'est fait sur la présidence de Jean Lavallée.

22 Q. [185] Et qui deviez-vous convaincre, à ce moment-
23 là, pour que monsieur Lavallée... parce que là, ce
24 que je comprends bien, monsieur Lavallée n'est plus
25 président de la FTQ Construction, monsieur Lavallée

1 garde son poste à la SOLIM parce que vous avez une
2 entente avec monsieur Goyette. Monsieur Goyette, au
3 mois de février, est rendu exaspéré avec monsieur
4 Lavallée de par son comportement et que vous dites,
5 bon : « Il ne respecte pas l'unité. » Vous nous
6 dites que vous avez quand même un fort pouvoir
7 d'influence. Qui devez-vous convaincre tant que ça,
8 là, c'est-tu Jean Lavallée...

9 R. Oui.

10 Q. **[186]** Vous voulez ménager la chèvre et le chou?

11 R. Non, je veux convaincre Jean Lavallée, avec son
12 ascendance sur son groupe, d'arrêter de mettre les
13 bois dans les roues à Goyette puis faire en sorte
14 que la FTQ Construction fonctionne. Le maraudage
15 s'en venait, les négociations, c'était important
16 qu'on ait une FTQ Construction fonctionnelle. Et,
17 moi, je lui disais : « Regarde, arrête de mettre
18 les bois dans les roues, ta gang mettent (sic) les
19 bois dans les roues, ils partent dans le milieu du
20 meeting, c'est pas correct. » Puis j'avais dit, de
21 l'autre bord, à Goyette : « Regarde, on va lui
22 garder la SOLIM, en contrepartie tu vas être
23 capable de diriger la FTQ Construction sans...
24 systématique, là, sans les bois dans les roues,
25 systématique, chaque fois que tu as une décision à

1 prendre. » C'était ça l'entente.

2 Q. **[187]** O.K. Aviez-vous des craintes par rapport à la
3 réaction de monsieur Lavallée ou des choses qu'il
4 pourrait faire ou dire publiquement par rapport à
5 la FTQ Construction ou le Fonds ou la SOLIM, plus
6 particulièrement?

7 R. Bien, à un moment donné, comme vous savez, vous
8 allez sûrement venir avec ça après, Jean Lavallée
9 me laisse un message en me disant qu'il va dire des
10 choses lors du congédiement de Guy Gionet, là, j'ai
11 lu ça en fin de semaine, là. Mais je sais pas, là,
12 quoi ce qu'il veut dire.

13 Q. **[188]** O.K. Mais vous savez pas ce que lui veut dire
14 particulièrement mais aviez-vous des craintes
15 concernant monsieur Lavallée?

16 R. Non. C'est pas une job pour un peureux, président
17 de la FTQ, je peux vous dire ça. Vous savez, je
18 vous l'ai dit, là, les rumeurs, des menaces, j'en
19 ai eu tous les jours pendant six ans. Pas des
20 menaces à tous les jours mais à l'occasion.

21 Q. **[189]** Non, je parle pas de menaces physiques sur
22 votre personne, je vous parle des craintes par
23 rapport à la réaction de monsieur Lavallée. Vous
24 parlez de garder l'unité de la FTQ Construction, de
25 garder... de sauver les apparences, c'est normal,

1 parce que la SOLIM, le Fonds fonctionnent sur la
2 confiance. Il y a une conversation, le vingt (20)
3 février deux mille neuf (2009), Monsieur Arsenault,
4 où vous dites : « Il mène ça comme sa business »,
5 pour moi, en tout cas, c'est des mots...

6 R. Oui, mais je viens de l'expliquer, ça.

7 Q. **[190]** ... qui sont assez éloquents, et ça prend
8 quand même plusieurs semaines alors que le seul
9 lien qu'il reste avec monsieur... entre monsieur
10 Lavallée et tout ce qu'il y a à faire avec le
11 Fonds, c'est son siège sur la SOLIM et que, selon
12 votre témoignage, les intervenants en place veulent
13 le voir partir. Alors, moi, ce que je me demande,
14 c'est quoi... Parce qu'on est le vingt (20)
15 février, là, il part, je pense, plusieurs semaines
16 par la suite, même, je pense, en termes de mois, un
17 mois et demi par la suite. Alors, qu'est-ce qui
18 fait en sorte qu'il garde son poste aussi
19 longtemps?

20 R. Bien, essayer d'établir la paix à la FTQ
21 Construction, de mémoire.

22 Q. **[191]** Mais la paix avec qui, si c'est seulement lui
23 qui est concerné et que tous les autres semblent
24 d'accord avec vous?

25 R. Jean Lavallée avait une ascendance sur un groupe de

1 la FTQ Construction.

2 Q. **[192]** O.K.

3 R. De mémoire.

4 Q. **[193]** O.K. Et vous craigniez, à ce moment-là, les
5 influences ou l'ascendance qu'il pourrait avoir
6 s'il était pas nécessairement content de ça, c'est
7 exact?

8 R. Oui. En tout cas, regardez, je voulais qu'il... je
9 voulais qu'il parte puis je voulais qu'il parte
10 heureux. Dans notre domaine, plus souvent
11 qu'autrement... je trouve ça triste quelqu'un qui a
12 fait trente (30), quarante (40) ans dans un domaine
13 puis qui part les ballots sur les bigoudis puis
14 tout croche, puis je voulais lui donner une erre
15 d'aller. Mais c'est clair qu'il s'en allait à la
16 porte tranquillement. Puis, comme je vous dis, si
17 j'avais été le président... si la FTQ avait été une
18 compagnie puis j'avais été le président, avec tous
19 les pouvoirs, il aurait parti avant ces quelques
20 semaines là.

21 Q. **[194]** Si vous aviez eu le pouvoir?

22 R. Si j'avais été, si la FTQ avait été ma propriété,
23 oui.

24 Q. **[195]** Mais là on parle de SOLIM?

25 (12:05:45)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[196]** Ça c'est quelque chose d'intéressant, ce que
3 vous dites. Si SOLIM avait été ma propriété?

4 R. Non, c'est pas ça que j'ai dit.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Il a dit la FTQ Construction.

7 R. La FTQ, Madame, excusez-moi.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[197]** La FTQ avait été...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[198]** ... votre propriété?

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[199]** Pourquoi agir différemment quand c'est dans
16 le domaine public que quand c'est dans le domaine
17 privé? Dans le domaine privé vous lui auriez dit,
18 vous lui auriez donné son T4, puis vous lui auriez
19 dit : « Merci beaucoup. Bonjour. » Dans... pourquoi
20 étirer la sauce quand c'est dans le domaine public,
21 avec l'argent public?

22 R. Pour plusieurs raisons, Madame. Premièrement, mon
23 poste est un poste électif. Deuxièmement, quand tu
24 es dans le domaine privé, tu as pas les médias aux
25 fesses à tous les matins, être obligé de justifier

1 tout ce que tu fais sur la place publique et il
2 faut être plus prudent. Puis je pense que les
3 politiciens réagissent de la même façon aussi.
4 Quand tu administres les biens des autres, tu as
5 les médias qui t'observent et tu te dois à une plus
6 grande prudence. Quand c'est à toi, tu opères ça de
7 façon différente. C'est la nature de l'humain.

8 Q. **[200]** Je veux vraiment pas vous contredire, mais je
9 pense que de grandes entreprises privées, quand
10 elles embauchent plusieurs personnes et qu'il est
11 question de mettre, de faire des... de mettre des
12 personnes à la porte, des mises à pied, elles sont
13 aussi scrutées par les journalistes.

14 R. Bien, ça se fait beaucoup plus facilement... Vous
15 savez, quand tu présides une compagnie, tu as pas à
16 te faire élire, tu as les coudées pas mal plus
17 franches. C'est de même que ça fonctionne dans le
18 vrai monde. Et on a vu des premiers ministres puis
19 des ministres quand ils sont dans le privé ils
20 agissent différemment que quand ils ont agi dans le
21 public.

22 Q. **[201]** Donc, c'est par intérêt personnel?

23 R. Non. Je vais vous donner un exemple. Dans le
24 secteur privé, dans le secteur public tu as une
25 forme de sécurité d'emploi. Dans le privé tu as pas

1 à la donner. C'est un exemple parmi tant d'autres.
2 Gérer le public, moi les gens qui gèrent le public
3 à l'heure actuelle, je leur lève mon chapeau, c'est
4 toute une job. Et il faut que tu respectes tes
5 propres lois à la lettre. Tandis que quand tu es
6 dans le privé tu peux virer le coin rond de temps
7 en temps. Je peux vous dire ça, moi j'ai passé ma
8 vie dans le privé. Je sais comment ça fonctionne.

9 Je me souviendrai toujours quand Brian
10 Mulroney avait fermé Shefferville, tu sais. Le
11 maire de Sept-Îles lui avait dit : « Moi je peux
12 pas fermer la Ville de Sept-Îles, toi tu as fermé
13 la Ville de Shefferville, parce que c'était ta
14 ville. »

15 Q. **[202]** On dévie un petit peu.

16 R. Bien non, mais c'est ça le public puis le privé.
17 Iron Ore c'était privé. La Ville de Sept-Îles
18 c'était public. C'est pas les mêmes obligations.
19 C'est pas la même forme d'administration.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[203]** Et considérez-vous que le Fonds de solidarité
22 est un secteur privé ou public, malgré les crédits
23 d'impôt?

24 R. Le Fonds de solidarité est une organisation...
25 c'est-à-dire le Fonds de solidarité appartient à

1 ses actionnaires. C'est une compagnie publique,
2 privée, tant qu'à moi. Maintenant les gens qui me
3 disent : « Oui, mais parce que vous avez des
4 crédits d'impôt, vous êtes une... c'est une
5 organisation publique. » Je regrette.

6 Si le Fonds de solidarité est une
7 organisation publique, les banques canadiennes qui
8 bénéficient de crédits d'impôt, c'est-à-dire qui
9 bénéficient de crédits d'impôt dans leur REER, est-
10 ce qu'on peut appeler ça des compagnies publiques,
11 à ce moment-là? Est-ce que Desjardins est publique?
12 C'est une coopérative.

13 Moi je crois que ce sont nos actionnaires
14 qui bénéficient de crédits d'impôt, mais on est
15 dans le privé, puis on a les mêmes responsabilités
16 que le privé au Fonds de solidarité. On est
17 condamné à... à avoir du rendement et on s'est
18 donné deux missions de plus, ce que les autres se
19 donnent pas dans les institutions financières,
20 c'est de faire du capital patient et finalement
21 faire de la formation économique chez les employés
22 de nos partenaires et également chez les membres de
23 la FTQ.

24 Q. **[204]** Vous considérez pas, Monsieur Arsenault,
25 qu'une des raisons pour laquelle le Fonds a le

1 succès qu'il a, et je parle pas des
2 investissements, mais je parle du nombre
3 d'actionnaires, c'était justement ces crédits
4 d'impôt-là de l'ordre de trente pour cent (30 %)
5 qui existent quand on contribue au Fonds?

6 R. Je suis profondément convaincu, Madame, si on
7 n'avait pas les rendements qu'on a au Fonds, on
8 aurait moins d'actionnaires. Les dix derniers
9 semestres ont été positifs et de façon comparable
10 et supérieure à bien des institutions financières.
11 « Money talks ». Et... je le dirai pas. Disons que
12 j'ai vu des gens critiquer le Fonds de façon acerbe
13 et venir chercher leur cinq mille dollars (5000 \$)
14 par année de... d'actions.

15 Q. **[205]** Autre petite question qui est soulevée par
16 cette conversation d'écoute électronique là qui
17 m'intrigue un petit peu, puis on l'a abordé un peu
18 dans le témoignage de monsieur Lavallée. Vous
19 dites... Madame Blanchette, si vous pouvez juste
20 m'amener, s'il vous plaît... je comprends que vous
21 êtes en train de travailler sur un autre
22 enregistrement que je vous ai demandé, mais à la
23 ligne 29, à partir à peu près de la cinquième
24 minute, simplement l'afficher à l'écran. Je le fais
25 pour que vous ayez l'occasion d'avoir la

1 transcription devant vous. Et c'est simplement que
2 vous m'expliquiez... Voilà! Exactement, c'est
3 l'endroit que j'ai besoin. Vous voyez la marque de
4 cinq minutes, Monsieur Arsenault?

5 R. Oui.

6 Q. **[206]** Je vais vous lire quelques extraits à partir
7 de là. Et ça m'intrigue un peu. Vous allez peut-
8 être m'aider à comprendre. On dit :

9 Fait que Johnny [...] y veut garder
10 SOLIM, ça c'est sûr.

11 On vient d'en parler.

12 Moi dans ma tête j'aime autant qu'il
13 reste là...

14 Ça c'est monsieur Audette qui parle,

15 ... j'ai dit, il reste la CCQ, mais ça
16 ils veulent avoir ça en [...].

17 Bon, on va laisser faire. Il parle de monsieur
18 Goyette, il parle de la FTQ Construction. Vous
19 allez m'expliquer quelle est l'importance d'avoir
20 ces postes-là? Et on a abordé un peu cette
21 question-là avec monsieur Lavallée. Simplement de
22 votre point de vue à vous, vous connaissez ce
23 milieu-là, vous connaissez ces gens-là, pourquoi
24 d'avoir tous ces postes-là, CSST, CCQ? Ça a l'air
25 d'être une importance capitale. Alors que ce qu'on

1 gère, en tout cas à ma connaissance à moi et de mon
2 point de vue, c'est une centrale syndicale. Vous
3 allez peut-être pouvoir me donner un éclairage là-
4 dessus.

5 R. Bien, au niveau de la CCQ, la CCQ, c'est un
6 organisme tripartite, comme je vous ai expliqué
7 hier. Et la CCQ gère les fonds de pension de nos
8 membres sur la construction, gère les bénéfices
9 marginaux, nos membres sur la construction, et gère
10 également les permis de travail, les qualifications
11 de nos membres sur la construction, gère une partie
12 aussi de la formation professionnelle des gens de
13 la construction. Et, nous, ça s'adonne qu'on
14 représente quarante-cinq pour cent (45 %) des
15 travailleurs de la construction. Étant donné que
16 c'est tripartite, je pense que c'est une grande
17 importance que les dirigeants de la FTQ
18 Construction fassent partie du conseil
19 d'administration de la CCQ.

20 On gère nos... c'est-à-dire, on gère! On
21 gère les avoirs de nos membres, les bénéfices que
22 nous avons négociés. Et le système est fait ainsi.
23 La CCQ... Puis c'est la loi. Je veux dire, il y a
24 une loi qui régit la CCQ qui prévoit que le conseil
25 d'administration doit être formé par des gens du

1 côté patronal, des gens du côté syndical. Puis nous
2 autres, on a quarante-cinq pour cent (45 %) du côté
3 syndical. Donc, on a le droit d'avoir ces postes-
4 là. Et tout ça, c'est dans le but de revendiquer
5 nos membres, faire en sorte aussi que nos membres,
6 que les bonnes formations se donnent, et caetera.
7 Et ça a porté des fruits depuis vingt-cinq (25)
8 ans.

9 (12:13:11)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[207]** On a eu un peu l'impression que, d'être
12 présent sur le conseil de la CCQ, ça permet de
13 connaître bien des gens, des permanents de la CCQ,
14 peut-être parfois d'accélérer l'émission de
15 certains permis de travail ou des inscriptions à
16 des cours de formation. Vous, avez-vous déjà
17 entendu ça cette rumeur-là...

18 R. Non.

19 Q. **[208]** ... que des gens comme monsieur Dupuis
20 pouvaient peut-être utiliser ses contacts pour
21 accélérer certains dossiers?

22 R. Monsieur Lachance, je n'ai jamais personnellement
23 été mêlé à la CCQ. La seule fois que j'ai été mêlé
24 à la CCQ, c'est dans les négociations des employés
25 de la CCQ. On a eu une grève à l'été deux mille

1 onze (2011) ou deux mille douze (2012). Parce que
2 les employés de la CCQ sont syndiqués dans un autre
3 syndicat de la FTQ qui n'est pas un syndicat de
4 construction, CSEPB, qui était dirigé à l'époque
5 par Serge Cadieux, qui est devenu secrétaire
6 général. Et j'ai été mêlé dans la négociation avec
7 le bureau du premier ministre.

8 Q. **[209]** Mais jamais des rumeurs, je dirais, de petite
9 passe-passe utilisée par monsieur Dupuis sont
10 venues à vos oreilles pendant toutes ces années-là?

11 R. Pas à l'époque que j'étais président de la FTQ.

12 Q. **[210]** Bien, dans d'autres moments que ça?

13 R. Je ne me souviens pas, mais c'est possible. Comme
14 je disais tantôt, le moulin à rumeurs à la FTQ,
15 c'est... il y a bien du charbon dedans.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Est-ce que les enregistrements sont prêts, Madame
18 Blanchette? Parfait.

19 Q. **[211]** Alors, ce matin, peut-être pour boucler une
20 boucle que vous avez mentionné hier et ce matin,
21 vous avez mentionné des enregistrements que Ken
22 Pereira vous a faits sur votre boîte vocale,
23 Monsieur Arsenault. Effectivement, avec des
24 contacts avec maître Ryan, nous avons reçu les
25 enregistrements de cette boîte vocale là il y a un

1 certain temps. Vous avez mentionné que Ken Pereira
2 vous avait fait des menaces. J'ai les trois
3 enregistrements. Deux enregistrements datant du
4 treize (13) avril. Je comprends que c'est des
5 messages qui ont été laissés sur votre boîte vocale
6 téléphonique, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. **[212]** Parfait. Il y a des transcriptions qui ont
9 été faites, des transcriptions que je vais appeler
10 maison, qui ont été faites par maître... bien, pas
11 maître Ryan, mais par le bureau de maître Ryan.
12 J'imagine que ce n'est pas le cas. Et que je vais
13 produire dans une deuxième étape, Madame la
14 Présidente, parce que ces transcriptions-là n'ont
15 pas été vérifiées. Mais pour faire appel à ce que
16 vous avez dit ce matin, nous allons écouter les
17 trois enregistrements de boîte vocale, et peut-être
18 terminer avec ça, Monsieur Arsenault.

19 R. Vous voulez me donner l'appétit.

20 Q. **[213]** Tout à fait.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[214]** Puis on comprend aussi que monsieur Pereira
23 ne vous a jamais menacé physiquement?

24 R. Je n'ai jamais dit ça, Madame. Vous avez absolument
25 raison.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Il y en aurait deux. Donc, un enregistrement du

3 treize (13) avril puis un enregistrement du seize

4 (16) avril, je pense. Il devrait y en avoir trois

5 mais on va trouver le troisième. Là j'en ai deux.

6 12:15:43

7 Me ANDRÉ RYAN :

8 C'est-à-dire qu'il y a...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non c'est ça.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Allez-y, Maître Ryan.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Alors ma compréhension est qu'il y a deux fichiers

15 audio et dont l'un contient deux messages.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Ah! voilà. Alors il y en a trois. Vous avez raison.

18 Merci.

19

20 ÉCOUTE D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE

21

22 Me SONIA LeBEL :

23 L'enregistrement du treize (13) avril deux mille

24 dix (2010) :

25

1 ÉCOUTE D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 Alors ces deux enregistrements étaient datés du

5 treize (13) avril deux mille dix (2010). On

6 pourrait les coter, s'il vous plaît, en liasse,

7 Madame la greffière et gardez-moi une cote,

8 réservez-moi une cote pour la transcription.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors ce sera 1340.1 pour les messages en liasse et

11 1340.2 pour les transcriptions à venir.

12

13 114P-1340.1: Messages laissés sur la boîte vocale

14 de Michel Arsenault par Ken Pereira le

15 13 avril 2010, en liasse

16

17 114P-1340.2: (réservée pour la transcription à

18 venir)

19

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. [215] Qui vont venir, à venir. Parfait. Alors

22 l'autre message est un message du seize (16) avril

23 deux mille dix (2010). Vous comprendrez que comme

24 ce sont des messages qui ont été fournis sur votre

25 boîte vocale et par maître Ryan, je les ai... je

1 les fait jouer de façon intégrale, là, pour pas
2 qu'on pense que je cache des bouts mais on va
3 pouvoir y aller pour le seize (16) avril deux mille
4 dix (2010).

5 R. Vous avez pas changé vos habitudes. C'est ce que
6 vous faites depuis le début.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [216] Pardon, Monsieur Arsenault?

9 R. On dit qu'on... de façon intégrale. Je dis c'est ce
10 que vous me faites depuis le début, quand vous...
11 vous mettez ça de façon intégrale, les
12 enregistrements.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [217] Soyez assuré, Monsieur Arsenault, qu'on ne
15 met pas tout.

16 R. Bien regardez, Madame, je voudrais m'expliquer. Moi
17 ce que je veux dire, je suis convaincu que vous
18 avez pas triché les enregistrements. Par intégral,
19 c'est ça que j'ai voulu dire. Je mets pas en cause
20 votre...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. [218] O.K. Parfait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [219] O.K.

25 R. C'est ça que je voulais dire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [220] Parfait.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. [221] Seize (16) avril deux mille dix (2010), s'il
5 vous plaît, Madame Blanchette.

6

7 ÉCOUTE D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE

8

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [222] Bon. Est-ce que c'était monsieur Arsenault...
12 on a... on va coter 1341.1, réservez la cote pour
13 la transcription à .2, s'il vous plaît, pour le
14 seize (16) avril.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Je pensais que vous vouliez mettre les deux en
17 liasse, là.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Non, c'est parce que les deux... il y a deux
20 conversations du treize (13) avril qui sont en
21 liasse...

22 LA GREFFIÈRE :

23 Ah! O.K. C'est beau.

24 Me SONIA LeBEL :

25 ... sous la cote 1340 et la conversation du seize

1 (16) avril sous 1341.

2 LA GREFFIÈRE :

3 C'est bien. Merci.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Merci.

6

7 114P-1341.1: Message laissé sur la boîte vocale de
8 Michel Arsenault par Ken Pereira le 16
9 avril 2010

10

11 114P-1341.2: (réservée pour la transcription à
12 venir)

13

14 (12:21:49)

15 Q. **[223]** Ce sont les enregistrements auxquels vous
16 faisiez référence ce... dans votre témoignage,
17 Monsieur Arsenault?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[224]** C'est exact. Quand vous parlez de menaces, on
20 sent très bien la frustration de monsieur Pereira.
21 Je pense que monsieur Pereira semble frustré parce
22 que vous ne retournez pas ses appels, est-ce que
23 c'est exact?

24 R. C'est plus que ça, il est frustré parce qu'il y a
25 un journal de l'Alberta qui m'avait appelé. Moi, la

1 FTQ Construction m'avait avisé qu'il faisait pas
2 ses rapports à la CCQ parce que les syndicats de
3 construction ont l'obligation de faire des rapports
4 à la CCQ. Lui, il était en retard dans ses rapports
5 et j'ai informé les journalistes d'Edmonton ou de
6 cette région-là de ça.

7 Q. **[225]** O.K.

8 R. Et finalement, monsieur Pereira... et vous avez ça,
9 j'ai vu ça en fin de semaine dans les
10 enregistrements. Moi, lorsque monsieur Pereira a
11 commencé à enregistrer mon adjoint, mon conseiller
12 politique, et à envoyer ça aux journaux, je voulais
13 plus faire affaire avec puis... J'espère que je
14 serai pas blâmé par la Commission de refuser de
15 parler à quelqu'un qui m'enregistre à mon insu, qui
16 envoie ça aux journalistes, qui enregistre mon
17 adjoint à son insu, qui a deux identités, qui a un
18 casier judiciaire. Moi, je voulais plus faire
19 affaire avec ce gars-là, puis j'y avais dit :
20 « Écoute, il y a une structure, si tu veux me voir
21 - c'est pour ça qu'il est tellement fâché après
22 Richard Goyette - j'ai dit : « La structure, c'est
23 Goyette qui a été élu pour représenter l'ensemble
24 de la FTQ Construction. Viens me voir avec Richard
25 Goyette, je ne veux plus te rencontrer seul sous

1 aucune considération. »

2 Moi, vous allez voir dans mes
3 enregistrements, je suis poli avec les gens, j'ai
4 jamais menacé personne, je sais vivre. Je suis prêt
5 à travailler avec des gens qui savent vivre, des
6 gens qui me respectent parce que je respecte les
7 autres. Il était pas question que je fasse des
8 affaires avec un gars de même. Puis quand il dit
9 « je vais y aller tout nu, j'aurai pas
10 d'enregistrement sur moi » voyons donc, c'était...
11 c'était du délire nos relations avec Pereira.
12 C'était de la folie furieuse. Et je le répète, à
13 mon évaluation à moi, c'est un individu qui
14 souffrait de quérulence, qui informait à peu près
15 tous les journaux. Puis je peux vous dire que je
16 suis déçu de voir que depuis quelques... quelques
17 semaines, c'est la grande vedette des journaux,
18 puis c'est même lui qui... qui annonce à la
19 population qu'est-ce qui va se passer ici, en
20 disant que... que Gionet allait être le...
21 l'entrée, Johnny Lavallée, le plat principal puis,
22 moi, le dessert.

23 Moi, j'ai appris ça pas par la Commission,
24 j'ai appris ça par Ken Pereira à la télévision que
25 j'allais venir ici. Je trouve ça fort frustrant et

1 injuste.

2 Q. **[226]** Vous avez déjà votre subpoena depuis quelque
3 temps, Monsieur Arsenault. La question que je me
4 pose...

5 R. J'ai eu un subpoena, Madame, si vous permettez,
6 j'ai eu un subpoena le printemps... l'automne
7 passé, puis j'ai jamais été avisé. J'aurais pu
8 aussi avoir un subpoena cet hiver, j'ai jamais été
9 appelé. C'est Ken Pereira qui m'a appelé... qui m'a
10 appris à Radio-Canada puis à Paul Arcand que je
11 serais ici aujourd'hui.

12 Q. **[227]** Monsieur Arsenault, la raison pour laquelle
13 ces enregistrements sont là, c'est parce que vous
14 avez parlé ce matin que monsieur Pereira vous avait
15 menacé, faisait des menaces. Quand on parle...
16 quand on regarde les enregistrements - et loin de
17 moi l'idée de penser que vous auriez dû retourner
18 son appel puis que vous étiez pas légitimement...
19 que vous avez pas agi de façon légitime dans cette
20 histoire-là. L'idée, c'est que vous avez dit hier
21 dans votre témoignage et ce matin que monsieur
22 Pereira vous menaçait. Est-ce qu'on parle de
23 menaces à votre emploi, menaces de faire sortir des
24 enregistrements ou menaces à votre intégrité
25 physique? Et j'aimerais ça que vous le précisiez,

1 s'il vous plaît.

2 R. Bien...

3 Q. **[228]** Parce que, moi, ce que j'entends, c'est de
4 faire sortir des enregistrements et vous faire
5 perdre votre poste, on s'entend que c'est ça la
6 nature des menaces que monsieur Pereira a faites?

7 R. Non, c'est plus que ça. Il me traite de vidanges.

8 Q. **[229]** C'est...

9 R. Bien, c'est pas très agréable.

10 Q. **[230]** Est-ce que c'est ça... c'est à ça...

11 R. Vous allez admettre ça avec moi.

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Q. **[231]** Ça, c'est sûr, c'est...

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[232]** Là-dessus, on s'entend.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Q. **[233]** ... certainement pas agréable.

18 R. T'sais. « Et j'avais commencé... je vais te
19 détruire puis après je vais sortir des
20 enregistrements à toi, tu vas... tu vas arrêter de
21 penser que t'es au-dessus de tout le monde chez les
22 syndicalistes. Tiens-toi bien, je t'ai défendu. »
23 C'est quoi l'histoire? Il me défendait, puis là il
24 a du nouveau à mon sujet?

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [234] Mais la nature des menaces...

3 R. C'est pas une menace? Ah! Non.

4 Q. [235] ... qu'il a faites...

5 R. En tout cas.

6 Q. [236] La nature des menaces, c'était à votre poste?

7 R. Moi, je me sens menacé en écoutant ça, Madame la
8 Présidente, c'est tout ce que j'ai à dire.

9 Q. [237] Votre intégrité physique?

10 R. Je me sens menacé en écoutant ça.

11 Q. [238] Avez-vous appelé la police?

12 R. Non.

13 Q. [239] O.K. Je pense qu'on peut à ce stade-ci...

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Suspendre à ce stade-ci?

16 Me SONIA LeBEL :

17 Oui, tout à fait.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Parfait. Alors, à deux heures (14 h 00) cet après-
20 midi.

21 R. Merci.

22

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Arsenault, vous êtes toujours sous le même
3 serment.

4 R. Oui.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[240]** Donc, si on revient peut-être plus
7 particulièrement, Monsieur Arsenault, à la SOLIM -
8 et on a commencé à aborder ça peut-être un peu
9 lundi avec vous - ce qui a été nommé par Yvon
10 Bolduc lui-même, là, sur l'écoute électronique, les
11 dossiers toxiques.

12 R. Oui.

13 Q. **[241]** Peut-être faire un survol de tout ça avec
14 vous et voir un peu quels a été, bon, votre
15 connaissance de ces dossiers-là, quelle été votre
16 intervention ou quelle aurait pu être votre
17 intervention, le cas échéant. On a compris, lors du
18 témoignage de monsieur Comeau, un enquêteur de la
19 Commission, où on a fait jouer plusieurs
20 conversations d'écoute électronique qui
21 impliquaient plus particulièrement monsieur Gionet
22 et monsieur Bolduc, ainsi que des conversations
23 entre monsieur Gionet et un monsieur... Denis
24 Vincent.

25 R. Oui.

- 1 Q. **[242]** Il y a eu également des conversations, bon,
2 vous concernant avec monsieur Bolduc où on vous
3 faisait état de certaines choses.
- 4 R. Exact.
- 5 Q. **[243]** Dans... parmi ces dossiers-là, si je me fie
6 particulièrement à l'écoute électronique qui a été
7 produite, là, sous la cote 105P-1086. on ne la fera
8 pas jouer à ce stade-ci, mais à l'intérieur de ça,
9 on parle de plusieurs dossiers identifiés comme
10 étant des dossiers toxiques dont le dossier de
11 Place Telus, entre autres, le dossier du Club Med,
12 Ville Saint-Pierre, la Marina Brousseau. Ce sont
13 des dossiers qui vous disent quelque chose,
14 Monsieur?
- 15 R. Est-ce que je pourrais référer à la...
- 16 Q. **[244]** Oui, je pense que vous pouvez la voir...
- 17 R. ... date parce que moi je les ai par date.
- 18 Q. **[245]** ... si vous l'avez celle-là, ce sera le
19 vingt-cinq (25) mars deux mille neuf (2009).
- 20 R. Non, je l'ai pas, ça commence... Ah! Deux mille
21 neuf (2009). Ah! Excusez.
- 22 Q. **[246]** Oui, vous devriez l'avoir celle-là.
- 23 R. Oui. Permettez-moi d'y aller, si vous voulez, ça ne
24 sera pas long.
- 25 Q. **[247]** Tout à fait.

- 1 R. Vingt-cinq (25) mars?
- 2 Q. **[248]** Oui. Entre Yvon Bolduc et Guy Gionet.
- 3 R. Vingt-cinq (25) mars. Oui.
- 4 Q. **[249]** Alors, particulièrement à la ligne 6 de la
5 transcription...
- 6 R. Hum, hum.
- 7 Q. **[250]** ... monsieur Bolduc parle avec Guy Gionet et
8 lui dit :
- 9 [...] Oui, oui. [...], j'essayais de
10 voir là avec [...] toi si euh on avait
11 une chance de progresser comme il faut
12 là dans [...] les dossiers que [...]
13 qui s'appellent les dossiers toxiques.
- 14 R. Hum, hum.
- 15 Q. **[251]** On se souviendra qu'on est rendu au vingt-
16 cinq (25) mars deux mille neuf (2009), on est dans
17 le bouillonnement médiatique. On a des gens...
18 des... du domaine journalistique qui appellent au
19 Fonds, posent des questions sur certains dossiers
20 et particulièrement sur un dénommé Denis Vincent,
21 les dossiers de Ronny Beaulieu également qui sont
22 là. Et dans le cadre de cette conversation-là, on
23 identifie plusieurs dossiers qui sont dits
24 toxiques.
- 25 R. Hum, hum.

1 Q. [252] À ce moment-là, là, au mois de mars ou avant
2 que cette histoire-là, ces histoires-là sortent
3 précédemment, aviez-vous une connaissance de qui
4 était Denis Vincent?

5 R. J'ai rencontré Denis Vincent, dans toute ma vie,
6 cinq minutes, une fois. C'est pas quelqu'un que
7 j'ai fréquenté, c'est quelqu'un que je ne
8 connaissais pas. Une fois, il m'a téléphoné, il y a
9 fort longtemps de ça, il m'avait téléphoné à
10 l'époque où j'étais directeur du syndicat des
11 métallos, pour m'inviter à arrêter une campagne de
12 recrutement dans un dossier, de mémoire, qui
13 s'appelait « Spectra ».

14 Q. [253] L'onglet 17, Monsieur le Commissaire.

15 R. Spectra. Et je l'avais simplement envoyé promener,
16 j'ai dit que le directeur du syndicat des métallos,
17 c'était moi. C'est moi qui dirigeais les campagnes
18 de recrutement et que j'avais pas d'ordre à prendre
19 de lui. Et ensuite, je l'ai rencontré une fois...
20 Cinq minutes, c'est exagéré. Il était avec Jean
21 Lavallée après prendre un café, je suis allé saluer
22 monsieur Lavallée puis il me l'a présenté. Ça fait
23 que j'ai dit : « Ah! C'est toi Denis Vincent ». Je
24 me souviens il avait une grosse montre de pilote,
25 puis je suis parti immédiatement. J'ai jamais fait

1 affaire avec Denis Vincent à part de ça.

2 Q. **[254]** Ça se situe quand cette rencontre-là avec
3 monsieur... quand il était en compagnie de monsieur
4 Lavallée?

5 R. C'était avant que je sois président de la FTQ, donc
6 c'est avant deux mille sept (2007).

7 Q. **[255]** Avant deux mille sept (2007).

8 R. Bien, ça peut être en deux mille sept (2007), mais
9 disons avant le trente (30) novembre deux mille
10 sept (2007), la date de mon élection.

11 Q. **[256]** O.K. Avant le trente (30) novembre deux mille
12 sept (2007).

13 R. Hum.

14 Q. **[257]** Et vous dites qu'il était dans un restaurant
15 avec monsieur Lavallée?

16 R. Il était à un petit déjeuner ou un dîner à un
17 restaurant sur... c'était à Québec sur... c'est
18 quoi... la rue devient Grande Allée, là. J'ai un
19 blanc de mémoire.

20 Q. **[258]** Chemin Saint-Jean.

21 R. Oui, Chemin Saint-Louis.

22 Q. **[259]** Saint-Louis.

23 R. Il y a les hôtels... les anciens hôtels à
24 Malenfant, là, c'était un de ces hôtels-là où il
25 déjeunait avec Jean Lavallée, puis j'avais été

1 saluer Jean puis : « Je te présente Denis
2 Vincent », puis ça a été de même. J'avais pas le
3 goût d'y parler, j'avais pas de... de...

4 Q. **[260]** Aviez-vous fait le lien à ce moment-là avec
5 l'individu que vous aviez rencontré précédemment,
6 là, dans le cadre de votre... du dossier Spectra?

7 R. Quand... quand Vincent m'a appelé dans le dossier
8 Spectra, j'étais à Pittsburgh. J'avais une réunion
9 exploratoire avec la compagnie Alcoa dans le but
10 de... les métallos... bien, j'étais aux métallos,
11 pardonnez-moi, j'étais le directeur des métallos.

12 Q. **[261]** Oui. C'est à peu près donc à quelle époque on
13 se situe à ce moment-là?

14 R. C'était la grève d'ABI à Bécancour. D'après moi,
15 c'est deux mille cinq (2005). Et je débarquais de
16 l'avion, puis, lui, il m'a dit : « Bon. Bien,
17 regarde, je suis à la porte de ton bureau, il faut
18 que je te parle » ta ta ta. Moi, j'ai dit : « T'as
19 un problème. » Il dit : « Je vais monter à ton
20 bureau, là. » - « Quand même tu monterais à mon
21 bureau, je suis à Pittsburgh. » Et là il m'avait
22 dit : « Dans Spectra, vous avez une campagne de
23 recrutement, moi, j'aimerais que vous sortiez de
24 là. »

25 Q. **[262]** Et là il s'est présenté à quel titre à vous

1 monsieur Vincent à ce moment-là?

2 R. Un ami de Jean Lavallée.

3 Q. **[263]** Déjà à cette époque-là.

4 R. En deux mille cinq (2005), oui.

5 Q. **[264]** Et comment... comment justifiait-il cette
6 intervention-là auprès de vous? Vous étiez quand
7 même... je veux dire, il y avait pas de lien, là,
8 avec le syndicat.

9 R. Bien, écoutez, moi, là, j'ai... j'ai été très très
10 clair avec Denis Vincent. J'ai dit : « Regarde,
11 regardez, monsieur Vincent, là, vous pouvez être
12 ami avec qui vous voulez, là, moi, je dirige le
13 syndicat des métallos. Nous avons une campagne de
14 recrutement pour syndiquer les appoints de Spectra
15 et la compagnie va continuer. » Finalement, on n'a
16 pas réussi, mais j'ai pas besoin de vous dire que
17 j'ai pas plié à sa demande.

18 (14:09:42)

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Q. **[265]** Mais, moi, je comprends difficilement, là.
21 Vous êtes président des métallos.

22 R. Je suis le directeur élu des métallos.

23 Q. **[266]** O.K. Et Denis Vincent vient vous...

24 R. M'appelle.

25 Q. **[267]** ... vous appelle...

1 R. Hum.

2 Q. **[268]** ... et il veut que vous vous tassiez de
3 Spectra.

4 R. Bien, c'est...

5 Q. **[269]** Expliquez-moi ce que vous voulez dire.

6 R. Bon.

7 Q. **[270]** Puis expliquez-moi...

8 R. Lorsque...

9 Q. **[271]** ... pourquoi il vous appelle, vous, puis
10 qu'est-ce qu'il voulait, lui, à part que vous vous
11 tassiez?

12 R. Bien, j'ai l'impression qu'il était l'ami du
13 propriétaire de Spectra puis, vous savez, on est
14 jamais bien venu lorsqu'on syndique des nouveaux
15 groupes. Et le fait qu'il connaissait des... J'ai
16 présumé, là. Regardez, je lui ai pas laissé le
17 temps de m'expliquer. Il dit : « Je suis un ami de
18 Jean Lavallée, vous êtes en campagne de recrutement
19 chez Spectra et j'aimerais que vous vous retiriez
20 de là. » J'ai dit : « Écoutez, bien, Monsieur
21 Vincent, là, vous me connaissez pas, vous appelez
22 le mauvais gars, là. Moi, il y a pas de... vous
23 pouvez être ami avec le Pape, si vous voulez, là,
24 la campagne va continuer », et elle a continué.
25 J'ai appelé Jean Lavallée puis je lui ai dit : « Je

1 veux plus jamais, jamais avoir ce genre de
2 téléphone là de quiconque de tes amis », ça a été
3 fini, j'ai plus jamais réentendu parler de rien.
4 Jean Lavallée était fort mal à l'aise quand je lui
5 ai expliqué ça.

6 Q. **[272]** Et quelle était la relation entre Spectra
7 et...

8 Me SONIA LeBEL :
9 Jean Lavallée?

10 LA PRÉSIDENTE :
11 Oui.

12 Q. **[273]** Bien, Jean Lavallée et... et les métallos?

13 R. Entre Jean Lavallée puis les métallos?

14 Q. **[274]** Non, entre Spectra puis les métallos?

15 R. Bien, Spectra c'est une usine qui était pas
16 syndiquée, nous, on tentait de la syndiquer.

17 Q. **[275]** O.K. Puis entre Spectra puis Jean Lavallée?

18 R. Je le sais pas. Je le sais pas.

19 (14:11:18)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[276]** Et vous connaissez pas non plus le lien de
22 Denis Vincent avec Spectra?

23 R. J'ai l'impression que monsieur Vincent était ami
24 avec le ou les propriétaires de Spectra puis...
25 Écoutez, je le sais pas mais probablement qu'il a

1 dit : « Regarde, moi, je connais la FTQ puis, tu
2 vas voir, ils vont s'ôter de là, je vais leur
3 parler », c'est un peu son genre, ça, Denis
4 Vincent, d'après ce qu'on entend de lui, là. Et,
5 finalement, ça s'est... ça s'est limité...
6 conversation que je pourrais qualifier de très
7 virile et ça a pas été long. J'ai dit : « Regarde,
8 ça va faire... »

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[277]** Ça a l'air d'une règle d'avoir des
11 conversations viriles dans ce...

12 R. Disons, Madame, qu'on se peaufine, on est rendus à
13 trente-cinq pour cent (35 %) de femmes comme
14 membres et on essaie de faire attention. Mais, vous
15 savez, quand quelqu'un t'appelle puis il dit :
16 « " Eille ", je suis l'ami d'un autre, sors de la
17 campagne », j'ai pas besoin de vous dire que ça pas
18 duré deux secondes, là, j'ai dit, « " Eille ",
19 prends ton trou mon chum puis... » Ça fait qu'en
20 revenant, j'ai appelé Jean puis j'ai dit :
21 « Regarde, Jean, moi, jamais que m'a tolérer ça,
22 là. » Mais Jean, lui, ce qu'il m'a dit : « Regarde,
23 il m'a jamais consulté là-dessus, il a fait ça de
24 son propre chef. - Bon, j'ai dit, c'est correct, on
25 vire la page mais je veux plus jamais parler à ce

1 gars-là. » Je lui ai jamais reparlé après.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[278]** Jean Lavallée était... était présent à la FTQ
4 Construction à ce moment-là?

5 R. Jean Lavallée était comme moi, il était... Oui,
6 mais il était également vice-président de la... de
7 la FTQ, comme moi. On siégeait à la FTQ.

8 Q. **[279]** O.K., donc vous connaissiez de la FTQ à ce
9 moment-là?

10 R. Bien, certainement. Je connais Jean Lavallée depuis
11 trente (30), quarante (40) ans, quand j'étais à
12 Sept-Îles. Il y avait, à cette époque-là, de la
13 construction et Jean Lavallée était le président de
14 la FTQ Construction. J'ai siégé au conseil général
15 de la FTQ avec Jean Lavallée dans les années
16 soixante-dix (70).

17 Q. **[280]** Là je comprends de ce que vous me dites, dans
18 le fond, de la réaction de monsieur Lavallée c'est
19 que vous avez eu l'impression... puis vous me
20 corrigerez si je me trompe, vous avez eu
21 l'impression que Denis Vincent avait utilisé son
22 nom pour vous approcher, finalement?

23 R. C'est clair. Monsieur Lavallée semblait pas content
24 de ça.

25 Q. **[281]** O.K. Et l'autre rencontre c'est quelques

1 années plus tard, si je comprends bien, dans le
2 courant de l'année deux mille sept (2007), avant
3 votre nomination à (inaudible)...

4 R. De mémoire, oui, puis, écoutez, ça a duré deux
5 secondes (inaudible)...

6 Q. **[282]** Et c'est au... c'est-à-dire, au passage?

7 R. Je passais dans le lobby de l'hôtel, il y avait un
8 restaurant, j'ai reconnu Jean Lavallée : « Salut,
9 Jean. - " Eille ", je te présente Denis Vincent. -
10 Ouais, salut. - Bonjour. »

11 Q. **[283]** Quand ça a commencé donc à brasser de façon
12 médiatique puis vous avez entendu parler du nom de
13 Denis Vincent dans des dossiers peut-être en
14 relation avec Jean Lavallée, j'imagine que ça vous
15 a pas surpris à ce moment-là?

16 R. Bien, moi, j'ai demandé... j'ai demandé à Yvon
17 Bolduc de sortir Denis Vincent des dossiers. C'est-
18 à-dire qu'on a... on avait cinq dossiers toxiques
19 et c'était une demande du conseil exécutif puis des
20 externes. On a donné le mandat à Yvon Bolduc,
21 dire : « Regarde, avec toute la publicité qu'il y
22 a, il faut sortir de là-dedans. Dans le même temps,
23 sortons en faisant de notre mieux puis essayons de
24 faire en sorte que nos actionnaires perdent pas
25 d'argent ou le moins possible. » Mais à cause des

1 risques réputationnels, écoutez, on pouvait pas se
2 permettre d'être à moitié associés à un bar de
3 danseuses, et, moi, j'étais très inconfortable avec
4 ça. Et les externes sur le conseil d'administration
5 puis l'ensemble du conseil d'administration étaient
6 très inconfortables avec ça. Donc, on a dit au
7 PDG : « Fais ce qu'il y a à faire, il y a cinq
8 dossiers toxiques - de mémoire - il faut sortir de
9 là-dedans. »

10 Q. **[284]** Dans les dossiers toxiques, vous vous
11 souvenez... en tout cas... puis je vous
12 rappellerai, là, que dans les dossiers toxiques il
13 y avait des dossiers associés à Denis Vincent, il y
14 avait des dossiers associés à Ronny Beaulieu
15 également...

16 R. C'est exact.

17 Q. **[285]** O.K. Quand je vous parle de la surprise, que
18 vous n'avez certainement pas eue, c'est quand on...
19 quand on vous mentionnait que les dossiers associés
20 à Denis Vincent, identifiés comme étant des
21 dossiers toxiques par Yvon Bolduc mais associés à
22 Denis Vincent, étaient en lien également avec Jean
23 Lavallée. Je vais faire... par exemple, je vais
24 prendre à titre d'exemple le Projet TIPI. Qu'est-ce
25 que vous saviez du Projet TIPI, là, de par vos

1 fonctions à cette époque-là? Je comprends que c'est
2 un projet de la SOLIM, là, je suis d'accord avec
3 vous là-dessus.

4 R. Bien, je savais... je savais ce qu'on a discuté
5 avec Henri Massé. Moi... pardonnez-moi. Ça s'était
6 mis à brasser dans TIPI et ce qu'on n'avait dit
7 c'est que Gaudreau, de connivence avec... avec le
8 directeur de la caisse populaire était allé piger
9 dans un compte de banque en fiducie où il fallait
10 absolument avoir une résolution pour retirer
11 l'argent puis il avait réussi à le faire sans (sic)
12 retirer l'argent. Ça fait que c'est à peu près ça
13 que je savais. J'ai dit à Yvon : « Regarde...
14 nettoions ça, là, c'est ton rôle de nettoyer ça. »
15 C'était pas à moi à faire ça, le président du
16 conseil d'administration. Et c'est le mandat qu'on
17 lui a donné au niveau du conseil... conseil
18 exécutif du Fonds, là. « Nettoie ça. »

19 Q. **[286]** Vous aviez... Est-ce que vous avez été mis au
20 courant également des allégations de Laurent
21 Gaudreau à l'époque, que monsieur Vincent avait
22 demandé une commission de deux cent cinquante mille
23 dollars (250 000 \$), je pense que c'est le montant,
24 au nom...

25 R. Bien, oui...

1 Q. **[287]** ... de Jean Lavallée à monsieur Gaudreau?

2 R. J'ai su ça après que monsieur Gaudreau a fait une
3 plainte à la police et, moi, j'ai... vous avez
4 également... j'ai appelé Jean Lavallée, d'après moi
5 c'est en janvier deux mille huit (2008)... en tout
6 cas vous avez ça dans vos... là-dedans, je l'ai lu.
7 Puis j'ai dit à Jean : « Écoute, s'il y a des
8 " fling-flang " à... à SOLIM, je veux savoir ce qui
9 se passe. Puis il a dit, regarde, tout est correct,
10 fie-toi sur moi, le Fonds perdra pas son nom puis
11 des " kick back", j'en ai pas. » Et, finalement, il
12 y a eu une enquête de police qui, à ma
13 connaissance, a mené à rien. Donc, j'ai présumé que
14 monsieur Lavallée... et je suis encore sûr
15 aujourd'hui que monsieur Lavallée ne demandait pas
16 de contrepartie pour les dossiers de SOLIM.

17 Q. **[288]** Vous en êtes sûr aujourd'hui?

18 R. Bien, il faudrait qu'on me fasse...

19 Q. **[289]** Votre certitude est basée sur quoi?

20 R. Il faudrait... Bien, je connais Jean Lavallée
21 depuis des années, il faudrait qu'on me fasse la
22 preuve du contraire. Il faudrait qu'on me fasse la
23 preuve du contraire. Disons que je lui donne le
24 bénéfice du doute. Jean Lavallée, pendant des
25 années à SOLIM, vous le savez, il faisait ça

1 gratuitement, il était pas payé pour faire ça. Par
2 contre, Jean il aimait ça prendre des vacances avec
3 Tony Accurso, puis il aimait ça aller à la chasse
4 puis à la pêche avec Denis Vincent en hélicoptère.
5 Mais de là, à dire je veux avoir tant d'argent pour
6 tel dossier, je serais surpris que monsieur
7 Lavallée ait faite ça... ait fait ça. Encore
8 aujourd'hui.

9 Q. **[290]** Et quand on a écouté une conversation
10 d'écoute électronique il y a pas longtemps avec
11 Jean Lavallée où on parle, où vous avez... je pense
12 que c'est avec Gilles Audette, mais je veux pas me
13 tromper, parce que je l'ai pas sous les yeux où on
14 parle du fait que...

15 (14:17:37)

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Justement c'est la 113P-1327.2, moi je l'ai sous
18 les yeux.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Allez-y.

21 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

22 Q. **[291]** Puis j'aimerais ça qu'on la mette à l'écran
23 aussi, s'il vous plaît. C'est avec Yvon Bolduc.
24 Onglet 28.

25 R. Quelle date, Monsieur Lachance, pouvez-vous nous

1 donner la date?

2 Q. **[292]** C'est la date du neuf (9) mars deux mille
3 neuf (2009).

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[293]** Et je pense qu'elle est pas nécessairement
6 très longue, ça serait peut-être intéressant de la
7 réécouter, Madame Blanchette, s'il vous plaît. On
8 va en profiter à ce moment-ci.

9 R. Alors, mars, neuf (9) mars.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Je pense qu'on peut couper, là.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Oui, je pense que le reste de la conversation est
17 sur un autre sujet, Monsieur le commissaire.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[294]** Moi cette conversation-là quand je l'ai
20 entendue la première fois, je peux vous dire
21 qu'elle est assez troublante, parce que dans les
22 faits monsieur Bolduc c'est pas n'importe qui. Yvon
23 Bolduc, c'est le PDG du Fonds de solidarité. C'est
24 pas, vous l'avez dit souvent, il y a des rumeurs,
25 bien des rumeurs. Mais, là, vous avez quelqu'un de

1 très, très crédible, qui est essentiel au Fonds et
2 qui vous dit qu'il a fait un examen et que pour
3 monsieur Marion il aurait des preuves, il revient
4 sur monsieur... sur Johnny, pas seulement sur
5 monsieur Tony. Vous qu'est-ce que vous avez fait
6 après avoir entendu ça, là?

7 R. Bien dans un premier temps j'ai demandé à Yvon
8 Bolduc : « As-tu des preuves? », dans la
9 conversation. Deuxièmement : « C'est qui le
10 corrupteur. » Ensuite à la ligne 32, quand j'ai
11 dit : « C'est Johnny. » On devrait voir un point
12 d'interrogation, là. Est-ce que c'est Johnny, je
13 comprends que c'est une conversation téléphonique.
14 Et j'ai appelé Johnny, vous avez les mêmes dates,
15 Johnny a toujours nié qu'il avait pris des
16 contreparties et Louis Bolduc, pardonnez-moi, Yvon
17 Bolduc m'est jamais revenu, il s'est... tu sais,
18 une conversation fortuite, dire : « Je pense qu'un
19 tel a des contreparties ». C'est une chose, le
20 prouver c'est une autre.

21 Q. **[295]** Oui, un instant, là. C'est quand même
22 sérieux.

23 R. Je suis très sérieux.

24 Q. **[296]** Vous avez appelé monsieur Lavallée. Monsieur
25 a dit : « Non, non, ce n'est pas vrai. » Il ne

1 fallait pas s'attendre à cette réponse-là, à une
2 autre réponse que celle-là. Mais, vous, vous n'avez
3 pas demandé à monsieur Bolduc de faire une enquête
4 un peu plus pour voir si monsieur Lavallée n'aurait
5 pas justement fait quelque chose? On peut pas
6 dire : « Bolduc ne m'a jamais rappelé. » C'est à
7 vous maintenant à prendre des initiatives. Puis je
8 reviens sur le sujet d'hier quand on disait, c'est
9 quoi l'importance dans le fond d'être totalement
10 indépendant. Puis, là, il m'apparaît, moi, qu'il
11 pourrait y avoir conflit d'intérêts entre le chef
12 syndicaliste qui protège son syndicat, puis un de
13 ses syndicalistes les plus importants, et puis la
14 personne qui doit protéger le Fonds et la SOLIM.
15 Là, ce monsieur-là vous dit : « La SOLIM a été
16 volée par Marion, puis on a un peu de preuve. On
17 pense même que Johnny en a peut-être aussi. » Comme
18 président, si vous étiez seulement président de
19 SOLIM, vous n'avez pas de lien avec le syndicat, de
20 toute évidence, un président ne laisse pas dormir
21 ça là. Il vient d'apprendre qu'il s'est fait voler
22 par Marion, qu'il y a des preuves, peut-être
23 quelqu'un d'autre le vole. Là, vous, vous ne faites
24 rien de plus que de parler à monsieur Lavallée pour
25 dire : « T'es-tu un voleur? » Pensez-vous qu'il va

1 simplement dire oui à ça? Vous avez vraiment
2 l'obligation de faire plus que ça dans ce dossier-
3 là, non?

4 R. Bien, moi, je n'ai pas... Quand ton PDG te dit :
5 « Je pense qu'il y a un problème », tu lui
6 réponds : « As-tu des preuves? », ça veut dire « va
7 les chercher les preuves ». C'est dans cette
8 optique-là, moi, que je répondais. Ce n'est pas à
9 moi à faire, je crois, les enquêtes là-dessus. Ça,
10 ça fait partie des responsabilités du PDG. C'est
11 lui qui m'amène un problème. Il me dit : « Je pense
12 que Johnny a des "kick-back". » « Oui, mais as-tu
13 des preuves? » Il me dit non. Je vais-tu mettre
14 tout le monde sous enquête toutes les fois que j'ai
15 une plainte sur quelqu'un? En tout cas, je respecte
16 votre opinion. Peut-être qu'aujourd'hui je ferais
17 ça différemment.

18 Q. [297] Le président d'une compagnie, d'une des
19 filiales, celui qui est président du conseil, il y
20 a des rumeurs à l'effet qu'il me vole. J'ai mon
21 directeur général qui dit « il paraît qu'il vole ».
22 Je vais vous avouer, moi, là, qu'à plusieurs
23 reprises, par la suite, je mets ce dossier-là en
24 priorité. C'est certain, quand j'ai juste les
25 intérêts de ma compagnie à défendre. Mais, vous,

1 quand vous avez les intérêts de SOLIM, du Fonds
2 plus en même temps de protéger la réputation d'un
3 syndicat important de la FTQ, il n'y a pas là
4 apparence de conflit d'intérêts et peut-être
5 nécessité d'y réfléchir encore à ce conflit
6 d'intérêts?

7 R. Peut-être.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[298]** Mais c'est quoi votre rôle? Parce que vous
10 dites « ce n'est pas mon rôle, c'est le rôle du
11 PDG ». Comment vous concevez votre rôle par rapport
12 à cette affaire-là?

13 R. Dans l'opération journalière, c'est le PDG qui a la
14 responsabilité de ces choses-là.

15 Q. **[299]** Je pense qu'on est...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[300]** On dirait toujours, Monsieur Arsenault, peu
18 importe, là, les conversations qui se passent, peu
19 importe la gravité du problème, on dirait toujours
20 que, pour vous, la priorité, c'est de mettre ça en
21 dessous de la couverture. Il ne faut pas que ça
22 sorte. Il ne faut pas que ça paraisse. Puis si on
23 est capable de régler ça par en dessous, tant
24 mieux. Alors que c'est grave, là, les allégations
25 qui se passent.

- 1 R. Madame, ma priorité, c'était d'amener des
2 changements importants au Fonds. Et ils se sont
3 faits sous ma présidence. Je vous ai dit ce matin,
4 puis je répète, un fonds, une institution
5 financière, c'est la confiance, la confiance, la
6 confiance. Et j'ai un PDG qui me dit que, peut-être
7 qu'un autre aurait des « kick-back ». Regarde!
- 8 Q. **[301]** Il dit qu'il a des preuves, par exemple, dans
9 Marion. Puis vous ne lui demandez pas ce que c'est?
- 10 R. Marion n'est plus là, Madame. Il est parti, Marion.
11 Pardonnez-moi! O.K. Je me suis emporté.
- 12 Q. **[302]** Donc, le problème est parti. Vous n'êtes pas
13 intéressé de savoir ce qu'il aurait pu voler?
- 14 R. Je n'étais pas là à cette époque-là. Il dit : « Là,
15 il y a des preuves dans Marion. » Moi, tout ce que
16 je sais, Marion, je ne l'ai jamais connu ce gars-
17 là. Quand je suis arrivé, c'était Gionet. Marion
18 est parti. Il y a eu un règlement. Bon. Je n'ai pas
19 posé de questions, effectivement. Et en ce qui
20 regarde Jean Lavallée, moi, je ne crois pas que
21 Jean Lavallée a pris... C'était des rumeurs. Jean
22 Lavallée est imposant, il en menait large. Et, ça,
23 souvent, ça amène de la jalousie. Et son train de
24 vie, que vous avez exposé la semaine passée,
25 faisait bien des jaloux, autant dans nos rangs qu'à

1 la...

2 Q. **[303]** Alors, votre réponse, c'est que, pour
3 expliquer pourquoi vous n'avez rien fait, c'est
4 que, finalement, vous ne le croyez pas parce que
5 vous pensez que Jean Lavallée a rien fait de pas
6 correct?

7 R. Ce que je disais... Je regrette, Madame, ce n'est
8 pas ça que je vous dis. Ce que je disais à Yvon
9 Bolduc là-dedans : « Regarde, si c'est ça, trouve
10 des preuves. » Puis il n'est jamais revenu. C'est
11 ça que je disais.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[304]** Et vous non plus, vous n'êtes jamais revenu à
14 monsieur Bolduc? Quand on relit ceci, là, en se
15 mettant seulement dans la peau d'un président du
16 conseil de la FTQ, puis qui s'occupe de la SOLIM,
17 mais qu'on ne mélange pas à l'effet syndicat, on
18 regarde ces mots-là de façon très différente. On a
19 quelqu'un qui nous dit qu'on a un dossier qu'on
20 s'est fait voler, il y a des grosses allusions que
21 quelqu'un d'autre pourrait nous voler, et vous ne
22 revenez pas sur le dossier? C'est peut-être parce
23 que ça ne vous tente pas justement de savoir ce qui
24 peut se passer dans ça?

25 R. Je ne suis pas revenu au téléphone, mais mes

1 conversations avec monsieur Bolduc ne se passaient
2 pas juste au téléphone, Monsieur Lachance.

3 Q. **[305]** Vous m'avez dit que monsieur Bolduc ne vous
4 en avait pas parlé, donc vous avez arrêté là. Donc,
5 là, vous ne pouvez pas me dire que vous avez fait
6 beaucoup de démarches après auprès de monsieur
7 Bolduc.

8 R. Non, non, ce n'est pas ça que je vous dis. Je vous
9 dis, moi, quand je dis à Yvon Bolduc : « As-tu des
10 preuves? » Il me dit non. « Bon, arrive-moi avec
11 des preuves, puis on va agir. » C'est lui le PDG.
12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[306]** Et on va agir veut dire quoi?

14 R. Bien, s'il y a quelqu'un sur un conseil d'adminis-
15 tration qui prend des contreparties...

16 Q. **[307]** Ça signifie quoi agir?

17 R. Bien, ça signifie que je m'assoierais avec les gens
18 du Fonds puis on prendrait des mesures. En tout
19 cas, cette personne-là perdait sa job, c'est sûr,
20 en commençant. Puis on verrait...

21 Q. **[308]** Mais à ce moment-là en février deux mille
22 neuf (2009), il n'a déjà plus sa job, mais il est
23 encore sur le conseil de SOLIM, par exemple?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[309]** Ça, ça aurait été suffisant? Des allégations

1 pour quelqu'un qui garde un poste parce qu'on lui a
2 fait une promesse...

3 R. Regardez...

4 Q. [310] ... pour garder la paix...

5 R. Regardez...

6 Q. [311] ... vous ne pensez pas que c'était suffisant
7 pour le sortir du conseil?

8 R. Moi, je ne porte pas de jugement. J'ai grandi dans
9 une société de droit où tu es coupable après
10 jugement ou après enquête et tout ce que je peux
11 vous dire, on m'a jamais amené de preuve que Johnny
12 Lavallée, que Jean Lavallée prenait des
13 contreparties. Jamais, jamais, jamais. Et à partir
14 de là, je peux pas moi commencer à enquêter tout le
15 monde dans mon entourage puis faire perdre des
16 postes ou congédier des gens sur la foi de
17 quelqu'un qui me dit, je pense qu'il a des « kick-
18 backs » ou des contreparties.

19 Q. [312] C'est parce qu'à un moment donné, Monsieur
20 Arsenault...

21 14:29:26

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. [313] On dit pas, si vous permettez, on dit de les
24 mettre à la porte tout de suite mais on a dit qu'on
25 met ça comme une priorité. Écoutez, là, vous avez

1 quelqu'un de très crédible dans votre organisation
2 qui vous dit qu'il y a des fortes rumeurs que
3 monsieur Lavallée prend sa cote. Ça pour moi, c'est
4 un dossier de protection des actifs majeur pour
5 quelqu'un qui a la responsabilité, qui siège au
6 conseil d'administration, dont la SOLIM fait partie
7 du Fonds. Faut pas confondre les deux rôles. Là on
8 a un peu une impression qu'il y a une confusion des
9 deux rôles; pas trop brasser parce qu'on touche
10 (inaudible) syndicaliste important...

11 R. Non, non, non.

12 Q. [314] ... mais de toute évidence, là, c'est pas
13 quelque chose qui est banal. Même si vous dites,
14 c'est des rumeurs, bien justement, votre travail
15 c'était d'insister clairement pour que monsieur
16 Bolduc fasse un suivi de votre dossier puis vous en
17 avoir un compte rendu régulièrement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [315] Puis Johnny Lavallée, c'était pas n'importe
20 qui.

21 R. J'entends ce que vous me dites. Moi ce que je vous
22 dis c'est que, il y avait des rumeurs puis il y a
23 jamais eu de preuve.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [316] Oui mais ce que j... ce qu'on a...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [317] La question c'est avez-vous demandé à
3 monsieur Bolduc d'enquêter, pas dans cette
4 conversation-là...

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. [318] C'est ça.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 ... téléphonique en tout cas.

9 R. Non, pas dans celle-là.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [319] Donc on a choisi la voie passive. Si la
12 rumeur s'éteint...

13 R. J'ai pas choisi la voie passive. Monsieur Bolduc
14 sait ce qu'il a à faire comme PDG, puis quand j'ai
15 dit « as-tu des preuves », il me dit « non ».
16 Voyons donc. Ça, ça veut dire va chercher des
17 preuves (inaudible).

18 Q. [320] Mais avez-vous fait un suivi avec monsieur
19 Bolduc? As-tu... es-tu allé chercher des preuves?
20 As-tu creusé cette situation-là? Je veux dire, on a
21 l'impression...

22 R. Je me souviens pas...

23 Q. [321] ... que dans le dossier de monsieur Jocelyn
24 Dupuis c'est la voie passive, on va étirer la
25 sauce, on va trouver une solution pour l'écartier

1 même si le crime organisé « flirt » avec le Fonds.
2 Dans le dossier de monsieur Johnny Lavallée, c'est
3 la voie passive, on va le garder sur la SOLIM pour
4 pas qu'il fasse de remous mais même si on a des
5 allégations à la fois de monsieur Gaudreau dans le
6 dossier TIPI, on va attendre que le train passe
7 puis si jamais il ne nous frappe pas, ouf! C'est un
8 petit peu l'impression qu'on a. Il y a une certaine
9 imputabilité d'avoir un poste comme le vôtre et moi
10 ce que j'entends depuis hier, Monsieur Arsenault,
11 malheureusement, peut-être que je me trompe, c'est
12 que à part faire du lobbying et des conférences de
13 presse, vous avez soit pas de pouvoir ou vous avez
14 choisi de pas l'exercer.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [322] Je veux juste vous dire que demander à
17 quelqu'un « as-tu des preuves », c'est très
18 différent que de dire à la personne, « fouille le
19 dossier, apporte-moi des preuves ». Alors on
20 comprend que vous l'avez pas fait et vous
21 choisissiez la voie d'évitement ou la voie du
22 pacifisme, la voie non confrontante.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. [323] La passivité.

25 R. Dans le cas de Jocelyn Dupuis, j'ai été un acteur

1 important pour que Jocelyn Dupuis quitte la FTQ
2 Construction. Dans le cas des dossiers reliés à
3 la... crime organisé, il y en a deux, on les a pas
4 faits. Dans le cas de monsieur Lavallée, il y avait
5 pas, si quelqu'un m'avait amené des preuves, c'est
6 sûr que j'aurais agi mais je ne peux pas agir sur
7 des qu'en dira-t'on. Et lorsque t'as un PDG qui
8 pense qu'il a des « kick-backs », moi je pense que
9 ça fait partie de ses responsabilités de creuser le
10 dossier et non les miennes qui préside le conseil
11 d'administration.

12 Q. [324] On va revenir peut-être au dossier plus
13 particulièrement de TIPI. Je vais vous demander à
14 l'onglet 8 de faire jouer la conversation, à
15 l'onglet 18, pardon, Madame Blanchette...

16 R. Quelle date?

17 Q. [325] Je vais vous la donner, ça sera pas long. Pas
18 juste le projet TIPI mais Denis Vincent en général.
19 La date du dix-sept (17) mars deux mille neuf
20 (2009). Elle a déjà été déposée donc, vous devriez
21 avoir cette conversation-là, Monsieur... Dix-sept
22 (17) mars deux mille neuf (2009).

23

24 ÉCOUTE D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [326] La conversation suivante est la suite de cet
3 appel téléphonique là. Je vais vous demander de la
4 passer immédiatement. On pourra voir par la suite.
5 En date du dix-sept (17) mars deux mille neuf
6 (2009) toujours et la conversation donc est entre
7 Gilles Audette et vous. Naturellement c'est suite à
8 l'appel sur la boîte vocale. L'onglet 19 Madame
9 Blanchette.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [327] Alors, on parle de Denis Vincent, on parle
15 d'un monsieur qui... bon, qui a eu quelques
16 dossiers au Fonds, dont le dossier de Telus. Vous
17 saviez, depuis deux mille cinq (2005), que c'était
18 un ami de Johnny Lavallée. Vous avez des
19 allégations du président du Fonds, du pdg du Fonds
20 que monsieur Lavallée touche des... peut-être des
21 commissions. Vous avez monsieur Audette qui vous
22 ramène Denis Vincent sur le même type de... de
23 dossier. Et quand il dit, là, en faisant référence
24 à la commission de Denis Vincent :

25

C'est encore... tu vois tout l'esti de

1 scheme à Johnny en arrière de ça, là.
2 Je veux dire, on parle pas... vous l'avez bien dit,
3 vous êtes pas un chef de police, là, et on parle
4 pas d'une enquête policière qui va mener à une
5 condamnation devant les tribunaux. On parle de
6 peut-être enlever un poste qu'on a laissé, en vertu
7 d'une entente pour acheter la paix, à un
8 syndicaliste à la SOLIM. Dans une autre
9 conversation, vous dites : Il traitait ça comme sa
10 business. Je veux dire, aidez-moi à comprendre, là,
11 pour quelle raison, ça, c'est pas suffisant alors
12 que même Richard Goyette le veut plus là, pour
13 enlever le poste de la SOLIM à Johnny? Ou Jean
14 Lavallée, parce que...

15 R. Dans ce dossier-là, des grues, on a parlé à Normand
16 Bélanger et, moi, on m'a informé que Normand
17 Bélanger a parlé au... à des comptables de votre
18 Commission, qu'on m'a dit. Et ses explications
19 feraient en sorte que vos... enquêteurs comptables
20 étaient satisfaits des explications de Normand
21 Bélanger dans ce dossier-là.

22 Q. **[328]** Monsieur Arsenault...

23 R. Ma compréhension...

24 Q. **[329]** En deux mille neuf (2009), il y avait pas
25 d'enquêteurs comptables, la Commission n'existait

1 pas. En deux mille neuf (2009), qu'est-ce que vous
2 avez fait suite à ça?

3 R. Ma compréhension c'est qu'il y avait une balance de
4 comptes à recevoir, puis là c'est pas un jeu
5 comptable mais ça fait en sorte que c'est... je
6 suis pas capable de vous l'expliquer, mais Normand
7 Bélanger vous a rassuré là-dessus et il avait
8 rassuré Audette puis les gens du Fonds, à l'époque.

9 Q. **[330]** Bon, la...

10 R. Que ça a été fait correctement. Et, moi, on me dit
11 que cette explication-là a été redonnée aux gens de
12 la Commission et que vos gens étaient fort... bien,
13 « fort », étaient satisfaits des explications de
14 Normand Bélanger dans ce dossier-là.

15 Q. **[331]** Monsieur Arsenault, je repose la question. En
16 deux mille neuf (2009), il y a pas eu d'analyse de
17 la Commission, puis on verra bien ce que la
18 Commission va faire ou non dans les dossiers qui la
19 concernent. En deux mille neuf (2009), il y a pas
20 d'enquêteurs comptables de la Commission. En deux
21 mille neuf (2009), l'avez-vous rencontré vous
22 Normand Bélanger, avez-vous... puis on parle même
23 pas de ça, on parle de Jean Lavallée, de son poste
24 à la SOLIM, là?

25 R. Un instant. Gilles Audette m'a rassuré qu'il avait

1 vu Normand Bélanger puis que les choses étaient
2 faites. J'ai pas demandé les menus détails, même
3 aujourd'hui je suis pas confus, mais j'ai de la
4 misère à vous l'expliquer. Il y avait une question
5 de balance de comptes à recevoir, là, qu'on
6 passait, puis... vous pouvez peut-être m'aider,
7 Monsieur Lachance, comptable.

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :
9 (Inaudible).

10 R. Mais ce que je veux dire ça a été fait
11 correctement.

12 Q. **[332]** Oui?

13 R. Audette a parlé à Bélanger, Audette m'a rassuré que
14 Bélanger. Moi Normand Bélanger, je vais vous dire
15 de quoi, permettez-moi de finir, il a toute ma
16 confiance. Et le redresseur dans... dans... et
17 c'est un gars qui travaillait au redressement,
18 c'est un conseiller financier, c'est le PDG de...
19 de... aujourd'hui c'est moi qui ai demandé avec
20 Yvon Bolduc d'aller PDG du Fonds immobilier. C'est
21 lui qui a fait tous les changements au mois de
22 juillet, qui a changé le nom, qui a ramené ça.
23 C'est un gars d'une grande rigueur. Puis à cette
24 époque-là il nous avait assuré, il avait assuré
25 Gilles Audette que tout était correct. Et que le

1 dossier avait été fait correctement. Puis, là, on
2 m'a appris dernièrement que Normand s'était assis
3 avec la Commission pour réexpliquer tout ça, puis
4 vous étiez satisfait. Je me suis contenté de ça.

5 Q. **[333]** Oui, mais la question de maître LeBel c'est à
6 ce moment-là, en deux mille neuf (2009), est-ce que
7 vous avez fait des démarches particulières pour
8 parler de ce dossier-là après cet appel?

9 R. Gilles Audette qui était mon conseiller politique
10 parlait à Normand. Normand lui a donné les mêmes
11 explications qu'il a donné aux enquêteurs puis ça a
12 fermé... ça a fermé le couvert sur la boîte. C'est
13 ça.

14 (14:42:36)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[334]** Le couvert sur la boîte?

17 R. Bien c'est une façon de parler que le dossier est
18 plus à l'étude parce qu'on a des réponses
19 satisfaisantes. Le couvert sur la « can », une
20 expression de la Gaspésie.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[335]** Donc, à ce moment-là, vous étiez satisfait
23 parce qu'il y a pas de trace dans les... dans les
24 papiers comptables que les allégations à l'effet
25 que Denis Vincent aurait... serait un intermédiaire

1 qui prendrait des commissions qui est pas
2 officiellement dans le Fonds...

3 R. J'ai...

4 Q. **[336]** Moi c'est sur cet aspect-là, c'est pas sur le
5 dossier comme tel, c'est sur cet aspect-là.

6 R. J'étais rassuré parce que Gilles Audette m'a
7 confirmé ce que Normand Bélanger lui a dit, ce que
8 Normand Bélanger a confirmé à cette Commission, ça
9 m'a rassuré et comme vous voyez, là, voyez-vous
10 c'est quoi la vie d'un président de la FTQ, là,
11 dans une conférence téléphonique, j'en ai trois
12 autres sur la ligne tout le temps. Ça fait que
13 c'est ça, ça a été ça ma vie pendant six ans. Cinq,
14 six heures au téléphone, de cinq heures et demie
15 (5 h 30) le matin à dix heures (22 h 00) le soir à
16 l'ouvrage. Je peux pas tout avoir ça dans la tête,
17 mon assiette était pleine constamment. Et moi je
18 pouvais pas, c'est toujours bien pas moi qui va
19 aller vérifier la transaction de Grues Guay. Je
20 suis pas un comptable agréé.

21 Il faut... il faut que je me fie à
22 quelqu'un dans cette job-là. J'ai un conseiller
23 financier, un conseiller financier... un conseiller
24 politique qui a toute ma confiance, qui a passé
25 quinze ans de sa vie au Fonds, qui est un ancien

1 collègue de Normand Bélanger en qui lui j'ai
2 confiance. Et Normand me donne les explications,
3 donne des explications à Gilles Audette, lui me les
4 donne. Et en plus, Normand vient donner les mêmes
5 explications à votre Commission et on me dit que
6 vous avez été satisfait de ses explications. Donc,
7 il y avait pas de contrepartie de Jean Lavallée là-
8 dedans, les choses ont été faites correctement à
9 mon juge... selon les informations que j'ai.

10 Q. **[337]** Parfait. Alors, Madame Blanchette, on va
11 peut-être passer un autre... une autre conversation
12 qui a été produite sur laquelle j'aimerais avoir
13 vos commentaires et votre témoignage, Monsieur
14 Arsenault, à l'onglet 21, s'il vous plaît.
15 Conversation du dix-huit (18) mars qui a été
16 produite dans le cadre du témoignage de monsieur
17 Comeau toujours, du dix-huit (18) mars deux mille
18 neuf (2009) entre vous... Un instant, je veux juste
19 m'assurer.

20 R. Je l'ai pas, Madame.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Dix-huit (18) mars c'est l'onglet 20.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[338]** Non, c'est pas celle-là, c'est le vingt-
25 quatre (24) mars, vingt-quatre (24) mars deux mille

1 neuf (2009) à l'onglet 21 entre vous et Yvon
2 Bolduc, concernant toujours monsieur Vincent dans
3 un autre dossier. Elle est pas produite sous la
4 cote 108P-1119?

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[339]** Alors, Monsieur Arsenault, dans cette
10 conversation-là, il y a plusieurs choses. On parle
11 de Denis Vincent encore une fois. On est dans un
12 autre dossier. On n'est plus dans le dossier Tipi.
13 On est dans un dossier qui n'est pas encore fait,
14 qui est en train de se faire. Et il n'y a pas de
15 banque canadienne pour vous rassurer. Le PDG du
16 Fonds vous le dit. Expliquez-moi pourquoi, là...
17 Quelle est votre réaction à ce moment-là à l'effet
18 que, dans le fond, s'il n'y a pas de trace de Denis
19 Vincent dans les papiers officiels, parce que ça a
20 l'air... ça semble être toujours ça, là, s'il n'y a
21 pas de trace officielle, si on ne lui a pas fait de
22 chèque, si on ne le sait pas, si on peut tasser ça,
23 toujours une question de sauver les apparences,
24 jamais régler le problème en profondeur. Expliquez-
25 moi la ligne, pour quelle raison on discutait même

1 de faire ce deal-là à ce moment-là?

2 R. Bien, j'aimerais d'abord attirer votre attention,
3 Madame la Présidente, Monsieur Lachance, sur la
4 ligne 47. Moi, je dis :

5 C'est tu une banque qui, c'est tu une
6 grande banque canadienne qui est prête
7 ou?

8 Et monsieur Bolduc me répond :

9 OK, j'vais poser les questions à Guy.
10 Ça marche.

11 Donc, à ce moment-là, je ne savais pas s'il y avait
12 une banque canadienne ou pas. Contrairement à la
13 question où on dit : Vous le saviez qu'il n'y avait
14 pas de banque canadienne. Je ne le savais pas. Je
15 lui pose la question.

16 (14:51:57)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[340]** Non, mais vous saviez qui...

19 R. Ça, c'est le premier point.

20 Q. **[341]** ... était Denis Vincent, par exemple.

21 R. Le deuxième point, c'est que c'était un deal, un
22 partenariat avec Telus. Ce n'est pas n'importe qui,
23 Telus, là. Et, finalement, moi, j'avais commencé,
24 ça avait commencé à cheminer dans ma tête, il faut
25 changer les règles du jeu. Toujours en prévision,

1 parce qu'ils sont au mois de mars, puis les
2 changements se font au mois de mai. Et vous avez
3 remarqué que j'insiste énormément sur la provenance
4 de l'argent, parce qu'il y avait des rumeurs que
5 Denis Vincent était un sympathisant de, vous savez
6 qui, des Hells Angels. Et, là, il fallait, nous,
7 avec tout ce qui sortait dans les médias, il
8 fallait virer le paquebot de bord.

9 Q. [342] Oui, mais c'est justement, Monsieur
10 Arsenault, puisque vous dites que les rumeurs
11 étaient que Denis Vincent était un sympathisant, ça
12 ne blanchissait pas, et je ne fais pas de jeu de
13 mots, sa réputation parce qu'une banque aurait fait
14 affaire ou parce que Telus était impliquée dans le
15 dossier?

16 R. Mais, Madame...

17 Me SONIA LeBEL :

18 Telus n'était pas partenaire, juste pour vous
19 corriger, Monsieur Arsenault, Telus avait des bails
20 dans la bâtisse en question.

21 PAR LE TÉMOIN :

22 R. C'est ça. C'est ça. Mais là on s'en allait avec
23 Telus mais...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Mais n'était pas un partenaire de ce deal-là.

1 R. Mais si Denis Vincent, là, encore une fois je suis
2 pas un chef de police, Denis Vincent, si c'est un
3 bandit, pourquoi qu'on l'arrête pas? Il fallait que
4 je me pose cette question-là aussi. Si Denis
5 Vincent c'est un Hells Angels puis il blanchit
6 l'argent des Hells Angels, tout le monde a ça dans
7 la bouche et j'ai entendu monsieur Lavallée ici que
8 lui, il dit que, il m'a dit la même chose à moi que
9 c'était pas vrai, et on avait pas de preuve. D'une
10 façon ou d'une autre, les directives ont été
11 données au pdg du Fonds de se sortir de cinq
12 dossiers toxiques dont Ron Beaulieu et Denis
13 Vincent, là. Ça tournait alentour de ces gens-là.
14 Cinq dossiers toxiques sur cinq mille (5 000)
15 dossiers. Et moi ce que je disais à Yvon, c'est toi
16 le pdg, prends les moyens nécessaires pour qu'on
17 maintienne une bonne réputation puis des gens qui
18 ont des...

19 14:53:59

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [343] Vous savez très bien Monsieur Arsenault que
22 c'est pas ça le risque.

23 R. ... qui occasionnent des risques réputationnels,
24 soient plus des associés au Fonds.

25 Q. [344] Alors si je suis votre raisonnement, Monsieur

1 Arsenault, vous avez vu la preuve où on a démontré
2 que monsieur Vincent était... faisait partie de
3 plusieurs partys de Hells Angels et qu'il les
4 desservait aussi. Alors, bon. Vous avez cette
5 preuve-là et vous avez la preuve, on va prendre un
6 autre individu qui fait partie des Hells Angels,
7 qui porte fièrement ses... son écusson et il est
8 pas arrêté, il y a pas d'accusation de portée
9 encore contre lui. Ça voudrait donc dire que vous,
10 sachant que cet individu-là fait partie du crime
11 organisé mais il est pas arrêté, c'est correct, il
12 peut faire affaires avec le Fonds.

13 R. Il y avait deux, on était au stage des rumeurs. Il
14 y avait deux rumeurs sur Denis Vincent. Une...

15 Q. [345] De façon générale, là, si je suis votre
16 raisonnement, ça veut dire que si quelqu'un, vous
17 savez que quelqu'un fait partie des Hells Angels
18 parce qu'il aurait été vu arborant ses couleurs...

19 R. Vous parlez de qui Madame, excusez-moi?

20 Q. [346] Je parle d'une façon générale.

21 R. Est-ce que Denis Vincent a été vu avec des
22 couleurs? Moi je suis pas venu ici pour défendre...

23 Q. [347] Je parle d'une faç...

24 R. ... Denis Vincent, là.

25 Q. [348] Non mais vous êtes venu défendre le fait

1 qu'une personne associée aux, c'est l'impression
2 qui se dégage, là, ou que je comprends, détrompez-
3 moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que
4 vous protégez le fait que le Fonds ait fait
5 affaires avec quelqu'un qui fait partie du crime
6 organisé en disant bien, s'il a pas été arrêté,
7 nous pourquoi faire qu'on ferait pas affaires avec
8 lui?

9 R. Madame, j'ai... il y a rien qui me prouve, en tout
10 cas à ce stage-ci, bien à cette époque-là, que
11 Denis Vincent faisait affaires avec le crime
12 organisé. Et encore une fois, moi j'ai... c'est la
13 première fois que j'entends aujourd'hui que Denis
14 Vincent portait des « patches » des Hells Angels.

15 Q. [349] C'est pas ce que j'ai dit.

16 R. Oh! excusez-moi, on...

17 Q. [350] C'est pas du tout ce que j'ai dit.

18 R. Je vous ai mal compris. Moi ce que j'ai entendu,
19 c'est la même histoire que vous avez entendue la
20 semaine passée. Il y a des Hells Angels qui sont
21 allés voir Denis Vincent pour les transporter. Il a
22 dit, j'ai pas ce permis-là puis il les a référés à
23 une autre compagnie d'hélicoptères. C'est la...
24 l'histoire que j'avais entendue à l'époque et, je
25 veux dire, personne est à l'abri de ça, là. Moi ça

1 se peut qu'il y ait des Hells Angels qui fassent
2 leur magasinage dans le même IGA que moi, là. C'est
3 possible? Qu'est-ce que vous voulez que je fasse?
4 Mais je suis pas un juge et je ne pouvais pas,
5 c'est-à-dire... Tu sais, d'une façon ou d'une
6 autre, on était rendu à un point que ces cinq
7 dossiers-là étaient dans les journaux puis mon
8 devoir c'était qu'on sorte de là et je suis pas
9 « hands on », c'était pas à moi à faire ça, c'était
10 au pdg puis je me suis... J'essaie pas de
11 transférer mes responsabilités sur le pdg mais on a
12 demandé à Yvon, sors-nous de ces dossiers toxiques
13 là et à partir de là, c'est lui qui portait le
14 ballon.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. [351] J'ai l'impression, Monsieur Arsenault, et je
17 suis désolée si également je me trompe, que vous
18 parlez un petit peu des deux côtés de la bouche,
19 c'est-à-dire que quand vous avez de la preuve comme
20 dans le cas de monsieur Dupuis, des comptes où
21 vous-mêmes vous dites que c'est indéfendable et
22 c'est patent, on ne peut pas inter... on
23 n'intervient pas, on met ça sous couvert, on
24 intervient d'une autre façon et de toute façon,
25 vous l'avez dit, monsieur Dupuis s'en allait de

1 toute façon. Et là à ce moment-ci, nous on ne vous
2 parle pas de porter des plaintes à la police.
3 Vous... il y a ce qui s'appelle une preuve
4 circonstancielle même en droit commun, surtout en
5 droit commun et là ce que j'ai l'impression que
6 vous faites, c'est qu'on prend les éléments un par
7 un et à chaque élément, vous fournissez une
8 explication, vous le tassez.

9 À un moment donné, vous avez des
10 conversations avec Yvon Bolduc qui vous démontre
11 que Denis Vincent est un ami de Johnny Lavallée.
12 Denis Vincent est tellement l'ami de Johnny
13 Lavallée qu'il est intervenu auprès de vous alors
14 que vous étiez impliqué avec les métallos dans
15 Spectra en deux mille cinq (2005), Spectra je pense
16 où le Fonds a des investissements ou des intérêts
17 également. Vous avez également des allégations de
18 monsieur Gaudreau qui vous dit que lui a fait
19 affaires avec Denis Vincent et qu'il voulait une
20 cote pour Johnny Lavallée. Vous avez des
21 allégations que Johnny Lavallée porte... d'un homme
22 comme Gilles Audette pour lequel vous avez
23 extrêmement confiance, que Johnny Lavallée traite
24 la SOLIM comme sa business tellement qu'il y a des
25 élections ou il y a des allégations qu'on se bat

1 pour une chaise au Fonds, il doit y avoir un
2 intérêt. À un moment donné, tout ça mis ensemble,
3 Monsieur Arsenault, je veux bien les journaux, là,
4 je veux bien médiatiquement mais vous êtes le
5 président du Fonds de solidarité, vous devez
6 protéger ces investissements-là, l'argent des
7 actionnaires. À un moment donné, là, vous avez été
8 chanceux, là. Vous tassez puis tout passe mais
9 avez-vous des moyens d'agir, aviez-vous à agir?
10 Vouliez-vous agir?

11 R. En ce qui regarde Jocelyn Dupuis, c'était
12 effectivement plus facile pour moi, c'est-à-dire
13 plus direct, c'était un problème syndical. Je suis
14 président de la FTQ. En ce qui regarde les dossiers
15 toxiques du Fonds, je préside le conseil
16 d'administration et j'ai une armée de
17 professionnels sous ma responsabilité qui doivent
18 exécuter le travail. Je suis pas un comptable
19 agréé, je suis pas un fiscaliste, je suis pas un
20 avocat et j'ai des gens, un pdg avec des gens qui
21 se rapportent à lui, puis c'est à eux à... ils
22 avaient un mandat de nettoyer la cabane, puis
23 c'est... c'est ce qu'ils ont fait.

24 En ce qui regarde la plainte de Gaudreau,
25 je vous ferai remarquer respectueusement que

1 monsieur Gaudreau a fait une plainte à la police et
2 il y a pas de résultat à cette plainte-là encore,
3 sur supposément, monsieur Vincent qui aurait
4 demandé à monsieur Gaudreau un pot-de-vin pour
5 monsieur Lavallée. Cette plainte-là a été faite il
6 y a trois ans. Est-ce qu'il y a eu des accusations
7 de portées? Ça, ça compte dans ma balance aussi.
8 C'est bien beau faire une plainte, mais quand la
9 plainte aboutit pas, quand la police porte pas de
10 plainte, elle, c'est-à-dire présente pas un dossier
11 devant... devant la justice pour dire « regardez,
12 on a une preuve », c'est grave ça. La police a pas
13 de preuve de ça dans le cas de Gaudreau, puis, moi,
14 je vais commencer à congédier puis à juger tout le
15 monde dans mon entourage quand Gaudreau, après
16 avoir fait une plainte à la police, la police a
17 pas... a pas terminé le dossier ou elle a pas porté
18 de plainte dans les tribunaux. Je suis qui, moi,
19 Michel Arsenault? Président de la FTQ. Je vais
20 commencer à faire justice au Québec dans... dans
21 mon milieu. Voyons, c'est pas de même que ça
22 fonctionne.

23 Q. **[352]** Et par rapport à l'allégation, à la ligne 31,
24 qu'il s'agit d'un deal d'un ami et que il faudrait
25 pas favoriser le deal des amis, mais que c'est pas

1 grave si le deal est bon. Ça, à ça, qu'est-ce que
2 vous répondez?

3 R. Bien, écoutez, au Québec, on est huit millions
4 (8 M), là. Moi, j'ai... je me suis trouvé de la
5 parenté avec les gens en sécurité ici. Des amis, il
6 y en a tout le temps, puis tu peux effectivement
7 avoir des amis et... et faire tes deals de façon
8 correcte. Est-ce qu'on va s'isoler dans nos sous-
9 sols puis parler à personne? Voyons.

10 (15:00:58)

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. **[353]** Non, mais, Monsieur... Monsieur Arsenault,
13 c'est quand même très inquiétant...

14 R. C'est pas de même que ça fonctionne.

15 Q. **[354]** ... de savoir qu'une personne qui détient un
16 poste aussi important que vous ne... ça le dérange
17 pas de faire affaire avec des gens qu'il sait
18 faire... être des sympathisants des Hells Angels.

19 R. Madame, j'ai pas de preuve que c'est des
20 sympathisants des Hells Angels, j'ai aucune preuve
21 de ça. Et en ce qui regarde des pots-de-vin, encore
22 une fois, monsieur Gaudreau a fait une plainte à la
23 police, la plainte a abouti à rien. Je dois tenir
24 compte de ça aussi, Madame. En tout cas, ma morale
25 à moi, c'est ce qu'elle me dit. On vit dans une

1 société de droit. Moi, j'évite le plus possible de
2 porter des jugements, il y a des tribunaux pour
3 juger les gens, c'est pas à moi à juger le monde.

4 Q. **[355]** Mais, vous gérez de l'argent public.

5 R. Et je l'ai très bien géré, avec une équipe de
6 quatre cents (400) personnes, de façon exemplaire,
7 rigoureuse, avec des rendements forts intéressants,
8 forts intéressants. Puis encore une fois, sur nos
9 six cent mille (600 000) actionnaires, il y en a
10 deux cent mille (200 000) qui ont rien d'autres à
11 leur retraite à part que la Régie des rentes, puis
12 on a eu ça à coeur à tous les jours. Et là vous
13 prenez cinq dossiers sur cinq mille (5000). Moi, je
14 pense qu'on a fait des miracles au Fonds de
15 solidarité. Je pense, c'est un « success story »,
16 puis je pense qu'on a fait toute une job, puis on
17 rend services à nos actionnaires. Bien sûr, où est-
18 ce qu'il y a de l'homme, il y a de l'hommerie, puis
19 ça peut arriver à l'occasion aussi qu'on a échappé
20 un ballon, mais dans l'ensemble, je suis très fier
21 des six années que j'ai passées là. Je vous l'ai
22 dit encore ce matin, dix (10) semestres consécutifs
23 rentables.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[356]** Oui. Cinq mille (5000), Monsieur Arsenault,

1 c'est cinq mille (5000)...

2 R. L'avoir est rendu à neuf point sept milliards de
3 dollars (9,7 G\$). On a commencé ça avec vingt
4 millions de dollars (20 M\$), puis on a maintenu et
5 créé cinq cent mille (500 000) emplois au Québec.
6 On a fait toute une job. On n'est pas parfait, puis
7 ça se peut qu'à un moment donné, si la vie se
8 fie... les derniers six ans seraient à réécrire...

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Q. **[357]** Il n'y a personne qui reproche... il n'y a
11 personne qui reproche ça, Monsieur Arsenault.

12 R. Non, non, mais...

13 Q. **[358]** Il y a personne qui reproche ça.

14 R. Mais, vous me dites que j'ai la responsabilité.
15 J'ai pris mes responsabilités de l'argent de mes
16 actionnaires, puis j'ai... j'ai... j'ai fouetté mes
17 troupes, puis j'ai demandé à mes gens d'aller
18 chercher le maximum possible dans les
19 circonstances, puis c'est ce qu'on a fait en
20 maintenant puis créant des emplois.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[359]** Monsieur Arsenault, les cinq mille (5000)
23 dossiers, c'est dans l'ensemble du Fonds?

24 R. Oui.

25 Q. **[360]** On parle de la SOLIM, on parle de quelques

1 dossiers de la SOLIM qui en a pas... qui en a pas
2 tant que ça avec le milieu de la construction. On
3 parle de cinq dossiers sur peu de dossiers qui y...
4 et on parle de Johnny Lavallée qui est au coeur de
5 ces dossiers-là, entre autres. Johnny Lavallée qui
6 garde son poste pour acheter la paix avec la FTQ
7 Construction. On voit pas un problème encore comme
8 monsieur Lachance le révélait, là, entre vos deux
9 fonctions?

10 R. Je ne crois pas. Est-ce que, de mémoire, est-ce que
11 l'autre dossier de Beaulieu, c'est un dossier de
12 SOLIM ou du Fonds?

13 Q. **[361]** Oui, tous les dossiers sont de la SOLIM à
14 part Carboneutre.

15 R. C'est la raison pour laquelle... La seule réponse
16 que je peux vous donner à ça, c'est pour ça qu'on a
17 changé SOLIM. C'est pour ça qu'on a demandé à
18 Normand Bélanger de... qui a une réputation d'un
19 redresseur et... et qui est un excellent
20 administrateur, c'est pour ça que Guy Gionet est
21 parti. C'est pour ça qu'on a mis Normand Bélanger
22 là. C'est pour ça qu'au mois de juillet, Normand
23 Bélanger, lui, est arrivé avec... il est arrivé au
24 conseil d'administration avec... avec l'idée de
25 changer le nom, ramener ça sur le... sur le toit au

1 Fonds de solidarité et travailler avec les nouveaux
2 administrateurs qui sont majoritairement de
3 l'extérieur. Moi, j'ai l'impression que j'ai fait
4 ma job.

5 Q. **[362]** Parfait. Et on a...

6 R. J'ai fait ma job. On a amené les changements qui
7 s'imposaient suite à des rumeurs, suite à des
8 accusations, suite à peut-être que ta ta, mais on
9 l'a fait. Si j'avais rien fait, je serais honteux
10 aujourd'hui devant cette Commission. Si SOLIM était
11 encore comme elle était, si Denis Vincent était
12 encore là, si Ron Beaulieu était encore là, je
13 serais honteux, mais on a amené les changements.
14 Peut-être que c'est pas avec la rigueur que... que
15 tout le monde souhaiterait, mais on les a faits les
16 changements.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Q. **[363]** Oui, parce qu'ils ont été sur la place
19 publique. Alors...

20 Me SONIA LeBEL :

21 On prend la pause.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Oui.

24

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Arsenault, vous êtes toujours sous le même
3 serment.

4 R. Oui, Madame.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[364]** Alors, si on quitte le sujet peut-être de
7 Denis Vincent quelques instants puis on parle
8 plutôt de Ronnie Beaulieu, Ronnie Beaulieu qui
9 serait, selon les écoutes électroniques et les
10 témoignages qu'on a entendus devant la Commission,
11 faisant partie de ce qui a été nommé par certains
12 témoins de « la filière à Jocelyn Dupuis », même
13 type de dossiers, même... amenés à la SOLIM cette
14 fois-ci, par Jocelyn Dupuis, à l'instar de
15 Carboneutre au Fonds de solidarité. Ronnie
16 Beaulieu, qu'est-ce que vous en saviez à l'époque
17 ou qu'en aviez-vous su à l'époque? Il y avait
18 plusieurs dossiers, je pense, il y avait le
19 dossier Pascal, il y avait le dossier du fameux...
20 le fameux bar du 10-35. Qu'est-ce que vous saviez à
21 l'époque de ce dossier-là?

22 R. Je savais rien.

23 Q. **[365]** Et qu'en avez-vous appris de ces dossiers-là,
24 à l'époque?

25 R. De mémoire, c'était par les... les médias.

- 1 Q. **[366]** Par les médias?
- 2 R. De mémoire, oui.
- 3 Q. **[367]** O.K. Avez-vous eu des discussions avec Yvon
- 4 Bolduc sur ces dossiers-là?
- 5 R. Ça faisait partie des dossiers toxiques où j'ai
- 6 demandé à Yvon Bolduc de... de nous sortir de là.
- 7 Q. **[368]** O.K. Et vous sortir de là, par rapport à
- 8 Ronnie Beaulieu, ça voulait dire quoi à cette
- 9 époque-là? Parce que Ronnie était déjà... monsieur
- 10 Beaulieu était déjà impliqué dans les dossiers.
- 11 R. Ça voulait dire « fais en sorte que... qu'on ne
- 12 soit plus à moitié propriétaire d'un bar de
- 13 danseuses et fais en sorte aussi, chez Pascal,
- 14 qu'on puisse récupérer nos billes », mais Yvon
- 15 avait déjà... monsieur Bolduc et son équipe avaient
- 16 déjà prévu ça. On avait, si je comprends bien, une
- 17 option sur l'achat du terrain et c'est un terrain
- 18 tout près de la Caisse de dépôt qui vaut... qui
- 19 vaut beaucoup. Donc, la faillite de Pascal, à cause
- 20 de l'autre transaction du terrain, on était
- 21 capable, du moins, récupérer nos billes et faire un
- 22 peu plus... faire un rendement. Vous allez me dire
- 23 que si Pascal aurait réussi puis le terrain en
- 24 plus, on aurait fait plus. Effectivement, c'est
- 25 vrai, c'est mathématique, mais on a réussi à faire

1 un rendement. Ce qui regarde le 10-30 (sic),
2 j'étais en beau fusil. T'sais, j'avais besoin de ça
3 comme un trou dans la tête, là, d'être
4 copropriétaire ou... d'un bar de danseuses, là, à
5 cette époque-là. Mais, après avoir fait enquête, ce
6 que j'ai appris, c'est qu'il y avait des... dans...
7 dans le jargon des... de l'immobilier, ils
8 appellent ça des grandes surfaces. Les Woolco ou
9 les... voyons, Club Price, comment qu'on appelle
10 ça? Les...

11 Q. **[369]** Costco.

12 R. ... les Costco de ce monde, et il y avait un
13 projet. Ces gens-là étaient là-dedans, avec des
14 options d'achat et il y avait un projet de faire au
15 10-35, qui est la fourche... Je sais pas si vous
16 savez ce que c'est, là, c'est quand tu t'en vas à
17 Sherbrooke, c'est la fourche pour aller à Saint-
18 Jean-sur-Richelieu. Et là il y avait... il y avait
19 un projet pour faire une espèce de DIX-30, qui
20 serait 10-35. Et on m'a conté, ce qu'on a été
21 approché, il y avait la possibilité là de faire un
22 bon investissement, un bon investissement pour
23 nous. Et par des... des moyens assez incroyables,
24 je regardais un peu le témoignage de... ou
25 l'enregistrement de Guy Gionet, j'en perds mon

1 latin. Dans le milieu, on est propriétaire, à la
2 fin, on l'est plus, là, je parle du bar, t'sais.
3 Ça fait que, moi, j'ai demandé à Yvon...
4 Yvon d'agir immédiatement et de faire en sorte...
5 Là, de mémoire, vous me corrigerez, Maître LeBel,
6 je pense qu'on est au mois de mars, de se... J'ai
7 dit : « Regarde, t'as le mandat, là, il faut se
8 sortir de ce dossier toxique là ». En même temps,
9 j'ai eu un téléphone de Jocelyn Dupuis me demandant
10 d'attendre... On avait une entente au départ sur le
11 terrain que c'était moitié-moitié avec Beaulieu,
12 mais il y avait une date butoir, il est arrivé, il
13 avait pas l'argent. On y avait donné une deuxième
14 date et finalement après avoir discuté avec Yvon
15 Bolduc, j'ai dit : « Regarde, c'est fini, là, le
16 terrain, on a l'argent, puis on l'achète à cent
17 pour cent (100 %) », puis j'y ai dit de façon pas
18 très gracieuse là-dessus, là, mais... vous savez de
19 quoi je parle. « Regarde, ça va faire, là, le
20 terrain, c'est à nous autres. Il faut se
21 débarrasser de ce dossier toxique là aussi. »
22 J'ai... quand j'ai appris, j'ai agi, c'est ça qui
23 s'est passé. Et, dans ces cas-là, j'ai appris par
24 les médias, Madame la Présidente. Dans le cas de
25 Jocelyn Dupuis, j'ai pas appris par les médias.

1 J'ai appris par Ken Pereira et j'ai agi également.
2 Moi, je pense que tu apprends de quoi, que ce soit
3 les médias ou quand tu as des preuves, des vraies
4 preuves, mon devoir était d'agir. Dans les autres
5 qu'on a parlé tout à l'heure, j'avais pas de vraies
6 preuves. Chaque fois que j'ai eu des vraies
7 preuves, j'ai agi immédiatement.

8 Q. **[370]** Mais... je veux juste comprendre, Monsieur
9 Arsenault. Quelle était la vraie preuve que vous
10 aviez par rapport au 10-35? Parce que je comprends
11 que vous avez même dit, dans votre réponse, que :
12 « Encore aujourd'hui je suis pas sûr, on était-tu
13 propriétaire, pas propriétaire? » Selon Guy
14 Gionet... selon son explication, à Guy Gionet, il
15 explique que vous... que le Fonds, pas vous, là,
16 mais...

17 R. Moi, Yvon...

18 Q. **[371]** ... le Fonds et SOLIM, vous êtes pas
19 propriétaires, alors quelle est votre compréhension
20 de ça puis qu'est-ce qui constitue une preuve pour
21 vous là-dedans?

22 R. Moi, Yvon Bolduc m'a... je suis allé le voir à son
23 bureau, puis là j'étais en beau fusil, j'ai dit :
24 « C'est quoi cette affaire-là, pour l'amour du bon
25 Dieu, on n'a pas assez de troubles comme c'est là

1 sans être propriétaire d'un bar de danseuses? Tu
2 sais, ça va faire, là. » Et, finalement, Yvon
3 Bolduc m'a dit : « Regarde, j'ai... j'ai remercié
4 Gionet. Et on va avoir des changements importants.
5 Moi, je suis... en le remerciant, c'est sûr on va
6 se trouver un autre pdg. » On a fait du
7 « brainstorming » et on est venus à l'idée d'offrir
8 le poste à Normand Bélanger qui, lui, était au
9 redressement, à ce moment-là. Et c'est ça qui s'est
10 passé. Maintenant, c'est clair que Ron Beaulieu...
11 moi, je le connais pas Ron Beaulieu, je l'ai jamais
12 vu une fois de ma vie.

13 Q. **[372]** Vous avez appris ça... Ronnie Beaulieu, vous
14 saviez quoi de lui, vous avez appris par les
15 médias, quand les gens... les journalistes se sont
16 mis à fouiller dans les dossiers toxiques?

17 R. L'affaire du bar, là, je suis sûr que j'ai appris
18 ça par les médias.

19 Q. **[373]** O.K.

20 R. Les journalistes grattaient puis, à un moment
21 donné : « Écoutez, vous êtes propriétaire d'un
22 bar. » Maintenant, Ron Beaulieu, encore une fois...
23 puis je veux pas me cacher en arrière des autres,
24 mais là, dans mon cheminement pour amener les
25 fameux changements du mois de mai deux mille neuf

1 (2009), lorsqu'on faisait du « brainstorming » puis
2 on regardait Ronald Beaulieu, il était
3 copropriétaire d'un centre d'achats à Port-Cartier
4 et on m'avait dit, à l'époque, que c'était la
5 Caisse de dépôt qui était son partenaire. Ça fait
6 que... ça fait que c'est pas très populaire ici
7 dire que je me cache en arrière de d'autres
8 institutions financières mais c'était le cas. Il
9 était partenaire avec la Caisse de dépôt dans... à
10 Port-Cartier et...

11 Q. **[374]** Ça, vous l'avez appris à la même époque que
12 par rapport au dossier du 10-35?

13 R. Probablement avant.

14 Q. **[375]** Probablement avant?

15 R. Oui.

16 Q. **[376]** O.K. Et est-ce que je comprends que, compte
17 tenu de... l'effervescence médiatique et la tension
18 que le Fonds et ses investissements avaient au
19 printemps deux mille neuf (2009), est-ce que vous
20 avez également demandé à Yvon Bolduc de se retirer
21 de Port-Cartier? Est-ce que c'était terminé le
22 centre d'achats?

23 R. Non, nous... ou... je me souviens pas...

24 Q. **[377]** À ce moment-là, étiez-vous encore dans le
25 centre d'achats, à votre connaissance à vous, là?

- 1 R. Je pense qu'on n'était plus... on a été dans un
2 centre d'achats avec Beaulieu puis la Caisse de
3 dépôt mais... écoutez, de mémoire, on était sortis.
4 Je me souviens pas.
- 5 Q. **[378]** O.K., de mémoire, il y avait le 10-35. Le
6 dossier Pascal, étiez-vous au courant, c'est un
7 dossier qui date, je pense, deux mille cinq (2005),
8 si je me trompe pas?
- 9 R. Le dossier Pascal a été fait avant ma présidence
10 mais, bien sûr, j'étais au courant mais c'était...
11 une entreprise de vaisselle de restaurant, si ma
12 mémoire est bonne, et ça a failli. Et, entre-temps,
13 c'est Beaulieu qui avait trouvé... c'est-à-dire
14 c'est Beaulieu qui avait fait le démarchage pour...
15 pour acheter le terrain puis la bâtisse au
16 propriétaire. Il nous avait demandé d'être
17 partenaires avec lui mais il a pas pu amener
18 l'argent, donc on est devenu propriétaire à cent
19 pour cent (100 %).
- 20 Q. **[379]** À quelle époque, le savez-vous, est-ce que
21 c'est à la même époque que... ou c'était déjà fait,
22 là, quand les dossiers... je vais continuer à les
23 appeler les dossiers toxiques, parce que c'est le
24 terme de monsieur Beaulieu...
- 25 R. Regardez, je pense que ça a été fait avant moi, ça.

1 Ça a été fait avant décembre deux mille sept
2 (2007).

3 Q. **[380]** Puis la conclusion, là, totale est que vous
4 étiez propriétaires à ce moment-là, que monsieur
5 Beaulieu était (inaudible)?

6 R. Moi, quand j'ai... quand j'ai demandé à Yvon de...
7 de faire le ménage dans les dossiers toxiques, ma
8 compréhension c'est que... terrain, bâtisse nous
9 appartenait, Pascal était en faillite.

10 Q. **[381]** O.K.

11 R. Et là on a... je sais pas par quelle façon, mais on
12 n'a pas perdu d'argent non plus dans les terrains.
13 On s'est fait rembourser les investissements qu'on
14 avait dans les terrains au 10-35.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Madame Blanchette, pouvez-vous aller à l'onglet 6,
17 s'il vous plaît, des conversations d'écoute
18 électronique.

19 Q. **[382]** C'est une nouvelle conversation, Monsieur
20 Arsenault.

21 R. Hum hum.

22 Q. **[383]** Vous allez avoir la transcription à l'écran.
23 Qui date du dix-neuf (19) décembre deux mille huit
24 (2008), qui est entre vous et monsieur Audette.

25 R. Hum hum.

1 Q. **[384]** Une conversation qui prend... L'onglet 6.
2 Désolée. Peut-être pendant qu'on fait... on remet
3 ça à l'écran, Madame la Greffière, on est rendus à
4 quelle cote, s'il vous plaît?

5 LA GREFFIÈRE :
6 1342.1, 1342.2.

7 Me SONIA LeBEL :
8 .1, .2, merci. Alors, quand vous voudrez, Madame
9 Blanchette.

10
11 114P-1342.1 : Écoute électronique 08-0459_477
12 du 19 décembre 2008

13
14 114P-1342.2 : Transcription de l'écoute
15 électronique 08-0459_477 du 19
16 décembre 2008

17
18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19
20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[385]** Quand vous dites à la ligne 58, vous le
22 répétez un peu plus tôt, mais quand vous dites à la
23 ligne 58 : « Ça va être by the book à l'avenir ».
24 Qu'est-ce que ça veut dire par rapport au dossier
25 de monsieur Beaulieu, qu'est-ce qui était pas « by

1 the book »?

2 R. Je sais qu'on avait... de mémoire, on avait attendu
3 après lui quelques mois pour qu'il trouve du
4 financement pour partager l'achat soit du terrain
5 ou de la bâtisse. Et ça c'est le dix-neuf (19)
6 décembre, c'est ça le... la date butoir, de
7 mémoire, était le trente (30) décembre ou trente et
8 un (31) décembre et là on a décidé que... il y en
9 avait plus de « break » puis que s'il avait pas
10 l'argent, on l'achetait tout seul. C'est ce que je
11 vous expliquais tout à l'heure.

12 Q. **[386]** Dans le dossier...

13 R. J'aimerais amener une correction...

14 Q. **[387]** Dans Pascal?

15 R. ... là-dessus, par exemple, parce qu'il y a des
16 réputations, là, qui se font écorcher là-dedans. On
17 est public, là. L'histoire de Yves Derosby c'est
18 faux, ça, c'est pas Derosby qui a amené. C'est
19 important parce que c'est un haut cadre au Fonds de
20 solidarité. Jocelyn Dupuis m'avait dit que c'était
21 Derosby qui avait amené, puis c'est faux, c'est
22 Jocelyn Dupuis qui a amené, j'ai vérifié après
23 auprès d'Yves Derosby puis Yves Derosby a rien. Je
24 pense que c'est important pour sa réputation puis
25 sa carrière au Fonds.

1 Q. **[388]** Aucun problème.

2 R. Derosby a rien à faire là-dedans, puis ça m'a été
3 confirmé.

4 Q. **[389]** Donc, ce que vous avez fait c'est que vous
5 avez vérifié par la suite puis effectivement ce qui
6 ressort des travaux de la Commission c'est que
7 monsieur Beaulieu, c'est un dossier avec Jocelyn
8 Dupuis effectivement?

9 R. C'est ça, c'est ça.

10 Q. **[390]** Je pense qu'on peut établir ça dès à présent.

11 R. Merci.

12 Q. **[391]** Il y a pas de problème. Moi ce qui m'intrigue
13 également là-dedans, c'est que tous les dossiers
14 dits toxiques dont ceux de Ronnie Beaulieu et vos
15 conversations et les agissements du Fonds pour se
16 retirer des dossiers ont lieu en mars deux mille
17 neuf (2009). En mars deux mille neuf (2009) quand
18 les journalistes commencent à fouiller, que ça
19 devient public, en l'espace de quelques semaines,
20 très rapidement, le dossier, monsieur Gionet a
21 perdu son emploi, le Fonds, la SOLIM s'est retirée
22 des dossiers toxiques incluant ceux de Ronnie
23 Beaulieu, on s'est désengagé quand on pouvait le
24 faire. On a tassé Denis Vincent des livres
25 officiels quand on pouvait le faire. Cette

1 conversation-là est en décembre deux mille huit
2 (2008).

3 R. C'est exact.

4 Q. **[392]** Alors, il s'est passé quoi entre décembre
5 deux mille huit (2008) précampagne médiatique et
6 jusqu'en mars deux mille neuf (2009)? Pourquoi vous
7 avez pas agi?

8 R. En décembre... Non, j'ai agi, j'ai eu une
9 discussion avec le PDG et il était pas question de
10 donner un deuxième ou un troisième « break » à Ron
11 Beaulieu pour qu'il trouve de l'argent pour acheter
12 le terrain. Là, on va l'acheter tout seul. Parce
13 qu'au départ, étant donné qu'il avait fait le
14 démarchage, on était censé avoir une entente
15 d'acheter cinquante-cinquante (50-50) avec lui,
16 puis après ça c'était supposé être soixante-quinze-
17 vingt-cinq (75-25). Mais il ne trouvait jamais
18 l'argent. Ça fait que là, on a dit... Yvon lui
19 avait donné, monsieur Bolduc lui avait donné un
20 « deadline » le trente et un (31) décembre, de
21 mémoire. Et ça, c'est le dix-neuf (19) décembre.
22 Puis là, regarde, ça va faire. C'est ça qui est
23 arrivé.

24 Q. **[393]** Oui, mais si le dossier 10-35 était
25 problématique, Ronnie Beaulieu, à cette époque-là,

1 pourquoi ça a pris jusqu'en mars, même, je vous
2 dirais, fin mai deux mille neuf (2009) avant qu'il
3 y ait des agissements et que même monsieur Gionet
4 quitte son poste à la SOLIM?

5 R. Bien, pouvez-vous me rafraîchir? Je veux dire, le
6 dossier 10-35, c'est une autre affaire, ça. Je
7 n'étais pas au courant du 10-35 à cette époque-là.
8 Je suis pas au courant de ça.

9 Q. **[394]** Je vous rappelle la ligne 43 :

10 Il est partenaire avec SOLIM dans
11 trois projets : le terrain de la 10-
12 30, Pascal, puis une autre affaire sur
13 la Côte-Nord.

14 Et déjà vous dites que c'est quelqu'un... en tout
15 cas...

16 R. Écoutez, j'en perds mon latin. T'sais! C'est sûr
17 que, dans l'affaire du terrain, Pascal, son chien
18 était mort. Il n'était pas question de lui donner
19 des délais. C'est ça la nature de la discussion.

20 Q. **[395]** Oui, mais là on parle de quelqu'un qui a
21 potentiellement fraudé la SOLIM, on parle de
22 quelqu'un que, bon, vous qualifiez quand même de
23 façon assez claire de quelqu'un de pas fiable, on a
24 un autre dossier 10-35.

25 R. À ma connaissance...

1 Q. [396] Je veux dire, je ne comprends pas pourquoi on
2 peut compartimenter... on compartimente à l'excès,
3 Monsieur Arsenault.

4 R. Moi, à ma connaissance, il se faisait des enquêtes
5 à l'interne. Et j'avais parlé de ce dossier-là au
6 mois de décembre avec Yvon Bolduc, l'ensemble des
7 dossiers de Ron Beaulieu. Et l'histoire de lui
8 donner un délai pour acheter le terrain, nous en
9 sommes venus à la conclusion que c'était fini. Et
10 là, on était sous enquête. Puis en plus, ça a sorti
11 sur la place publique. Vous souvenez-vous, il y a
12 des... On était, d'après moi, déjà en enquête au
13 mois de décembre sur ces gens-là. Mais c'est clair,
14 je l'admets avec vous, Madame la Présidente, que
15 quand ça sort sur la place publique, ça va plus
16 vite. Mais on a appris dans la majorité des
17 dossiers, puis on a agi.

18 Q. [397] Quels sont les changements qui ont eu lieu,
19 puis je ne veux pas avoir tout ça par le détail, je
20 veux savoir les grands changements philosophiques
21 qui ont eu lieu par rapport à mai deux mille neuf
22 (2009) entre la SOLIM... On a eu la présentation de
23 monsieur Morin. Moi, je veux avoir votre impression
24 là-dessus, avant que maître Ryan le dise. Votre
25 impression à vous là-dessus. Et quels sont, d'après

1 vous, les changements qui ont été faits? Puis on va
2 peut-être voir après ça, est-ce qu'il y a une
3 différence entre ce que vous auriez pu faire avant
4 mai deux mille neuf (2009) et compte tenu des
5 changements qui ont été établis à la SOLIM et le
6 fait que c'est intégré au Fonds, à titre de
7 président du Fonds, est-ce que vous aviez un peu
8 plus de pouvoir après mai deux mille neuf (2009)?

9 R. Moi, je ne cherchais pas du pouvoir.

10 Q. **[398]** Vous semblez attribuer au mot « pouvoir » une
11 connotation négative. Moi, je vous donne le pouvoir
12 d'agir, là, et non pas le pouvoir de régner.

13 R. Voulez-vous que je réponde ce que maître LeBel veut
14 entendre ou que je donne ma réponse? Il va falloir
15 qu'on s'entende à un moment donné, là. Moi, je ne
16 cherche pas...

17 (15:53:53)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je veux juste la vérité, Monsieur Arsenault.

20 PAR LE TÉMOIN :

21 R. Bon, bien, j'aimerais que...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Simplement.

24 PAR LE TÉMOIN :

25 R. Respectueusement, Madame, moi, j'attends que les

1 questions soient finies. J'aimerais que maître
2 LeBel attende que ma réponse soit donnée. Est-ce
3 qu'on peut s'entendre là-dessus?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On fait juste ça vous écouter, Monsieur Arsenault.

6 PAR LE TÉMOIN :

7 R. Non, je viens d'être interrompu encore. Moi...

8 C'était quoi votre question? Je l'ai oubliée.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[399]** Vous savez ce que je ressens maintenant.

11 R. « The confusing ».

12 Q. **[400]** Question.

13 R. Oui.

14 Q. **[401]** Je reformule.

15 R. Le pouvoir.

16 Q. **[402]** Vous avez...

17 R. O.K. O.K. Je l'ai. Les règles... Excusez-moi! Non,
18 je ne veux pas jouer au fin finaud. Je commence à
19 être fatigué.

20 Q. **[403]** Vous n'êtes pas le seul.

21 R. C'est quoi... C'est quoi l'amélioration des règles
22 de bonne gouvernance? C'est ça la question.

23 Q. **[404]** Eh voilà!

24 R. Bon. Moi, je tiens à dire au départ qu'on avait des
25 règles de bonne gouvernance, on m'a appris à cette

1 époque-là qu'il existait depuis dix-neuf cent
2 quatre-vingt-seize (1996). Et de façon continue, on
3 les améliorait puis... C'est souvent, c'est souvent
4 plate à dire, mais des fois tu changes les règles
5 après que tu t'es fait pagner ou que quelqu'un
6 passe dans le filet du bouclier ou du filet.

7 Et lorsque... L'expérience de Carboneutre,
8 les cinq dossiers toxiques qu'on parle, le fait
9 aussi qu'on a eu de la visite de la Sûreté du
10 Québec dans le dossier de Sauvé, même si on ne l'a
11 pas fait, vous vous souviendrez, quand tu
12 travailles fort, puis que tu es fier de ce que tu
13 fais, tous les soirs tu écoutes les nouvelles, puis
14 tu vois à Radio-Canada un policier sortir avec deux
15 grosses boîtes de métal. Là-dedans, il y a une
16 disquette, des fois deux. Là, c'était toute l'image
17 du Fonds.

18 Et on s'est dit, ça n'a pas de bon sens, il
19 faut répondre à ça, mais il faut également assurer
20 nos actionnaires et il faut aussi maintenir la
21 fierté de nos employés de travailler au Fonds. On
22 ne veut pas que ce soit une corvée de venir
23 travailler ici. Ça fait qu'on s'est assis. Think
24 tank s'est assis. On a dit, on va essayer de
25 trouver des règles de gouvernance, c'est-à-dire

1 améliorer nos règles de gouvernance.

2 Une des grandes critiques, c'était que la
3 FTQ dirige le Fonds à tous les niveaux. Et il y a
4 des gens qui pensaient, entre autres, que si tu
5 voulais un dossier à la FTQ, tu venais au bureau du
6 président, il tenait le dossier, le président
7 arrivait puis disait aux gens « tu votes pour ça ».
8 Ce n'était pas ça. On avait amené des règles... On
9 avait changé nos règles de bonne gouvernance
10 lorsqu'Yvon Bolduc est arrivé, entre autres, avec
11 les équipes multidisciplinaires pour faire en sorte
12 qu'on est des gens de toutes les professions dans
13 les dossiers pour le ficeler puis l'amener plus
14 haut.

15 Et là, moi, ce qui me fatiguait bien gros
16 personnellement, c'était toujours la provenance de
17 l'argent. Je pense que si tu veux te prémunir
18 contre le crime organisé, il faut toujours... Puis
19 là, on a demandé au contentieux de creuser plus,
20 plumitif, la provenance de l'argent, et caetera.

21 En ce qui regarde la présence de la FTQ, je
22 vous ai expliqué hier que nous, c'est comme la
23 prunelle de nos yeux, on veut garder notre majorité
24 au conseil d'administration pour préserver nos
25 grands principes de capital patient, également de

1 bilan social, de notre mission au Québec, maintenir
2 et créer des emplois. Mais en ce qui regarde
3 comment faire un « deal », on s'est dit, on est
4 mieux de confier ça à une majorité d'externes et
5 c'est ça qu'on a fait. On s'est dit, chaque comité
6 décisionnel à l'avenir, on va avoir une majorité
7 d'externes là-dedans et bien sûr il va y avoir des
8 gens du Fonds et de la FTQ et lorsque nos employés
9 du Fonds, nos professionnels vont venir présenter
10 un dossier, ils vont être « challengés » par des
11 externes majoritairement. Donc, il y a apparence
12 également de bonne gérance puis de pas de conflit
13 d'intérêts avec la FTQ. C'est surtout ça qu'on a
14 apporté.

15 Dans un deuxième temps, SOLIM, on était mal
16 à l'aise d'avoir SOLIM sur la rue St-Jacques dans
17 le bas de la ville et là on a confié ça à Normand
18 Bélanger puis lui est arrivé avec des propositions
19 puis on va changer de nom, puis on va amener ça
20 dans l'édifice de la FTQ, on va pouvoir travailler
21 en collégialité puis en collaboration avec... parce
22 qu'il y a beaucoup d'expertise dans la boîte à la
23 FTQ. Ça fait que ça a été surtout ça les règles de
24 bonne gouvernance qu'on a changées et finalement,
25 comme je vous ai expliqué ce matin, pour éviter

1 tout soupçon puis pour démontrer qu'on était
2 sérieux et sincère en ce qui regarde le fonds
3 immobilier du Fonds de solidarité, on s'est dit il
4 y aura plus personne de la FTQ Construction là-
5 dessus. C'est ce qu'on a fait et je peux vous dire,
6 ça c'est une histoire de bientôt cinq ans, puis ça
7 va bien. Ça va bien, les résultats sont là et des
8 dossiers toxiques, à ma connaissance, il y en a
9 plus.

10 Q. [405] O.K. Je comprends que...

11 R. Je pense qu'on a trouvé une solution à notre
12 problème, en toute humilité.

13 15:59:12

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. [406] (inaudible) été là, quand je vous écoute, je
16 vais vous poser une question que j'ai posée
17 également à monsieur Lavallée. Dans le passé où
18 monsieur Lavallée présidait le conseil de la SOLIM,
19 et en même temps était le président de son syndicat
20 à la FIPOE...

21 R. Oui.

22 Q. [407] ... vous savez que dans certains
23 investissements faits par la SOLIM, il a, entre
24 guillemets, demandé à ce que la SOLIM partage
25 certains investissements avec eux. Quand j'écoute

1 vos propos, là, êtes-vous d'accord que monsieur
2 Lavallée était peut-être un peu en conflit
3 d'intérêts dans cette situation-là? Parce que dans
4 les faits il s'accaparait d'une partie d'un
5 investissement que la SOLIM s'apprêtait à faire.
6 R. Moi je peux vous dire ceci. J'ai un malaise avec
7 ça. Dans un premier temps, depuis deux mille neuf
8 (2009), il s'en fait plus ce qu'on appelle des
9 prêts mezzanine. J'ai par contre demandé à Normand
10 Bélanger de regarder ça, de donner l'opportunité à
11 nos syndicats d'embarquer dans des prêts mezzanine
12 mais avec des frais d'administration du fonds
13 immobilier lorsque ça crée des frais
14 d'administration au Fonds pour embarquer dans le
15 Fonds. Si jamais, mais là je suis plus là, on
16 était... on a fait du « brain storming » là-dessus
17 puis finalement, bien là j'ai décidé de prendre ma
18 retraite.

19 Le conseil, si j'avais un conseil à donner
20 à mon successeur, si jamais on rembarque dans des
21 prêts mezzanine, puis au lieu de se faire
22 accompagner d'une banque on décide de se faire
23 accompagner d'un syndicat, moi je crois que les
24 frais d'administration que ça entraîne par SOLIM,
25 devraient être chargés au syndicat qui est

1 partenaire dans le Fonds.

2 Q. [408] Vous êtes d'accord avec moi qu'il y en a
3 jamais eu chargés quand même dans le passé, là,
4 quand (inaudible)?

5 R. Je suis d'accord avec vous certain. C'est la
6 réalité. Si j'étais pas d'accord, je serais
7 aveugle.

8 Q. [409] Est-ce que c'est pas étonnant que justement,
9 il y a pas personne qui a soulevé le fait qu'il y
10 avait pas de frais d'administration de chargés même
11 à cette époque-là? Est-ce que ça viendrait pas un
12 peu du fait que monsieur Lavallée était un assez
13 puissant, là...

14 R. Ça fait partie de nos corrections, Monsieur
15 Lachance, qu'est-ce que vous voulez? Je peux pas
16 réécrire le passé. Ce que je vous dis, lorsque
17 j'étais président, si la situation se représente,
18 il y aurait à ce moment-là des frais de chargés.
19 Mais tu sais, il y a... Ah! correct ça.

20 Q. [410] Donc...

21 R. Donc j'ai conté toute l'histoire comment ça se fait
22 que les syndicats maintenant investissent mais...

23 Q. [411] Mais dans les faits, c'est parce que...

24 R. Je l'écrirai dans mes mémoires.

25 Q. [412] ... cette puissance-là de monsieur Lavallée,

1 dans le contexte du mandat de la Commission, c'est
2 qu'on parle d'une infiltration du crime organisé.
3 Quand quelqu'un de très puissant a de mauvaises
4 fréquentations, c'est là qu'on peut peut-être
5 penser d'infiltration. Monsieur Lavallée, dans le
6 fond, me donne l'impression que de toute évidence,
7 il avait une assez grande puissance au sein, autant
8 des syndicats qu'au niveau du Fonds et de la SOLIM.
9 Est-ce que cette grande puissance vient pas du fait
10 que lorsqu'on occupe un poste aussi longtemps qu'il
11 l'a occupé, avec un passé, et vous avez raison, de
12 syndicaliste ayant donné au monde syndical, est-ce
13 qu'il y a pas là justement une source de pouvoir
14 qui est encore plus importante de contrôler, parce
15 que, compte tenu qu'on peut avoir des mauvaises
16 fréquentations, c'est comme ça qu'on peut avoir une
17 forme d'infiltration?

18 R. Il y a rien, moi, qui me laisse penser que monsieur
19 Lavallée est infiltré par le crime organisé. Je
20 veux peser mes paroles. Pour répondre à votre
21 question, je suis un amateur de politique et j'ai
22 toujours défendu le système présidentiel américain
23 qu'un président peut pas faire plus que deux
24 termes. Et c'est ce que j'ai fait moi aussi autant
25 aux métallos qu'à la FTQ. J'ai fait deux termes à

1 la FTQ et j'ai tiré ma révérence et j'ai fait deux
2 termes au syndicat des métallos et là la FTQ est
3 arrivée.

4 Q. [413] J'avais l'impression que j'avais entendu la
5 rumeur que vous aviez été tenté d'un troisième
6 terme pendant un certain temps, à moins que je
7 (inaudible)?

8 R. C'est complètement faux. Et ce que j'ai fait, vous
9 savez dans ce monde-là, quand tu annonces que tu
10 pars, t'es parti. Au mois de mai l'an passé, mon
11 épouse et moi, on est allés voir notre conseiller
12 financier, on a « checké » nos affaires et on a
13 pris notre décision en mai. Maintenant, avec tout
14 ce qui se passait, la journée que tu l'annonces,
15 là, là, ça peut être la tour de Babel. Ça fait que
16 j'avais avisé Daniel Boyer de s'attendre à ce
17 que... Et, finalement, quelques semaines avant le
18 congrès, j'ai annoncé que je ne serais pas candidat
19 mais je tenais à finir mon terme.

20 Q. [414] Vous savez que la Commission va devoir faire
21 des recommandations un jour, je prends votre
22 propos, votre réflexion de tout à l'heure, à
23 l'effet que pour, justement, se prémunir d'une
24 forme d'infiltration d'une... éviter la trop grande
25 puissance de gens dans une organisation, vous dites

1 il serait peut-être intéressant de limiter la durée
2 des termes possible?

3 R. Moi, je vous dis que, personnellement, j'ai...
4 j'ai... dire que j'ai aimé toutes les journées que
5 j'ai faites dans le syndicalisme pendant quatre
6 ans... quarante-quatre ans serait mentir, mais j'ai
7 adoré ce que j'ai fait. Et la raison que je l'ai
8 adoré c'est que j'ai changé d'emploi souvent puis
9 j'ai changé de localité. J'ai eu... j'ai déménagé
10 huit fois dans ma vie, vous avez vu mon CV. Et,
11 d'habitude, aux cinq ans, au syndicat des métallos,
12 puis c'est un concours de circonstances, mais,
13 effectivement, j'ai changé d'emploi. Je crois...
14 c'est personnel. Je pense les gens qui sont... je
15 sais pas comment qu'ils font ceux qui travaillent
16 vingt (20), trente (30) ans dans le même emploi.
17 Moi, j'ai eu l'opportunité puis la chance de
18 changer d'emploi souvent puis je pense que c'est
19 bénéfique puis ça t'aide à... à t'améliorer puis à
20 apprendre de quoi de nouveau, tu sais, c'est...
21 Vous me demandez, personnellement, c'est ce que je
22 pense. Maintenant je réalise que c'est pas tout le
23 monde qui ont eu les opportunités que j'ai eues.

24 Q. **[415]** Est-ce qu'un autre pare-feu, justement, à la
25 trop grande puissance d'une personne qui pourrait

1 avoir des mauvaises fréquentations, puis je veux
2 pas parler nécessairement de... dire que monsieur
3 Lavallée a des mauvaises fréquentations, je veux
4 seulement dire, on parle en termes d'un cas
5 potentiel. Est-ce que ça vient pas du fait,
6 justement, de la très, très grande présence, quand
7 même, syndicale au conseil d'administration du
8 Fonds? Parce que je regarde... j'ai devant moi le
9 rapport annuel, là, du Fonds puis, écoutez, on a
10 onze (11) membres, onze (11) membres sur les seize
11 (16) qui viennent de la FTQ, dont un autre qui
12 vient d'un autre syndicat. Là on parle de douze
13 (12) sur seize (16). J'inclus dans ça le pdg. Est-
14 ce que ça vient pas un peu de ça que monsieur
15 Lavallée, en plus, naviguait dans un environnement
16 où, essentiellement, les... les décideurs
17 contrôlaient, parce que c'est les deux tiers des
18 voix?

19 R. Contrairement à la FTQ Construction, partout
20 ailleurs, Monsieur Lachance, il y a eu énormément
21 de changements. Puis je vais y aller de mémoire,
22 O.K.? Moi, quand je suis arrivé au Fonds de
23 solidarité, les TCA, c'était Luc Desnoyers, là je
24 parle de treize (13) ans, sur treize (13) ans, un
25 syndicat, il y a eu Luc Desnoyers, il y a eu Jean-

1 Pierre Fortin, il y a eu Sylvain Martin puis là
2 c'est Michel Ouimet. Ça veut dire quatre, quatre
3 dans treize (13) ans dans la même organisation,
4 c'est pas la FTQ Construction. Le syndicat des
5 métallos, il y a Arnold Dugas, il y a eu Michel
6 Arsenault, moi, puis Daniel Roy, ce qui veut dire
7 trois dans treize (13) ans. Le SQEES, il y a eu
8 Raymond, son nom de famille m'échappe, là, je
9 m'excuse, ensuite il y a eu Jean-Pierre Ouellet, il
10 y a eu Daniel Boyer, qui est devenu secrétaire
11 général, puis avant ça il y a eu un nommé Foisly, ça
12 veut dire que dans quinze (15), seize (16) ans, tu
13 en as eu quatre. Le SCFP, il y a madame Levasseur,
14 avant ça il y a eu Michel Bibeault, avant ça il y a
15 eu... il y a eu Michel Poirier, avant ça il y a eu
16 Lucie Richard.

17 Donc, à l'exception de la FTQ Construction,
18 ce que je veux vous dire, ce que vous avancez là,
19 ça se passe. Parce que ces jobs-là, généralement,
20 tu gardes pas ça trente (30) ans. C'est assez
21 exténuant diriger un grand syndicat que
22 d'habitude... normalement, il y a... pardonnez-moi
23 l'expression mais il y a un « turn over ». Mais à
24 la FTQ Construction il l'a pas eu, mais ailleurs il
25 l'a eu. De mémoire, là, je pourrais vous en nommer

1 d'autres, là. Au TUAC pareil, il y a Louis Bolduc,
2 avant ça il y avait Bellemarre, avant ça il y en
3 avait un autre, là. Ça fait que... ça pas arrivé à
4 la FTQ Construction, ma réponse, c'est arrivé
5 ailleurs.

6 (10:07:15)

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[416]** Savez-vous pourquoi, à la FTQ Construction,
9 Monsieur... il y en a pas eu de « turn over »,
10 justement? Il semblerait que monsieur...

11 R. Parce que Jean Lavallée était élu à chaque
12 élection.

13 Q. **[417]** Est-ce qu'il y avait de l'opposition ou il y
14 avait des élections? Il y avait pas d'élections à
15 ma connaissance, est-ce que je me trompe?

16 R. Il y a déjà eu des élections. D'après moi, oui. Je
17 le sais pas. La réponse, je le sais pas.

18 Q. **[418]** Vous le savez pas. À votre connaissance?
19 Parfait. Moi, ce que je...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[419]** À la question s'il y avait de l'opposition?

22 R. De mémoire, je pense qu'il y a un monsieur Labonté
23 qui s'est déjà opposé à Jean Lavallée, il avait été
24 élu, la première fois, par... Regardez, moi, là, je
25 suis sous serment ici, là. De mémoire, c'est ça

1 mais je peux me tromper. D'après moi, Jean
2 Lavallée, il a eu de l'opposition la première fois
3 puis une fois en mandat aussi. De mémoire. Mais
4 c'était pas mon syndicat puis je les côtoyais pas à
5 tous les jours.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[420]** Alors...

8 (16:08:04)

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[421]** Pourquoi vous nous avez dit aujourd'hui que
11 monsieur Lavallée aimait beaucoup siéger à la SOLIM
12 et à la FTQ Construction, notamment à la FTQ
13 Construction, notamment parce que ça pouvait lui
14 procurer des avantages de plaisir dans des voyages
15 et tout ça, est-ce que c'est possible?

16 R. C'est pas ce que je vous ai dit, c'est ce qui a été
17 démontré à cette Commission, Jean Lavallée a fait
18 plusieurs voyages.

19 Q. **[422]** Mais vous ça vous est jamais venu à l'esprit
20 que peut-être monsieur Lavallée appréciait beaucoup
21 les côtés accessoires à ses fonctions. Vous avez
22 jamais pensé ça vous?

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[423]** Vous l'avez dit tantôt que monsieur Lavallée
25 aimait beaucoup faire des voyages et...

1 R. C'est sûr. Il en parlait, mais est-ce que
2 monsieur...

3 Q. **[424]** Avec monsieur Accurso, c'est ce que vous avez
4 dit.

5 R. Avec monsieur Accurso, puis en hélicoptère avec
6 Denis Vincent, c'est de notoriété publique, là,
7 c'est pas une grande révélation que je vous fais
8 ici aujourd'hui. Maintenant...

9 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

10 Q. **[425]** Ma question, c'est moi, est-ce que vous avez
11 déjà pensé que c'est un peu ce qu'appréciait
12 monsieur Lavallée des avantages indirects reliés à
13 ses fonctions?

14 R. Il faudrait lui demander à lui.

15 Q. **[426]** Je vous demande à vous, vous, est-ce que vous
16 avez déjà pensé que monsieur Lavallée appréciait
17 beaucoup les à-côtés...

18 R. Moi je pense...

19 Q. **[427]** ... venant de ses fonctions?

20 R. ... je pense que... et dans chaque milieu de
21 travail tu rencontres ce type de personne, là, qui
22 développe pas d'autre passion que son travail.
23 Monsieur Lavallée et son épouse ont pas d'enfant,
24 pour lui aller travailler à tous les matins c'était
25 sa vie. Moi je trouve ça triste, c'est pour ça que

1 j'ai pris ma retraite à soixante-trois (63) ans,
2 parce que je veux faire une autre vie après. Mais
3 j'ai rencontré dans le monde syndical des gens qui
4 s'accrochent, pas juste dans le monde syndical,
5 dans bien des mondes, des gens qui veulent pas
6 arrêter de travailler. Je crois de la façon que je
7 connais Jean Lavallée c'est un gars qui avait du
8 plaisir à venir au bureau tous les matins puis il a
9 jamais développé d'autres passions, puis il était
10 rendu à soixante-sept (67) ans et ce qu'on me dit,
11 moi j'ai été conseillé fortement de prendre ma
12 retraite, j'ai consulté des gens qui sont déjà à la
13 retraite, puis ils ont dit : « Regarde, quand t'es
14 rendu à soixante (60) ans, ça a l'air que les
15 meilleures années de ta vie c'est entre soixante
16 (60), soixante-dix (70), soixante-dix (70), la
17 courbe commence à baisser. Ça fait qu'il m'en reste
18 sept, c'est pour ça que...

19 Q. **[428]** Si je peux me permettre en toute politesse,
20 Monsieur Arsenault, est-ce que vous pouvez vous
21 rappeler la question que je vous ai posée...

22 R. Oui.

23 Q. **[429]** ... parce que vous avez pas répondu à ma
24 question?

25 R. Est-ce que Jean Lavallée...

1 Q. **[430]** Vous avez-vous déjà pensé que monsieur
2 Lavallée pouvait durer dans ses fonctions en partie
3 parce qu'il appréciait les avantages indirects que
4 ça lui donnait, vous?

5 R. Moi je pense que Jean Lavallée jouit des mêmes
6 avantages même s'il est plus là.

7 Q. **[431]** Donc, vous avez jamais pensé ça?

8 R. Non. Je pense que c'était un gars qui est
9 « workaholic », que le travail c'était numéro un
10 pour lui.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[432]** Je reviens à la question, la question où je
13 vous parlais des règles de gouvernance et des
14 changements à la SOLIM en mai deux mille neuf
15 (2009), vous nous avez parlé bon des changements.
16 Et je pense que ça, selon votre témoignage, ça
17 devrait ou vous espérez ou vous croyez que ça règle
18 les questions d'étanchéité entre la FTQ
19 Construction ou la FTQ et le Fonds. O.K. Des
20 règles... des règles de gouvernance, des règles
21 d'approbation des dossiers, beaucoup de pare-feux,
22 d'étapes, des équipes multidisciplinaires, tout ça,
23 corrigez-moi si je me trompe, permet d'assurer la
24 qualité des dossiers et permet peut-être de couper
25 la filière des amis, c'est exact? C'est un peu le

1 but?

2 R. Non, c'est pas le... Ce que j'ai dit c'est que...

3 Q. **[433]** Vous avez parlé de conflit d'intérêts avec la
4 FTQ.

5 R. Ce que j'ai dit, il faut qu'il y ait apparence de
6 bonne gouvernance, et je peux vous dire que depuis
7 mai deux mille neuf (2009) il y a pas de dossier
8 toxique. Donc, les décisions qu'on a prises en mai
9 deux mille neuf (2009) ont probablement un effet
10 bénéfique sur les dossiers toxiques. Seulement un
11 jour on va probablement en avoir un. Et je suis
12 convaincu même si tout le monde est de bonne foi,
13 ça arrive. Vous savez moi, je l'ai dit hier, les
14 truands de ce monde ont tous des comptes de banque
15 et je suis convaincu que les banques sont pas
16 toutes associées avec le crime organisé. Il y a
17 toujours moyen de passer à travers les mailles du
18 filet. Et ça c'est depuis avant Arsène Lupin.

19 Q. **[434]** Ah, je pense qu'à partir de maintenant les
20 banques, Monsieur Arsenault, peuvent quand ils ont
21 des informations que quelqu'un qui est relié au
22 crime organisé détient un compte peuvent fermer le
23 compte. Est-ce que vous savez si le Fonds ou la
24 SOLIM s'est doté de pareilles règles, d'être
25 capable de pouvoir expulser quelqu'un, sortir

1 quelqu'un d'un dossier si effectivement on a des
2 informations, et je vous parle pas d'une preuve qui
3 tiendrait devant une cour de justice, et c'est pas
4 le cas nécessairement dans ce cas-là, avoir une
5 preuve justement que le crime organisé fait
6 affaire, quelqu'un... qu'un dossier toxique a passé
7 les mailles encore une fois?

8 R. C'est un bon point, puis moi je pense, je pense
9 pas, il y a un comité de gestion des risques qui se
10 rencontre plusieurs fois par année où on a un
11 tableau de bord puis on regarde, entre autres, les
12 risques réputationnels. On a une équipe là-dessus
13 au Fonds sur la gestion des risques. Et on essaie
14 constamment de réunion en réunion à s'améliorer. Et
15 ça serait probablement une bonne suggestion pour le
16 comité de gestion des risques.

17 Q. **[435]** Et c'est quoi... De quelle façon le comité de
18 gestion des risques évalue justement ce risque
19 réputationnel là? Quels sont les critères?

20 R. C'est les dossiers toxiques, les...

21 Q. **[436]** C'est quoi la définition d'un dossier toxique
22 pour ce comité?

23 R. ... les médias. Il y a plusieurs, plusieurs...
24 Écoutez, je ne suis pas le spécialiste de la
25 gestion des risques. Il y en a un à votre

1 disposition. Si vous voulez le voir, je peux vous
2 donner ses coordonnées. Il viendra vous
3 l'expliquer.

4 Q. **[437]** Sauf que, Monsieur Arsenault, la majorité des
5 problèmes dont le Fonds a fait l'objet ou, en tout
6 cas, fait, a eu l'attention médiatique au printemps
7 deux mille neuf (2009), ce n'était pas
8 nécessairement sur la qualité financière des
9 dossiers qui vous étaient amenés, ce n'était
10 sûrement pas sur le montage financier des dossiers,
11 c'était particulièrement sur la provenance des
12 dossiers, sur des gens reliés au crime organisé,
13 Ron Beaulieu également, Denis Vincent qui est une
14 personne qui semblait avoir, à tout le moins, selon
15 même une conversation que vous avez eue avec Tony
16 Accurso qui vous a dit lui-même qu'il frayait avec
17 le crime organisé, une réputation, disons une
18 réputation douteuse, sinon avérée. Moi, je vous
19 parle du risque réputationnel pur. Vous avez
20 « braimstormé » là-dessus et vous me dites que
21 c'est un peu à l'origine des changements à la
22 SOLIM.

23 Est-ce qu'aujourd'hui, là, selon ce que
24 vous savez, vous connaissez, et je reprends ma
25 question hypothétique d'hier, un dossier qui

1 comporte un montage financier satisfaisant, et je
2 vous dirais même extraordinaire, un dossier qui
3 pourrait avoir un potentiel de rendement
4 extraordinaire, qui passe le test des équipes
5 multidisciplinaires, qui a effectivement de la
6 qualité dans sa présentation, qui est accompagné
7 d'une grande banque, qui a tout ce qu'il faut,
8 répond aux questions du Fonds, mais vous vous
9 apercevez que, derrière tout ça, il y a quelqu'un
10 du crime organisé, est-ce que, maintenant, après
11 deux mille neuf (2009), quelqu'un a le pouvoir
12 d'agir et de stopper ce dossier-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[438]** Qui? Comment?

15 R. Le contentieux, les avocats au dossier qui font les
16 recherches sur les risques réputationnels, puis les
17 gens avec qui on fait affaire.

18 Q. **[439]** Et quel est le niveau de preuve que ça leur
19 prend à eux?

20 R. Je ne le sais pas. Écoutez, moi, je ne suis pas
21 dans la technique de... Je présidais le conseil
22 d'administration. Je peux vous dire que on a mis
23 l'accent énormément sur la provenance de l'argent
24 et la réputation des gens avec qui on fait
25 affaires.

1 Q. **[440]** O.K. Donc, la notion de risque réputationnel
2 a maintenant été introduite dans l'évaluation des
3 dossiers de la SOLIM ou du Fonds?

4 R. C'est sûr. C'est sûr.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Est-ce que c'est possible pour le procureur du
7 Fonds de prendre l'engagement de s'informer auprès
8 de la boîte de gestion des risques qu'on nous
9 envoie toute la documentation qui serait pertinente
10 au mandat de la Commission, aux termes de la
11 Commission? Est-ce que c'est possible?

12 Me SONIA LeBEL :

13 Par rapport à l'évaluation des risques?

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Il y a déjà des choses qu'on a reçues, je le sais.
16 Mais s'il y a des choses qu'on n'aurait peut-être
17 pas demandées, qu'on n'aurait pas reçues, après les
18 propos de monsieur Arsenault, je serais
19 certainement intéressé à lire ces choses-là.

20 Me ANDRÉ RYAN :

21 Les éléments donc qui sont sous le mandat de ce
22 comité auquel réfère monsieur Arsenault et qui
23 seraient en lien avec le mandat de la Commission?

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 C'est ça.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Et plus particulièrement...

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 On va faire la vérification.

5 Me SONIA LeBEL :

6 ... par rapport à l'évaluation du risque
7 réputationnel.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Exactement. Et qui encadre les pouvoirs pour
10 empêcher l'arbitraire d'entrer en fonction.

11 PAR LE TÉMOIN :

12 R. Puis-je vous suggérer...

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 Attendez, Monsieur Arsenault, parce que je veux
15 comprendre l'engagement qu'on prend. Moi, je n'ai
16 aucune difficulté à souscrire à cet engagement-là
17 au nom du Fonds. Maintenant, il ne faut pas
18 mélanger les genres. Et la gestion du risque
19 réputationnel qui est fait au niveau des équipes
20 multidisciplinaires, vous avez déjà eu la fiche à
21 ce niveau-là, l'étendue des vérifications qui sont
22 faites. Par ailleurs, monsieur Arsenault réfère à
23 un autre comité qui a été introduit dans la plus
24 large gouvernance. Et les principes directeurs du
25 comité en question, la mission de ce comité-là,

1 dans la mesure où ce sont des documents
2 disponibles, ça nous fera plaisir de vous les
3 transmettre. Et je pense que c'est l'engagement que
4 je devrais prendre ici. Ça vous convient?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Et le comité s'appelle comment?

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[441]** Est-ce que vous le savez, Monsieur Arsenault?

9 R. Le Comité de gestion des risques. On fait des
10 rapports à ce comité-là sur une base régulière
11 avec... J'étais dessus. Ça s'appelle le tableau de
12 bord.

13 Me ANDRÉ RYAN :

14 De mémoire, c'est Comité de gestion intégré des
15 risques.

16 PAR LE TÉMOIN :

17 R. Le GIR. C'est ça.

18 Me ANDRÉ RYAN :

19 Donc c'est le nom qu'on a. Et on va faire la
20 recherche et vous fournir l'information rapidement,
21 comme à l'habitude.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui pour notamment savoir quelles sont les
24 fonctions de ce comité-là et quels sont ses
25 pouvoirs.

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Écoutez, je pense que c'est l'engagement auquel
3 j'ai souscrit.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est ça. Alors donc on est rendu à l'engagement?

6 LA GREFFIÈRE :

7 E-64.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Ça va?

10 16:18:23

11

12 114E-64 Me André Ryan s'engage à fournir la
13 mission, les fonctions et pouvoirs du
14 Comité de gestion intégré des risques au
15 Fonds de solidarité de la FTQ

16

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. [442] Alors je vais revenir, peut-être que je vais
19 terminer là-dessus Madame la Présidente, si vous
20 permettez. Je vais revenir peut-être à la première
21 question que je vous ai posée lundi matin, votre
22 relation avec Tony Accurso en date d'aujourd'hui en
23 deux mille quatorze (2014). Vous avez répondu que
24 c'est pas un ennemi naturellement.

25 R. C'est clair.

1 Q. [443] C'est pas un ennemi naturellement. Est-ce que
2 vous le considérez comme un ami?

3 R. On se fréquente à l'occasion.

4 Q. [444] À l'occasion? Est-ce que vous le considérez
5 comme un ami?

6 R. Oui, oui, c'est un ami. On est... n'ayons pas peur
7 des mots, là. C'est pas quelqu'un que je fréquente
8 tous les jours mais on se rencontre.

9 Q. [445] O.K. Donc en deux mille quatorze (2014), vous
10 le considérez comme un ami, c'est exact?

11 R. Oui.

12 Q. [446] Vous nous avez expliqué ce matin de quelle
13 façon vous l'avez rencontré.

14 R. C'est exact.

15 Q. [447] Le début des années quatre-vingt-dix (1990),
16 l'usine en problèmes, vous étiez à ce moment-là aux
17 métallos...

18 R. Métallos.

19 Q. [448] ... métallos, et monsieur Laberge a amené
20 monsieur Accurso dans le décor, ce qui a permis,
21 par son intervention, de sauver des emplois. C'est
22 un résumé succinct mais c'est ce que vous nous avez
23 dit ce matin. C'est exact?

24 R. C'est exact, c'est exact.

25 Q. [449] O.K. Et vous dites que votre relation avec

1 monsieur Accurso a commencé à ce moment-là.

2 R. C'est exact.

3 Q. [450] O.K.

4 R. Bien elle a commencé... On se voyait pas toutes les
5 semaines, là.

6 Q. [451] C'est la fois où vous l'avez connu.

7 R. Connue puis ça arrivait à l'occasion, je dirais
8 entre quatre-vingt-onze (1991) et deux mille - deux
9 mille deux (2000-2002), on a pu aller au hockey une
10 fois de temps ensemble, des choses comme ça.

11 Q. [452] Une fois de temps en temps, ça veut dire quoi
12 ça?

13 R. Une fois par année.

14 Q. [453] Une fois par année à partir de ce moment-là?

15 R. Hum.

16 Q. [454] O.K. Je vais terminer avec cette
17 conversation-là Madame la Présidente puis on pourra
18 ajourner tout de suite après puis vous aurez
19 l'occasion de l'examiner ce soir avant d'y répondre
20 demain matin Monsieur Arsenault. La conversation
21 qui est à l'onglet 63 du cahier d'écoute
22 électronique, une conversation du quatorze (14)
23 mars deux mille neuf (2009) qui prend place vers
24 midi (12 h 00) avec Gilles Audette. Elle comporte
25 plusieurs volets. On pourra aborder ces aspects-là

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et ODETTE GAGNON,
3 sténographes officiels, certifions que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le
6 tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
7 qualité dudit enregistrement.

8

9 Le tout conformément à la loi.

10

11 Et nous avons signé,

12

13

14

15 _____
Claude Morin (Tableau #200569-7)

16 Sténographe officiel

17

18

19

20 _____
Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

21 Sténographe officielle

22